PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

SÉANCE DU MERCREDI 14 JUILLET 2010

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 5

Absences motivées..... 5

Ordre du jour

Approbation..... 5

Communications 5

Remplacement de députés wallons démissionnaires par leur suppléant – remplacement d'un membre du Parlement wallon nommé par le Roi en qualité de Ministre fédéral

– vérification des pouvoirs

– prestations de serment.

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Bouchat, Mmes Sonnet, Trotta, M. Lenzini) 6

Vérification des pouvoirs de Mmes Catherine Houdart, Virginie Gonzalez Moyano et de M. Maurice Mottard, suppléants en ordre utile de MM. Elio Di Rupo, Paul Furlan et Michel Daerden en application de l'article 24bis, § 2, 1°, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et de l'article 233, § 2, alinéa 2, de la loi électorale.

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Jamar, Rapporteur, Mmes Houdart, Gonzalez Moyano, M. Mottard) 7

Questions d'actualité

Question d'actualité de Mme Cornet à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la désignation d'un nouvel administrateur délégué de BSCA et les tensions au sein du conseil d'administration ».

(Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cornet, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports)..... 8

Question d'actualité de Mme de Coster-Bauchau à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le centre de tir de Genappe et la demande d'une caution de 300.000 euros pour maintenir l'activité du site ».

(Orateurs : Mme la Présidente, Mme de Coster-Bauchau, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité)..... 9

Question d'actualité de M. Prévot à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les conséquences pour l'agriculture wallonne de la décision de la Commission européenne en matière d'OGM ».

Question d'actualité de M. Dupriez à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la décision de la Commission européenne de confier aux états membres la liberté d'interdire la culture d'OGM sur leur territoire ».

(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Prévot, Dupriez, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine)..... 11

Question d'actualité de M. Prévot à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les suites de l'arrêté de fermeture de maisons de repos à Yvoir ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Prévot, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances)..... 14

Question d'actualité de M. Fourny à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « l'aide à apporter au secteur des maisons de repos sur l'ensemble du territoire wallon »

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Fourny, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances)..... 15

Question d'actualité de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le Conseil européen « Agriculture et Pêche » de ce 12 juillet 2010 ».

Question d'actualité de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les conclusions du High level group (HLG) concernant le lait et les manifestations d'agriculteurs ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine)..... 16

Question d'actualité de M. Senesael à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « les conséquences du manque de pluie sur les captages d'eau ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité)..... 19

Question d'actualité de M. Crucke à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « deux organismes publics wallons divergent sur la question du chômage ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports)..... 20

Question d'actualité de M. Mouyard à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les critères d'attribution des fonds structurels européens ».

Question d'actualité de M. Senesael à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les aides accordées à la région du Hainaut par l'Union européenne ».

(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Mouyard, Senesael, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon)..... 21

Question d'actualité de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'eurovignette ».

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine)..... 24

Proposition de décret relatif au partenariat public-privé, déposée par MM. Jamar et Consorts (Doc. 73 (SE 2009) – N[os] 1 et 2).

Discussion générale

(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Jamar, Onkelinx, Yzerbyt, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Crucke) 25

Proposition de résolution visant à mettre en œuvre le tronçon autoroutier manquant à l'est de l'agglomération liégeoise et reliant Cerexhe-Heuseux à Beaufays (chb), déposée par MM. Dodrimont et Consorts (Doc. 176 (2009-2010) – N[os] 1 et 2).

Discussion générale

(Orateurs : Mme la Présidente, Mme de Coster-Bauchau, Rapporteuse, MM. Dodrimont, Bolland, Wesphael, Neven, de Lamotte, Mme Cremasco, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité)..... 32

Proposition de résolution visant à clarifier les mesures prises pour les installations de distribution d'hydrocarbures de moins de 3.000 litres, déposée par Mme Cassart-Mailleux et Consorts (Doc. 192 (2009-2010) – N[os] 1 et 2).

Discussion générale

(Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cassart-Mailleux, MM. Stoffels, Desgain, de Lamotte, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité)..... 42

Proposition de décret relatif au partenariat public-privé, déposée par MM. Jamar et Consorts (Doc. 73 (SE 2009) – N[os] 1 et 2).

Vote nominatif..... 47

Proposition de résolution visant à mettre en œuvre le tronçon autoroutier manquant à l'est de l'agglomération liégeoise et reliant Cerexhe-Heuseux à Beaufays (chb), déposée par MM. Dodrimont et Consorts (Doc. 176 (2009-2010) – N[os] 1 et 2).

Vote nominatif..... 48

Proposition de résolution visant à clarifier les mesures prises pour les installations de distribution d'hydrocarbures de moins de 3.000 litres, déposée par Mme Cassart-Mailleux et Consorts (Doc. 192 (2009-2010) – N^os 1 et 2).

Vote nominatif 48

Projets de motion déposés en conclusion des interpellations de Mme Reuter à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le suivi du dossier transport scolaire des élèves de l'enseignement spécialisé » et de M. Crucke à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « l'Organisation ubuesque du transport scolaire pour enfants en situation de handicap », par MM. stoffels et Consorts (Doc. 205 (2009-2010) – N° 1) et par Mme Reuter et Consorts (Doc. 206 (2009-2010) – N° 1).

Vote nominatif

(Orateurs : Mme la Présidente, M. Jamar) 48

Abréviations courantes..... 50

Présidence de Mme Emily HOYOS, Présidente.

La séance est ouverte à 14 heures 30 minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

Mme la Présidente. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : Mme Targnion, en congé de maternité et Mme Bertouille pour raisons de santé.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 29 du Règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

Mme la Présidente. – Le Conseil de l'Union européenne m'a transmis deux documents pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement :

– une proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 97/68/CE en ce qui concerne les dispositions applicables aux moteurs mis sur le marché dans le cadre du mécanisme de flexibilité (SEC (2010) 828 et SEC (2010) 829);

– une proposition de règlement (UE) du Conseil sur les dispositions relatives à la traduction pour le brevet de l'Union européenne (SEC (2010) 796 et SEC (2010) 797).

Le Fonds des Rentes m'a adressé son rapport annuel 2009.

Celui-ci a été envoyé à la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

L'Union wallonne des entreprises m'a fait parvenir l'édition 2010 des « études sur la situation de l'entreprise : les exportations wallonnes ».

Le Conseil économique et social de la Région wallonne m'a transmis la recommandation A.1007 relative à la position du CESRW en matière de zones d'activité économique qu'il a adoptée le 28 juin 2010.

Le Groupement de la sidérurgie m'a adressé le rapport annuel relatif à l'acier belge en 2009.

Ces documents ont été envoyés à la Commission de l'Économie, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

L'Institut scientifique de service public m'a transmis son rapport annuel 2009.

La Société publique de gestion de l'eau m'a fait parvenir son rapport d'activités 2009.

Ceux-ci ont été envoyés à la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité.

L'Institut national d'assurance maladie-invalidité m'a adressé son rapport annuel 2009.

La Fondation Roi Baudouin m'a fait parvenir ses rapports régionaux.

Ceux-ci ont été envoyés à la Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.

M. le Ministre Nollet m'a adressé le rapport annuel 2009 de la Commission wallonne de l'énergie.

Celui-ci a été envoyé à la Commission de l'Énergie, du Logement, de la Fonction publique et de la Recherche scientifique.

Le Gouvernement wallon m'a transmis les sept arrêtés ministériels de réallocation budgétaire :

– l'arrêté(s) ministériel(s) portant transfert de crédits entre les programmes 09, 10, 12, 13, 15, 16, 18, 19 et 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 12 et 13 de la division organique 17 et le programme 01 de la division organique 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 21 de la division organique 16 et le programme 01 de la division organique 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 11 de la division organique 14 et le programme 01 de la division organique 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant transfert de crédits entre le programme 11 de la division organique 14 et le programme 01 de la division organique 32 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté(s) ministériel(s) portant nouvelle ventilation des allocations de base des divisions organiques 14, 15 et 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010;

– l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des allocations de base de l'Agence wallonne de l'air et du climat au Titre VI du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010.

Ces arrêtés seront transmis aux Membres de la Commission du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir les quatre notifications d'arrêts suivantes :

– la notification de l'arrêt n° 79 du rôle 4746 concernant la question préjudicielle relative à l'article 14, § 1er, 2°, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, tel qu'il a été remplacé par la loi du 15 mai 2007, posée par le Conseil d'État;

– la notification de l'arrêt n° 80 du rôle 4763 concernant le recours en annulation de l'article 69 de la loi du 14 avril 2009 portant diverses modifications en matière électorale, introduit par Luc Lamine;

– la notification de l'arrêt n° 81 du rôle 4796 relatif à la question préjudicielle concernant l'article 38, § 5, des lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées par arrêté royal du 16 mars 1968, tel qu'il a été inséré par la loi du 21 avril 2007, posée par le Tribunal correctionnel de Louvain;

– la notification de l'arrêt n° 82 du rôle 4929 concernant la demande de suspension du chapitre 2 et de l'article 53 de la loi du 10 janvier 2010 portant modification de la législation relative aux jeux de hasard, introduite par la SA « Telebet »;

La liste reprenant les arrêtés ministériels et les notifications d'arrêts a été déposée sur vos bancs.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

Mme Simonis, chef de groupe PS, m'a fait part d'une modification d'un de ses représentants au sein de Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances faisant suite à la prestation de serment de Mme Fernandez Fernandez en qualité de membre de la Chambre des représentants.

M. Onkelinx devient membre effectif en lieu et place de Mme Fernandez Fernandez et prend la présidence de la Commission de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances.

Félicitations, Monsieur Onkelinx.

(Applaudissements.)

REMPLACEMENT DE DÉPUTÉS WALLONS DÉMISSIONNAIRES PAR LEUR SUPPLÉANT – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU PARLEMENT WALLON NOMMÉ PAR LE ROI EN QUALITÉ DE MINISTRE FÉDÉRAL – VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Prestations de serment

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle le remplacement de députés wallons démissionnaires par leur suppléant en ordre utile en application de l'article 24bis, § 2, 1° et 2°, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, de l'article 233, § 2, alinéa 2, de la loi électorale et de l'article 2quater, § 3, du Règlement.

Le 6 juillet 2010, MM. Benoît Lutgen et Philippe Courard ayant prêté serment en qualité de membre de la Chambre des représentants, M. Paul Magnette ayant prêté serment en qualité de membre du Sénat et Mme Julie Fernandez Fernandez ayant prêté serment en qualité de membre de la Chambre des représentants, il convient de pourvoir à leur remplacement.

Les suppléants appelés à les remplacer sont respectivement M. André Bouchat, premier suppléant de la liste n° 3 de la circonscription d'Arlon-Bastogne-Marche-en-Famenne. *(Applaudissements.)* Nos Collègues, Mme Malika Sonnet, première suppléante de la liste n° 2 de la circonscription d'Arlon-Bastogne-Marche-en-Famenne *(Applaudissements.)*, Mme Graziana Trotta, quatrième suppléante de la liste n° 2 de la circonscription de Charleroi *(Applaudissements.)*, ainsi que M. Mauro Lenzini, deuxième suppléant de la liste n° 2 de la circonscription de Liège. *(Applaudissements.)*

Le 16 juillet 2009, M. Bouchat avait déjà été admis en qualité de membre du Parlement wallon en remplacement de M. Lutgen, nommé membre du Gouvernement wallon et pour la durée des fonctions de celui-ci.

Le 17 juillet 2009, Mme Sonnet avait déjà été admise en qualité de membre du Parlement wallon en remplacement de M. Courard, nommé membre du Gouvernement fédéral et pour la durée des fonctions de celui-ci.

Le 17 juillet 2009, Mme Trotta avait déjà été admise en qualité de membre du Parlement wallon en remplacement de M. Magnette, nommé membre du Gouvernement fédéral et pour la durée des fonctions de celui-ci.

Le 23 septembre 2009, M. Lenzini avait déjà été admis en qualité de membre du Parlement wallon en remplacement de M. Daerden, nommé membre du

Gouvernement fédéral et pour la durée des fonctions de celui-ci.

L'article 2 quater, § 3, du Règlement explicite et complète les dispositions de la législation relative à la suppléance des Ministres.

Il précise notamment que le suppléant qui remplace un membre qui cesse de siéger par suite de sa nomination en qualité de membre d'un Gouvernement conserve le rang qu'il avait en tant que suppléant pour le cas où un mandat deviendrait vacant.

Par la prestation de serment à la Chambre des représentants, le 6 courant, de Mme Fernandez Fernandez, un mandat devenait vacant.

Dès lors, M. Lenzini est installé membre effectif du Parlement wallon en remplacement de Mme Fernandez Fernandez, devenue membre de la Chambre des représentants.

En conséquence de quoi, il sera pourvu dans quelques instants au remplacement corrélatif de M. Daerden, membre du Gouvernement fédéral.

Il n'y a pas lieu de procéder à la vérification des pouvoirs de M. Bouchat, de Mmes Sonnet, Trotta et de M. Lenzini en qualité de membres du Parlement wallon et je vous propose de passer à leur admission comme membres effectifs du Parlement wallon.

En conséquence, je proclame M. André Bouchat, Mme Malika Sonnet, Mme Graziana Trotta et M. Mauro Lenzini, membres effectifs du Parlement wallon et les invite à prêter le serment prévu par l'article 31bis de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

« Je jure d'observer la Constitution ».

La parole est à M. Bouchat.

M. Bouchat (cdH). – Je vous remercie de me permettre de prêter serment deux fois pour le même mandat.

Je jure d'observer la Constitution.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Sonnet.

Mme Sonnet (PS). – Je jure d'observer la Constitution.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). – Je jure d'observer la Constitution.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lenzini.

M. Lenzini (PS). – Je jure d'observer la Constitution.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE Mmes CATHERINE HOUDART, VIRGINIE GONZALEZ MOYANO ET DE M. MAURICE MOTTARD, SUPPLÉANTS EN ORDRE UTILE DE MM. ELIO DI RUPO, PAUL FURLAN ET MICHEL DAERDEN EN APPLICATION DE L'ARTICLE 24BIS, § 2, 1°, DE LA LOI SPÉCIALE DU 8 AOÛT 1980 DE RÉFORMES INSTITUTIONNELLES ET DE L'ARTICLE 233, § 2, ALINÉA 2, DE LA LOI ÉLECTORALE

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de Mmes Catherine Houdart, Virginie Gonzalez Moyano et de M. Maurice Mottard, suppléants en ordre utile de MM. Elio Di Rupo, Paul Furlan et Michel Daerden.

M. Di Rupo ayant prêté serment en qualité de membre de la Chambre des représentants le 6 juillet 2010, il convient, en application de l'article 24*bis*, § 2, 1°, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et de l'article 233, § 2, alinéa 2, de la loi électorale, de pourvoir à son remplacement.

Mme Dieu, première suppléante de la liste n° 2 de la circonscription de Mons, ayant renoncé à son mandat en date du 16 juin 2009, il appartient au suppléant suivant de la remplacer.

M. Tachenion, deuxième suppléant de la liste n° 2 de la circonscription de Mons, avait été admis en qualité de membre du Parlement wallon le 23 juin 2009 en remplacement de M. Donfut renonçant à son mandat. En conséquence, il convient d'appeler la troisième suppléante de la liste n° 2 de la circonscription de Mons, Mme Houdart, à remplacer M. Di Rupo.

M. Devin, premier suppléant de la liste n° 2 de la circonscription de Thuin, admis en qualité de membre du Parlement wallon le 16 juillet 2009 en remplacement de M. Furlan, membre du Gouvernement wallon en application de l'article 4, §§ 1er et 2, du décret du 13 juillet 1995 organisant le remplacement des Ministres par leur suppléant parlementaire, a prêté serment en qualité de membre de la Chambre des représentants le 6 courant.

En conséquence, il appartient à Mme Gonzalez Moyano, deuxième suppléante de la liste n° 2 de la circonscription de Thuin, de remplacer en vertu des dispositions susmentionnées M. Furlan, membre du Gouvernement wallon.

M. Lenzini étant devenu membre effectif de notre Assemblée consécutivement à la prestation de serment à la Chambre des représentants de Mme Fernandez Fernandez, il appartient à M. Mottard, troisième suppléant de la liste n° 2 de la circonscription de Liège, de remplacer M. Daerden, membre du Gouvernement fédéral en application de l'article 2, §§ 1er et 2, du décret du 12 juillet 1999 organisant le remplacement du membre

du Conseil régional wallon nommé par le Roi en qualité de Ministre ou de Secrétaire d'État fédéral.

Conformément au point 2 de l'article 2 du Règlement, la parole est à M. Jamar, Rapporteur, pour donner lecture du rapport des travaux de la Commission de vérification des pouvoirs.

La parole est à M. Jamar.

M. Jamar, Rapporteur. – Madame la Présidente, chers Collègues, la Commission de Vérification des pouvoirs s'est réunie quelques minutes avant le début de cette séance publique pour vérifier les pouvoirs dont Mme la Présidente vient de vous faire état.

Après vérifications complémentaires, suivant la formule consacrée, la Commission ayant constaté que les élus ont justifié des conditions d'éligibilité exigé par l'article 24bis de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, estime qu'il y a lieu de valider les pouvoirs de Mmes Houdart, Gonzalez Moyano et de M. Mottard, en qualité de membres effectifs du Parlement wallon.

Le présent rapport fut approuvé à l'unanimité des Membres présents.

Il me revient le privilège de féliciter les nouveaux arrivés. Je leur souhaite un excellent travail parlementaire. Je vous invite à les féliciter.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – Je propose à l'Assemblée d'adopter les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs et proclame Mme Catherine Houdart, Mme Virginie Gonzalez et M. Maurice Mottard, membres effectifs du Parlement wallon et je les invite à prêter le serment prévu par l'article 31bis de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

« Je jure d'observer la Constitution ».

La parole est à Mme Houdart.

Mme Houdart (PS). – Je jure d'observer la Constitution.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). – Je jure d'observer la Constitution.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mottard.

M. Mottard (PS). – Je jure d'observer la Constitution.

Je vous souhaite chaleureusement la bienvenue dans notre Assemblée.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la Présidente. – Conformément à l'article 72 du Règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION DE Mme CORNET À M. ANTOINE, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LA DÉSIGNATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DE BSCA ET LES TENSIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Cornet à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « la désignation d'un nouvel administrateur délégué de BSCA et les tensions au sein du Conseil d'administration ».

La parole est à Mme Cornet pour poser sa question.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Ministre, j'aimerais évoquer avec vous une situation de blocage assez inquiétante que connaît pour le moment le Conseil d'administration de BSCA. Ce blocage qui est arrivé à son comble le 8 juillet dernier consiste à ce que les administrateurs privés du consortium SAVE/Holding Communal refusent de procéder à la désignation de l'administrateur délégué qui doit être désigné dans la sphère publique sur base de la convention privatisation, tant que n'est pas réglé un autre point consistant en la contrepartie à donner à ce que SAVE/Holding Communal appelle la rémunération de son apport industriel.

Plus concrètement, il s'agit pour SAVE/Holding Communal d'obtenir une rémunération supplémentaire évidemment au-delà du prix de l'aéroport que j'ai considéré comme bradé quand vous avez procédé à la privatisation et au-delà également du dividende privilégié qui leur est octroyé.

Cette situation est pour le moins surprenante. Elle a comme conséquence, comme je l'ai dénoncé à l'époque de la privatisation de bloquer totalement le fonctionnement de l'aéroport et son développement stratégique.

Il m'intéresse évidemment d'obtenir votre point sur la situation et de vous entendre également évoquer les pistes de déblocage puisque, visiblement, ce que l'on appelait à l'époque la rémunération pour convention de services totalement illégale puisqu'elle doit faire l'objet d'un marché public, je vous le rappelle, revient aujourd'hui sous une autre dénomination, à savoir la rémunération ou le monnayage, devrais-je dire, de ce que l'on appelle un apport industriel de la part de SAVE/Holding Communal.

Je vous remercie des informations et des bonnes idées dont vous allez nous faire part dans quelques instants.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, je remercie Mme Cornet.

Je voudrais dissiper tout malentendu. D'abord, nous n'avons pas bradé, comme elle le dit, la vente des actions que nous détenons dans BSCA. Nous nous sommes appuyés sur les avis de la banque Petercam, d'un grand consultant Arthur D. Little et du cabinet d'avocats CMS Debacker. Ceux-ci ont déterminé la valeur comptable par rapport aux activités et aux bénéfices réalisés par BSCA. Donc, nous n'avons absolument pas bradé le montant des actions, au contraire, nous les avons validés à leur plus juste valeur.

Deuxième élément, le Gouvernement a effectivement décidé le 19 mai de cette année de la composition du nouveau Conseil d'administration de BSCA. Pour les pouvoirs publics, 11 administrateurs représentant la SOWAER, IGRETEC, Sambre Invest et la SOGEPA. Le douzième poste d'administrateur est celui réservé à l'administrateur délégué, M. Cloquet.

À côté de ces 12 administrateurs publics, vous avez quatre administrateurs du consortium SAVE/Holding Communal, deux et deux. Et, enfin, trois membres indépendants choisis pour leur expertise dans le domaine industriel et les affaires sino-commerciales : deux à l'initiative du secteur public et un de SAVE consortium, à savoir le patron de ENI en Italie.

Les 19 administrateurs sont maintenant installés. Il fallait effectivement les 18 autres membres pour conforter le choix de M. Cloquet qui comme administrateur délégué, ce qui ne pose absolument aucun problème. Il bénéficie de la totale confiance non seulement des administrateurs publics, du Gouvernement wallon, de votre serviteur, peut-être qui sait de vous-même, et du groupe italien SAVE/Holding Communal.

La demande de suspension de la désignation de M. Cloquet au Conseil d'administration, tel que vous l'évoquez, renvoie non pas à la rémunération du savoir-faire que nous n'avons jamais acceptée, et vous le savez mais c'est bien essayé, mais renvoie au contraire au nouvel organigramme que nous devons mettre en place.

L'enjeu est très simple. Nous allons, nous Wallons, garder le poste de numéro 1 de CIO.

Par contre, nous souhaitons, nous Wallons, confier la gestion et la responsabilité commerciale à un délégué du groupe italien SAVE/Holding Communal, au nom des multiples relations dont il dispose à partir de l'aéroport de Trévise et de l'aéroport Marco Polo de Venise-Teresa, avec un certain nombre de compagnies aériennes que nous souhaitons attirer à Charleroi. Il est vrai que, lors d'une récente visite de M. Marquis, que j'ai eu l'honneur de présenter à M. Nollet et à M. Demotte, nous n'avons pu finaliser le nouvel organigramme et la responsabilité qui sera confiée à un délégué italien. Ni plus, ni moins. Et il ne s'agit pas d'un blocage, d'un tourment. Tout cela s'est fait dans une bonne intelligence et bien évidemment lors du prochain conseil, rassurez-vous, vous aurez non seulement l'installation de M. Cloquet dont, au passage – nous pouvons nous en féliciter – bat tous les records …

Mme la Présidente. – Votre temps de parole est épuisé, Monsieur le Ministre.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – J'en termine, Madame la Présidente, rassurez-vous, en trois mots.

Quand vous dites que tout est bloqué, moi, je constate que nous venons d'améliorer le dernier mois de 34 % le nombre de voyageurs pour l'année prochaine.

Je souhaiterais que l'on soit bloqué régulièrement comme cela.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Ministre, nous n'avons pas la même vision de la situation.

Le Conseil d'administration a été ajourné le 24 juin. Il l'a été le 8 juillet. Il est reporté précisément parce que le SAVE/Holding Communal apporte de nouvelles exigences qui ne faisaient pas partie de la convention initiale et qu'il conteste une décision du Gouvernement wallon, lequel avait donné sa confiance à M. Jean-Jacques Cloquet comme administrateur délégué de BSCA.

Je pense qu'en donnant un droit de veto à l'actionnaire minoritaire, vous avez purement et simplement bloqué le développement stratégique de l'aéroport de Charleroi, ce qui est dramatique et la situation que nous vivons aujourd'hui le confirme.

QUESTION DE Mme DE COSTER-BAUCHAU À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE CENTRE DE TIR DE GENAPPE ET LA DEMANDE D'UNE CAUTION DE 300.000 EUROS POUR MAINTENIR L'ACTIVITÉ DU SITE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme de Coster-Bauchau à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « le centre de tir de Genappe et la demande d'une caution de 300.000 euros pour maintenir l'activité du site ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre, vous avez récemment annoncé la réouverture de ce club de tir aux claies qui s'appelle « Les Bruyères » et qui est situé à Genappe. Je m'en réjouis et je vous en félicite également parce qu'au moins, les 350 membres vont pouvoir aujourd'hui retrouver de quoi exercer leur sport favori.

Pourtant, je m'attendais à une autre décision puisque vous veniez en même temps de me répondre à une question écrite me disant que vous ne pouviez pas prendre de décision à cause du Code de l'environnement, mais il est heureux que cette décision soit prise.

Par contre, c'est l'occasion de vous interpeller sur la caution de 300.000 euros qui est exigée en contrepartie de ce permis unique de 20 ans.

Ce club, comme je l'ai dit, compte 350 membres, mais est le seul à posséder des installations olympiques, ce qui permet donc à des personnes extérieures de venir s'exercer sur le terrain. Vous comprenez bien que ni le club, ni les membres ne peuvent faire face à une caution d'un tel montant. Or, cette caution normalement est exigée pour permettre la réhabilitation du terrain lorsque le permis se terminera, c'est-à-dire dans 20 ans.

Je pense que le club depuis 20 ans qu'il existe a montré tout son respect pour l'environnement puisqu'il avait déjà pris des mesures par rapport aux débris des claies, par rapport aux douilles qu'il ramassait, etc. Les gestionnaires ont même, pour montrer leur bonne foi, pris la décision de remplacer les balles par des balles en acier. Tous ces éléments montrent leur bonne volonté pour respecter l'environnement, sachant en plus que la remise en état concerne 3 hectares.

Monsieur le Ministre, ne trouvez-vous pas que cette caution est assez démesurée ?

Je pense qu'il faudra trouver des alternatives pour soit diminuer cette caution, soit pour la supprimer. Sinon vous avez permis une réouverture qui, faute pour le club de pouvoir payer la caution, va se refermer aussi vite.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous envisager des alternatives ? Avez-vous pris contact avec M. le Ministre des Sports à ce sujet pour voir ce qu'il avait moyen de faire, ainsi qu'avec le propriétaire et le club ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Madame la Députée, c'est effectivement un club de tir important parce que c'est le seul club de tir national avec deux fosses olympiques. Ayant instruit le dossier, j'ai effectivement voulu réagir relativement rapidement, c'est peut-être pour cela que vous avez eu des indications contradictoires en cours d'instruction.

Mais tenant compte du fait que le club s'est retrouvé à l'arrêt suite au recours des fonctionnaires technique et délégué à la mi-mai, j'ai délivré le 8 juillet dernier le permis unique pour 20 ans.

Il est vrai que dans un permis comme celui-là, il est prévu par la réglementation existante, en l'occurrence le CWATUP et le RGPE, qu'il faut prévoir le retour à la zone agricole ultérieurement. C'est donc sur cette base-là qu'il a été prévu dans les conditions du permis, un cautionnement d'un montant de 300.000 euros qui correspond en fait pour 100.000 euros à la partie liée à la destruction du bâtiment et pour 200.000 euros liée à la partie dépollution.

J'ai constaté que le montant de la caution posait une difficulté pour le club. Suite à ce constat, nous avons immédiatement pris les contacts avec le club pour voir de quelle façon il était possible d'aménager les modalités de constitution de la caution d'une manière telle que cette caution qui est nécessaire et réglementaire, ne mette pas en question la trésorerie du club. Ces discussions-là sont en cours. Et j'espère bien qu'elles pourront aboutir le plus rapidement possible à une solution. Effectivement, nous allons prendre un certain nombre de contacts à différents niveaux.

Pour terminer, je signalerai que bien sûr il y a l'utilisation des cartouches au plomb. Il faut savoir que celles-ci seront interdites dans les clubs à partir de juillet de l'année prochaine, à l'exception des compétitions internationales et des entraînements qui y sont liés. Ici, le permis est tout à fait clair sur l'ensemble des conditions.

Je prends donc bonne note de la difficulté pour le club de rassembler le montant de la caution. Nous allons essayer de trouver une solution avec eux. Ces contacts-là sont en cours ces jours-ci.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Ministre, il me reste à vous remercier.

Je vois que vous êtes sensible à l'argumentaire du montant de la caution. Je pense aussi qu'en termes de pollution, même vos services ont constaté qu'il n'y avait pas de pollution au plomb actuellement, alors que jusqu'à présent, les tireurs ont utilisé des cartouches au plomb.

Je suis sensible au fait que vous soyez attentif au montant de la caution. La conséquence serait vraiment dommageable pour notre pays, alors que c'est la fosse qui permet un entraînement international. Je vous remercie d'y être très vigilant.

QUESTION DE M. PRÉVOT À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CONSÉQUENCES POUR L'AGRICULTURE WALLONNE DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'OGM »

QUESTION DE M. DUPRIEZ À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA DÉCISION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DE CONFIER AUX ÉTATS MEMBRES LA LIBERTÉ D'INTERDIRE LA CULTURE D'OGM SUR LEUR TERRITOIRE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Prévot à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les conséquences pour l'agriculture wallonne de la décision de la Commission européenne en matière d'OGM » et la question d'actualité de M. Dupriez à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur « la décision de la Commission européenne de confier aux États membres la liberté d'interdire la culture d'OGM sur leur territoire ».

M. le Ministre Lutgen répondra en son nom et au nom de M. le Ministre Henry.

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la décision qui a été communiquée par la Commission européenne à travers le Commissaire maltais en charge de la Santé et de la Politique de la consommation, hier, n'a pas manqué de surprendre tant elle prend le contre-pied par rapport à la politique de la Commission européenne de ces dernières années à l'égard de la question des OGM.

Cette décision n'a pas manqué de surprendre puisque – je ne vous ferai pas l'injure à vous qui avez depuis longtemps été dans la gestion de cette compétence – jusqu'à présent la Commission européenne s'était refusée à permettre à quelconque État membre d'interdire sur son territoire la culture possible d'OGM.

Ce qui avait d'ailleurs amené la Région wallonne à adopter un décret en 2008, suivi d'un arrêté en mars 2009, pour justement veiller à organiser la coexistence entre les deux types d'agricultures, celle que l'on pourrait qualifier de plus conventionnelle et celle intégrant les organismes génétiquement modifiés, coexistence qui avait été assortie de conditions très strictes pour précisément, à défaut de pouvoir l'interdire, rendre cette dernière particulièrement difficile, voire impossible, sur le sol wallon.

L'attitude de la Commission et sa communication hier interpelle puisque maintenant elle laisse le soin aux États membres de décider quels sont ceux qui souhaitent autoriser ou ceux qui souhaitent désormais interdire les OGM sur leur territoire.

Il est vrai que l'on peut s'étonner de voir que la Commission décide en quelque sorte d'appliquer le principe de subsidiarité sur un enjeu tel que celui-là qui aurait requis précisément davantage de cohésion, de cohérence et donc, une unicité de vue à l'échelle européenne.

Mon souhait, Monsieur le Ministre, c'est de simplement y voir un peu plus clair sur les conséquences possibles pour nos agricultures puisque les dispositions que le Parlement avait adoptées et vous-même par la suite avec l'arrêté, avaient précisément pour vocation de préserver l'authenticité, la spécificité et la qualité également des produits issus de notre agriculture et de notre horticulture.

Faut-il craindre demain, à travers cette nouvelle latitude offerte aux États membres par la Commission totalement à l'opposé des balises qu'elle avait pu fixer jusqu'à présent, qu'il y ait des conséquences qui soient interpellantes, préjudiciables pour notre modèle d'agriculture puisqu'on sait aujourd'hui que s'il y a demain des exploitations d'OGM à nos frontières, on ne pourra pas nécessairement préserver comme on le veut nos modèles agricoles et notre exploitation. Merci de nous éclairer quant aux conséquences possibles de ce revirement de position de la Commission européenne.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez pour poser sa question.

M. Dupriez (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit M. Prévot par rapport à la situation et à l'actualité.

Je pense que ce qu'a proposé la Commission européenne est un marché de dupes qui, en plus, va à l'encontre d'une certaine idée de l'Europe : on renationaliserait en quelque sorte un problème épineux, faute de capacité d'accord au niveau du Conseil, en tout cas, faute de capacité d'accord allant dans le sens d'une volonté farouche visiblement depuis quelques années de M. Barroso de permettre la culture et la commercialisation des OGM en Europe.

J'avais initialement transmis ma question à l'attention de M. Henry parce que, jusqu'ici c'était le Commissaire à l'Environnement et le Conseil des Ministres de l'Envi-

ronnement qui s'occupaient des questions d'OGM. Mais je pensais bien que le Gouvernement répondrait d'une seule voix sur ce sujet.

Je pense que la question dépasse largement l'impact que pourrait avoir cette décision de la Commission sur l'agriculture wallonne directement. Il est évident que les OGM n'auront pas de frontière, que ce soient des frontières physiques, les semences et les pollens vont se balader à travers les frontières y compris linguistiques le cas échéant dans notre pays; mais c'est aussi une question d'économie. Que va-t-il se passer demain quand certains États, certaines Régions permettront de cultiver, de commercialiser des OGM et d'autres pas, sachant qu'il n'y a plus de surveillance aux frontières et que donc, les produits vont circuler totalement ? Il y aura donc des règles de concurrence qui seront totalement faussées.

Qui plus est, on va avoir une situation totalement indescriptible au niveau de l'OMC dans nos rapports avec les grands pays producteurs d'OGM et avec les firmes de l'agrobusiness puisque c'est l'Europe qui négocie à l'OMC, mais qu'à l'évidence, l'Europe aura difficile dans ces conditions-ci de défendre les positions des pays qui veulent maintenir une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement.

Il y a donc un enjeu majeur d'abord d'augmentation plutôt que de diminution de la qualité des évaluations globales des OGM en matière d'environnement, de santé mais aussi d'économie et vraiment de projets de société.

C'est le contraire qui se passe aujourd'hui puisque l'Agence européenne de sécurité alimentaire a vu ses exigences diminuer et je dirai en quelque sorte, en paraphrasant José Bové, qu'on évacue les cobayes de laboratoire et qu'on nous transforme tous, nous consommateurs, en cobayes dans cette situation-ci.

Le deuxième enjeu finalement se résume comme suit : que pouvons-nous faire aujourd'hui pour renforcer et que pouvez-vous faire, vous Gouvernement wallon, Ministre wallon, en particulier dans le cadre de la présidence belge, pour renforcer le pouvoir de choix des consommateurs avec l'étiquetage demandé par les consommateurs et aujourd'hui par le Parlement européen, y compris pour les produits animaux qui ont été nourris avec des éléments à base d'OGM ?

J'aimerais, Monsieur le Ministre, connaître l'opinion du Gouvernement à ce sujet.

Quelles initiatives prenez-vous, entre autres, dans le cadre de la présidence belge qui démarre pour l'instant ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Messieurs les Députés, pour vos questions.

Différents éléments surprennent à la suite de cette proposition concernant les OGM, disant finalement de laisser à chaque État membre la possibilité d'interdire, ce sont les anciennes clauses de sauvegarde qui seraient quelque part sacralisées au travers de la proposition faite par le Commissaire.

C'est évidemment une fausse bonne idée puisque cela va à l'encontre de l'idée qu'on se fait de l'Europe qui est là normalement pour harmoniser les règles et les faire respecter dans l'ensemble des États membres et pour faire en sorte aussi de faire entendre la voix de l'Europe à travers le monde au niveau de l'Organisation mondiale du commerce, notamment avec une certaine vision de l'agriculture qui doit être la nôtre, qui doit être partagée par l'ensemble des États membres.

Vraie fausse bonne idée aussi puisqu'au travers de cette proposition qui devra donc être avalisée par le Conseil des Ministres, mais aussi par le Parlement puisque maintenant le principe de codécision est pleinement applicable par rapport à ce type de modifications de règlements.

Mon collègue Philippe Henry a eu hier un conseil informel au niveau de l'environnement à Gand. Ce point-là n'était pas à l'ordre du jour. Cela étant, lui comme moi, nous sommes exactement sur la même longueur d'onde par rapport à ce type de proposition et au fait de dire que si demain, on devait accepter ce type de proposition, au-delà de la réalité de la vision européenne et de l'idée qu'on se fait de l'Europe, dans la praticabilité, ce serait laisser la possibilité à certains d'autoriser massivement la commercialisation, les autorisations d'essais, mais aussi la production d'OGM à certains États membres, avec tous les risques que cela comporte au niveau du commerce – il n'y a plus de contrôle au niveau des frontières – et au niveau de la contamination possible de parcelles qui bordent les frontières également.

Vous l'aurez bien compris, la volonté du commissaire est de dire : vu que nous n'arrivons pas ou difficilement à faire accepter de nouveaux OGM au niveau européen, utilisons ce chemin pernicieux pour arriver à la situation du fait accompli que j'ai dénoncée à plusieurs reprises ici. Je remercie encore Bernard Wesphael notamment qui était dans l'opposition à l'époque, aussi heureux d'ailleurs qu'aujourd'hui, d'avoir participé avec son groupe qui était dans l'opposition à la rédaction du décret « anti-OGM » de coexistence entre les cultures traditionnelles OGM et bio dans notre Région, qui est le meilleur garant par rapport à la liberté qui est laissée à certains de vouloir s'engouffrer dans ce type de culture demain, de par les assurances qui sont demandées, de par les garanties qui sont exigées, de par la transparence aussi exigée au travers des différentes parcelles, les distances, … Il y a eu cinq ou six aller-retour entre le Gouvernement et la Commission européenne pour prendre toutes les dispositions qui avaient été acceptées au niveau européen et les impacter dans ce décret au niveau de la Région wallonne. Ce décret est donc un bon garant par rapport

à ce type de culture demain. Moi, je ne rejetterai pas d'un revers de la main définitivement jusqu'à la nuit des temps la réalité d'éventuelles recherches, je rejette un modèle de société et c'est au cœur même de l'Europe, au cœur même de la vision que nous devons défendre demain au niveau du Conseil de l'agriculture, mais aussi du Conseil environnement notamment avec un rendez-vous important de M. le Ministre Philippe Henry y sera présent, c'est le 14 octobre prochain que ce point pourrait être à l'ordre du jour. Vous avez déjà vu la réaction des Français, je ne pouvais que m'en réjouir, de Jean-Louis Borlot, notamment avec qui j'avais déjà eu des contacts très importants il y a un an quand l'Autriche et la Hongrie étaient visées au niveau de leur clause de sauvegarde par rapport à l'OGM maïs en particulier. Nous avons travaillé ensemble. La Belgique étant à l'époque un acteur de changement qui avait fait basculer la décision du bon côté.

– Mme Cornet, première Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel.

Plus fondamentalement, je trouve que prendre le risque demain de mettre entre les mains de quelques-uns, de quelques multinationales, l'ensemble des semences mondiales et donc, de créer une dépendance totale ou quasi totale de nos agriculteurs face à ces semenciers mondiaux, est inacceptable. Prendre le risque aussi de mettre à mal le choix des consommateurs, comme vous l'avez souligné l'un et l'autre au travers de ce choix de consommation, sans qu'ils ne puissent finalement encore réellement et librement choisir, est totalement scandaleux.

Nous devons donc, contrairement à ce que la Commission est en train de faire, au travers des différents conseils, que ce soit celui de l'agriculture, que ce soit celui de l'environnement et de l'ensemble également des hommes et des femmes qui dirigent l'Europe, faire en sorte que demain nous puissions défendre un modèle agricole fort qui développe, par exemple, des protéines végétales chez nous puisque nous sommes aujourd'hui dépendants au niveau de l'alimentation de plus de 90 % de notre bétail avec sur le marché essentiellement, malheureusement des cultures de soja OGM qui sont présentes et très peu d'autres cultures. Mais si nous avions un élément aussi fort que celui-là pour développer ce type de culture chez nous, pour avoir aussi au travers de ce modèle une vision au travers de l'OMC et pas simplement de dire : « *Ok, l'OMC nous le demande, donc on est obligé d'appliquer cela et d'ouvrir grandes nos portes* ».

Je crois que c'est une faute grave de la part du commissaire européen sur la vision que nous pouvons avoir de l'Europe et, au lieu de se poser la question qui est fondamentale, sa position met en cause l'indépendance de l'Agence au niveau européen qui remet des avis pour le moins particuliers.

Mme la Présidente. – Votre temps de parole est écoulé, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour son exposé qui montre effectivement la détermination de la Région à ne pas osciller sur ses bases par rapport à l'attitude qu'elle a toujours pu tenir en cette matière.

Je pense qu'il est assez paradoxal de pouvoir constater que c'est de la bouche même du Commissaire européen en charge de la Santé et de la Protection des consommateurs que cette proposition est effectivement formulée. Je trouve que c'est paradoxal et inquiétant.

Puisque la présidence du Conseil européen est désormais dans les mains de la Belgique, il y a effectivement, de notre part, collectivement, un bel enjeu pour faire en sorte que cette proposition ne devienne pas une décision.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupriez.

M. Dupriez (Écolo). – Monsieur le Ministre, je ne peux que saluer le volontarisme de la Région wallonne aujourd'hui, par votre bouche mais aussi et d'abord par l'excellent décret que nous avons en Région et en même temps, le nouveau contexte si cette proposition de décision devait passer, rendrait notre décret relativement faible par rapport au risque lié à la dispersion d'OGM.

Il y a vraiment là un enjeu de société majeur; on le voit bien, le commissaire à l'agriculture, le commissaire à l'environnement, aujourd'hui le commissaire à la santé et à la consommation, donc une série de ministres et commissaires sont impliqués.

– Mme Hoyos, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.

Je voudrais, à titre d'exemple, évoquer ici la résistance des agriculteurs haïtiens qui, il y a dix jours, ont décidé de brûler des tonnes de semences OGM qui étaient gracieusement offertes par Monsanto.

Un peu partout dans le monde, les gens se rendent compte qu'il y a là quelque chose qui ne va pas avec cette mainmise de l'agrobusiness sur les filières alimentaires. On doit résister aussi aux conflits d'intérêts.

La responsable de l'évaluation des OGM de l'Agence européenne, il y a quelques mois, a quitté l'Agence pour aller travailler directement chez Syngenta, qui est une grosse firme de production de semences OGM. Il faut que la démocratie reprenne la main sur cette question.

QUESTION DE M. PRÉVOT À Mme TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LES SUITES DE L'ARRÊTÉ DE FERMETURE DE MAISONS DE REPOS À YVOIR »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Prévot à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les suites de l'arrêté de fermeture de maisons de repos à Yvoir ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, il y a quelques jours, vous avez eu l'occasion de prendre un arrêté de fermeture pour deux maisons de repos situées sur le territoire de la Commune d'Yvoir.

Il ne m'appartient pas de juger sur le fond. J'imagine que les motivations étaient suffisamment sérieuses que pour pouvoir prendre ce genre de décisions qui ne se prennent jamais à la légère, tant les conséquences sont évidemment problématiques pour la gestion, et j'en ai moi-même fait l'expérience, il y a peu de temps pour un arrêté que vous aviez pris concernant Namur.

Outre le fait de savoir dans ces cas précis si les avancées avaient pu être obtenues pour les résidents de ces deux maisons de repos plus particulièrement, puisqu'on a pu voir notamment dans la presse, la grande difficulté qu'il y avait, même sur l'ensemble du territoire de la Province de Namur, à trouver des lits alternatifs pour l'accueil, plus généralement, ce cas-là est surtout l'occasion pour moi de vous interroger sur la difficulté que rencontrent les communes et a fortiori des communes rurales comme Yvoir qui ne disposent pas, comme d'autres communes, et je pense à la mienne, de services sociaux amplement fournis qui permettent un accompagnement de tous les instants.

Quand une commune, *a fortiori* rurale, se voit confrontée à ce genre d'arrêté, c'est évidemment le branle-bas de combat avec des questions de responsabilité qui se posent. Qu'arrivera-t-il au bourgmestre si, à défaut de trouver des places pour pouvoir héberger les résidents, les personnes âgées qui sont sous le coup de cet arrêt de fermeture, il y a un accident particulier qui se passe, s'il y a un décès quelconque ? Sera-t-il demain jugé responsable de ne pas avoir fait appliquer cet arrêté, alors même qu'humainement, tout le monde comprendra qu'on ne peut pas prendre les résidents et les mettre sur la rue, s'il n'y a pas effectivement des capacités d'hébergement alternatif ?

Il y a, à mon avis, et je vous avais déjà interpellé sur le sujet à l'époque concernant un cas namurois, un grand travail de concertation à devoir opérer entre probablement vos services et les entités communales pour déterminer une procédure quelconque qui éviterait de faire porter une responsabilité trop lourde sur les bourgmestres qui ne se trouvent simplement pas en capacité de pouvoir trouver une offre d'hébergement alternatif à courte échéance.

Plus globalement, c'est toute la question du moratoire sur les lits MR et MRS qui est posée, moratoire que nous souhaitons effectivement lever, nous l'avons déjà dit. Probablement que la levée totale et immédiate de ce moratoire n'est pas envisageable à brève échéance au regard de l'état de nos finances, mais il y a certainement une piste à creuser du côté de l'INAMI. Je vous invite dans les contacts que vous avez en conférence interministérielle, à pouvoir au moins l'évoquer, c'est celle de ne pas intégrer dans le quota INAMI les résidents qui sont français et ceux qui sont hollandais puisque, effectivement, si l'INAMI avance l'argent, ce qui fait qu'elle les compte dans les quotas, elle récupère l'argent auprès des systèmes de sécurité sociale respectifs de la Hollande et de la France. Il y aurait donc matière à considérer que leur effet peut être neutralisé, ce qui donnerait déjà une bouffée d'oxygène supplémentaire, toute chose restant égale par ailleurs, au secteur pour disposer de lits additionnels. Je vous invite effectivement à plaider cette cause-là auprès de vos homologues au niveau fédéral et auprès de Mme la Ministre de la Santé en particulier.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, merci de vous inquiéter de la situation particulière de la maison de repos de Godinne à Yvoir, qui comprend trois implantations. L'obligation de fermeture est dommage dans les circonstances actuelles où on connaît les difficultés qu'on a à trouver pour nos aînés des places dans les maisons de repos.

On sait que la question de l'allongement de la vie fait que les personnes occupent les places en maisons de repos plus longtemps et que, de surcroît, le nombre d'aînés va croissant. Le besoin sur l'ensemble de notre Région et en Province de Namur, n'échappe bien sûr pas à cette règle.

Il va de soi que ce que nous souhaitons, c'est avant tout maintenir l'activité des maisons de repos et surtout y préserver l'emploi. On peut imaginer, dans la situation actuelle, l'inquiétude du personnel face à cette disposition de retrait d'agrément que j'ai effectivement dû prendre, tout récemment, en date du 24 juin.

Il va de soi aussi qu'il relève de notre responsabilité de faire en sorte que les normes soient respectées et que nos aînés soient accueillis dans les meilleures conditions

possible dans des conditions de confort, mais surtout de sécurité, rigoureusement respectées par rapport à la législation.

À Godinne, il faut savoir que les inspections ont eu lieu l'année dernière, que le dernier rapport datait de septembre 2009, que les avertissements ont été lancés au gestionnaire, que des mises en demeure lui ont été adressées, qu'il a été auditionné par le Service public de Wallonie, que la Commission wallonne des aînés s'est penchée sur le dossier. Tout cela a pris un certain temps et nous arrivons maintenant au mois de juin, avec cette décision finale qui propose le retrait de l'agrément.

Vous allez me demander pourquoi ? Il faut évidemment se rendre compte des lacunes qui avaient été relevées par les services d'inspection pour le personnel – du personnel de nuit pas qualifié, la norme de personnel n'étant pas rencontrée, et vous savez combien l'encadrement est important auprès de nos aînés, surtout quand on parle de maisons de repos et de maisons de repos et de soins –. La norme d'hygiène, elle aussi, était largement insuffisante et lacunaire. Les questions relatives aux dossiers de soins des résidents étaient incomplets. Surtout et avant tout, je dirai la sécurité, puisque le service régional d'incendie n'a pas renouvelé son accord sur le respect des normes incendie.

Face à cela, il va de soi que la décision a dû être prise. Elle est dure, certes. Néanmoins, il reste toujours la possibilité de recours pendant un mois. La décision ayant été prise le 24 juin 2009, cela nous laisse jusqu'à la semaine prochaine, le 24 juillet. Pendant ce délai, le gestionnaire peut introduire un recours et faire valoir ses arguments pour avoir peut-être pris des mesures urgentes d'amélioration de la qualité par rapport à toutes ces lacunes que je viens de citer.

Il va de soi aussi que le bourgmestre a pris immédiatement un arrêté de police visant la fermeture, mais visant avant tout à assurer la sécurité.

Mme la Présidente. – Madame la Ministre, votre temps de parole est écoulé.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Je reviendrai plus tard pour répondre aux questions suivantes de M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je me réjouis en effet qu'on puisse y revenir plus tard. Sans vouloir être désobligeant, l'essentiel de ma question ne portait pas sur les motivations qui vous ont amenée à prendre l'arrêté que je ne contestais point, mais à savoir comment on pouvait avoir une concertation, des initiatives de la part de la Région, pour essayer d'éviter la situation de la « patate chaude » refilée aux bourgmestres. Ceux-ci, lorsqu'ils sont confrontés à un arrêté que vous avez certainement pris pour d'excellentes raisons, sont dans l'incapacité d'y faire face, *a fortiori* dans des communes rurales.

Je vois bien qu'à Namur, lorsque nous avons été confrontés à la situation, nous avons dû mobiliser deux assistantes sociales pendant trois semaines. Beaucoup de petites communes sont incapables de mobiliser du personnel de cette nature. Pourtant, le jour même où l'arrêté est signifié, la responsabilité est portée sur les épaules du bourgmestre, qui ne sait pas trouver des places d'accueil du jour au lendemain – sait-on s'il y en a en suffisance ? – pour héberger les personnes. On sait par ailleurs que le lien familial est ténu dans certains cas et que, bien souvent, trop souvent, il n'y a plus nécessairement la réponse de la part de la famille pour un hébergement, fût-il temporaire.

Donc, je vous exhorte vraiment à prendre les initiatives visant à essayer de voir ce qu'il est possible de faire pour à la fois respecter la nécessité de la sécurité absolue et de la qualité de l'accueil, ce qui fonde la nécessité de gérer l'après-prise d'arrêté. Je vous en remercie.

QUESTION DE M. FOURNY À Mme.TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « L'AIDE À APPORTER AU SECTEUR DES MAISONS DE REPOS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE WALLON »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Fourny à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances sur « l'aide à apporter au secteur des maisons de repos sur l'ensemble du territoire wallon ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, le souci du troisième âge est évidemment une priorité pour le Gouvernement. On sait que les perspectives de vieillissement de la population sont telles que, demain, il faudra investir de manière importante dans le développement des MR et MRS. On sait par ailleurs que nombre de projets sont actuellement en gestation, ou en attente d'octroi de subsides, d'aides, de la part des pouvoirs publics pour pouvoir se développer et apporter ce confort aux personnes du troisième âge.

Madame la Ministre, quelle n'a pas été mon heureuse surprise, hier, de découvrir un article publié dans le journal *Le Soir*, vantant votre tournée des maisons de repos dans la belle Province de Namur où vous avez annoncé pouvoir investir 18 millions d'euros en faveur de cette province, dans des projets qui, certes, ont un attrait et un intérêt certains, à ceci près que, sauf erreur ou omission de ma part, je n'ai pas vu passer de notification du Gouvernement wallon faisant état de décisions sur l'octroi de telles aides au niveau des MR et MRS de manière globale.

Madame la Ministre, quand j'ai vu les importants budgets que vous avez débloqués – 18 millions d'euros, ce n'est quand même pas neutre dans un secteur qui est en attente, et où on sait que les besoins sont ô combien importants –, j'aurais aimé savoir quelle politique vous alliez mener à l'égard des autres provinces. J'imagine que les bonnes nouvelles ne sont pas limitées à votre belle province, mais qu'il y aura d'autres centres d'intérêt qui vont être développés. J'imagine qu'il y a des projets en Province de Luxembourg, de Liège, dans le Hainaut, dans le Brabant wallon.

J'aimerais donc faire le point avec vous sur les investissements que vous allez faire, les perspectives. J'espère avoir une réponse qui me satisfera d'autant plus qu'elle ne se limitera pas uniquement à la seule Province de Namur.

Voilà, l'objet de la question qui vous est adressée aujourd'hui. D'avance, je vous remercie pour la réponse que vous allez y apporter.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, effectivement, vous avez lu cette bonne nouvelle en Province de Namur, mais il y aussi les bonnes nouvelles pour toutes les autres provinces. Aucune des provinces n'est oubliée, parce que j'entends jaillir des noms autour de moi, dans cette salle, dans ce Parlement et c'est bien normal d'ailleurs. Vous savez que le Gouvernement wallon « solidarité » du 11 mars dernier a consacré notamment un point particulier à la question des infrastructures maisons de repos, maisons de repos et de soins, qu'à ma demande, le Gouvernement wallon a accepté de consacrer une enveloppe de 117 millions d'euros pour la rénovation, la mise aux normes, la mise en conformité de nos maisons de repos, et 22 millions pour les résidences-service, mais nous y reviendrons plus tard en temps utile.

En ce qui concerne les 117 millions, il en va de soi que nous attendions des projets. Des projets étaient déjà rentrés à l'administration suite à la réglementation que nous avons portée l'année dernière, le 30 avril 2009, sur les normes – assez strictes d'ailleurs – de sécurité et de confort dans nos institutions d'accueil et hébergement pour nos aînés. Suite à ces dossiers rentrés, d'autres sont encore parvenus à l'administration. À la date du 1er mai, nous avons clôturé la rentrée des dossiers. Tous les dossiers qui étaient complets et admissibles ont pu être pris en compte dans le cadre de cette enveloppe de 117 millions. Cela veut dire que, sur le territoire de notre Région, 53 dossiers, pour les maisons de repos, maisons de repos et de soins du secteur public ou du secteur associatif obtiennent des moyens pour engager des travaux dans une première phase. Il va de soi que des moyens complémentaires seront nécessaires encore ultérieurement. On sait combien le besoin en termes d'infrastructures est important encore dans notre Région, surtout quand on parle, comme vient de l'évoquer M. Prévot, de la levée du moratoire, si on y accède dans les prochains mois ou dans les années suivantes.

Il va aussi de soi qu'il faut respecter les normes de confort et de sécurité, notamment en matière d'incendie, mais que nous avons également voulu privilégier dans ces dossiers des réponses innovantes, des projets innovants.

Mme la Présidente. – Je peux demander un peu d'attention, on n'entend presque pas Mme la Ministre.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. – Merci, Madame Présidente, des réponses et des projets innovants par rapport aux besoins de nos concitoyens qui sont différenciés. Ces besoins peuvent être aussi des besoins de court séjour. Il y a des solutions de court séjour qui sont proposées dans le cadre des dossiers qui ont été rentrés. Il y a également des besoins qui sont liés, vous le savez, à la question des démences. Certains ont développé des unités spécifiques pour personnes désorientées. Sachez, en tout cas, qu'un point d'honneur a été mis pour que tous les dossiers de valeur puissent être portés et puissent obtenir les subsides bien nécessaires de notre Région.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les précisions apportées. Je prends note de ce que 18 millions sur les 100 restants sont déjà distribués. J'imagine que les choix vont s'opérer dans les prochains jours et que l'annonce va être faite, parce que, dans votre réponse, vous ne m'avez pas indiqué si les 100 millions restants avaient déjà été répartis, distribués ou, en tout cas, retenus sur base des projets qui ont été rentrés au 1er mai. Il serait peut-être bon qu'il y ait une communication un peu plus large que celle des limites de la Province de Namur. Je vous demanderai donc vraiment de pouvoir nous renseigner plus largement sur les différents projets retenus.

QUESTION DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE CONSEIL EUROPÉEN « AGRICULTURE ET PÊCHE » DE CE 12 JUILLET 2010 »

QUESTION
DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE,
SUR
« LES CONCLUSIONS DU *HIGH LEVEL GROUP* (HLG) CONCERNANT LE LAIT ET LES MANIFESTATIONS D'AGRICULTEURS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Stoffels, sur « le Conseil européen « Agriculture et Pêche » de ce 12 juillet 2010 » et la question d'actualité de Mme Dethier-Neumann, sur « les conclusions du *High level group* (HLG) concernant le lait et les manifestations d'agriculteurs » à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, il y a deux jours, lundi précisément, le Conseil européen Agriculture et Pêche s'est tenu. Il a réuni l'ensemble des Ministres européens de l'Agriculture qui ont eu l'occasion de se pencher sur l'avenir de la politique agricole commune, et plus particulièrement sur les conclusions du rapport qui ont été travaillées par le groupe des hauts experts, conclusions qui vont, me dit-on, dans le sens d'une agriculture conventionnée.

Par ailleurs, nous avons eu écho par la presse d'un ensemble de manifestants qui exprimaient leurs craintes dans les rues de Bruxelles, disant que l'agriculture conventionnée les rendait encore plus dépendants à l'égard des laiteries.

Monsieur le Ministre, je souhaite vous poser quelques questions, puisque la Belgique a actuellement la Présidence de l'Union européenne. Votre point de vue m'intéresse tout particulièrement.

D'une part, avez-vous le sentiment que les pistes évoquées par le groupe des hauts experts sont de nature à pouvoir rencontrer un écho dans la majorité des États membres ? Deuxièmement, des alternatives sont-elles éventuellement tracées par rapport à cette voie qu'on appelle « agriculture conventionnée » ?

Je suis en outre intéressé de savoir comment les agriculteurs peuvent se préparer au scénario que je viens de décrire. Quel rôle les autorités publiques, et en particulier la Région wallonne, peuvent-elles prendre pour aider les agriculteurs à mieux se retrouver dans un tel scénario ?

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, il apparaît qu'en fait, M. Stoffels vous interroge sur le même objet que Mme Dethier-Neumann. Je propose donc de joindre les questions.

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Madame la Présidente, c'est M. le Ministre qui m'a conseillé de joindre ma question à celle de M. Stoffels.

Monsieur le Ministre, maintenant que nous allons présider l'Union européenne, vous savez que les enjeux sont énormes, singulièrement en matière agricole. Quand je dis « nous », je sais que c'est le travail de trois ministres belges – surtout deux – qui, on l'espère, vont se concerter.

Monsieur le Ministre, j'aimerais bien citer les enjeux. Ils sont au nombre de trois et sont liés à une certaine responsabilité :

– le premier enjeu est l'enjeu qui concerne le consommateur et sa protection;

– le deuxième concerne l'emploi agricole;

– le troisième enjeu vise l'amélioration de nos ressources environnementales.

Monsieur le Ministre, tout le conseil a eu, lundi, une rencontre avec des experts du *High Level group*. Vous avez pu entendre cette formulation. Nous, représentants du groupe Écolo, nous estimons qu'elle parle, d'un côté, de regroupement des producteurs et, de l'autre, d'une contractualisation entre les producteurs et les laiteries.

Nous pensons que les experts ne donnent pas de réponses claires à la question de la volatilité du prix. Ils n'amènent aucune réponse par rapport à la question de savoir comment réguler la production laitière en Europe.

Monsieur le Ministre, portez-vous le même jugement qu'Écolo sur cette question ? J'ai hâte d'entendre votre réponse. Si tel est le cas, avez-vous programmé, suite à cette première rencontre de travail, de prendre cette question à bras le corps. La réponse est attendue par les agriculteurs dont vous savez que les caisses sont vides. Allez-vous charger les experts de compléter leur travail puisque les questions principales n'ont pas été abordées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Merci, Madame la Présidente, je répondrai d'abord à Mme Dethier-Neumann qu'il m'arrive de ne pas avoir les mêmes positions qu'Écolo. Cela m'arrive. Cela m'est arrivé notamment en 2003, mais ce n'est pas que vis-à-vis de vous, puisque c'était vis-à-vis du MR aussi, et du PS, parce qu'en 2003, l'Arc-en-ciel a approuvé le fait de quitter les quotas laitiers.

À l'époque, la Belgique a fait entendre sa voix, et je crois que c'était une erreur fondamentale de quitter les quotas laitiers à partir de 2015. Finalement, c'est à partir de là qu'on a mis la main dans l'engrenage qui nous a conduits à quitter la gestion de l'offre sur le plan laitier.

Je dis cela en vous faisant un clin œil, puisque je sais qu'on peut certainement se rejoindre au travers de vos propos d'aujourd'hui. Il y a des choses intéressantes dans les sept recommandations qui sont faites par le groupe de haut niveau, qui a eu le mérite d'exister, mais qui a mis à mon sens trop de temps pour effectuer ce travail. Tout n'est pas à jeter.

Si je parle, par exemple, de regrouper les producteurs afin qu'ils soient plus forts demain en termes de négociations sur le plan européen, tout le monde ne peut qu'approuver cette proposition. Si on veut intervenir, comme la Belgique l'a fait entendre lors du Conseil, pour avoir des mesures concernant notamment la volatilité des prix, tout le monde peut être d'accord. Je peux prendre toute une série d'exemples pour montrer combien il y a des choses intéressantes.

Lorsqu'on parle de contractualisation, il y a un danger, puisqu'il faut voir dans quel rapport de forces nous pourrions nous trouver. Quand je dis « nous », je vise évidemment les différents acteurs de la filière. Il faut s'interroger sur le rôle des pouvoirs publics. À mon sens, il consiste à faire respecter les réalités entre les différents acteurs de la filière et à agir concrètement, par des législations, pour forcer la réalité lorsqu'il y a des volatilités, des crises particulières. Il consiste donc à intervenir sur le marché. Cela me paraît essentiel et c'est mon point de vue. On voit quand même qu'il y a ces derniers mois, au niveau des États membres, une évolution qui va plutôt dans le bon sens, mais on revient de très loin. Ma position a toujours été de dire que tant que nous n'avions pas un système plus intéressant que les quotas laitiers – qui présentaient certains effets pervers aussi –, il ne fallait pas quitter ce système-là.

Aujourd'hui, nous veillerons à transformer les différentes recommandations en propositions réglementaires sur le plan européen. Pour cela, le rendez-vous est fixé au mois de décembre. On aura un rendez-vous intermédiaire, en septembre, ou en octobre, au-delà de l'échange de vues que nous avons eu hier, pour la première fois. Hier, c'était donc une présentation des recommandations, mais on les connaissait. Chaque État membre a dit son premier point de vue par rapport à cela. Le Commissaire doit effectivement venir avec des propositions de réglementation. Le vrai rendez-vous, c'est celui-là. Il faut une réglementation importante qui mette en équilibre l'ensemble des acteurs de la filière, qui protège les producteurs, mais aussi les consommateurs et qui fasse en sorte que, finalement, nous puissions avoir une gestion du marché du lait en Europe, une gestion qui serait un modèle en soi et qui accorderait aux agriculteurs une certaine stabilité par rapport à la spéculation. Cela leur permettrait de se dire : « *Je peux planifier mes investissements, sur dix ou quinze ans avec une certaine stabilité des prix* ». C'est un des derniers secteurs qui était protégés, mais par la décision qui a été prise, on a vu la volatilité. On a eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises ici, que ce soit avec M. Borsus, ou avec d'autres, ainsi que de toutes les conséquences que cela pouvait avoir.

Nous devons maintenant transformer ces recommandations – qui ne sont jamais que des recommandations –, en réglementations. Ce rendez-vous-là est important. Nous avons eu l'occasion d'en discuter avant-hier matin avant le Conseil, avec les organisations agricoles. On voit qu'il y a des nuances aussi à l'intérieur des organisations agricoles, entre Campina et Locopa, par exemple, il y a plus que des nuances. On le voit très bien. Notre rôle est effectivement de pouvoir rassembler l'ensemble des points de vues, mais surtout, d'être très dynamiques pour protéger à la fois la réalité des consommateurs et des producteurs.

C'est un rendez-vous important pour l'agriculture. C'est un rendez-vous important pour les producteurs laitiers. C'est certainement un rendez-vous important par rapport aux OGM, mais comment voulez-vous qu'on puisse – et que l'Europe puisse – être crédibles en matière de gestion des marchés de transparence et en termes d'équité sur le plan des marchés financiers, avec de grandes déclarations comme celles que nous avons entendues ces derniers mois ces dernières années, si, dans le même temps, nous quittons la réalité de la gestion du marché sur le plan agricole qui est essentielle, voire vitale pour la population ? Ce serait totalement incohérent et ce serait une erreur fondamentale par rapport à la vision qu'on doit avoir de l'Europe.

Nous devons donc garder la force de l'agriculture, de la production, du sens nourricier de l'agriculture, avec certainement des notions nouvelles de société et de service qui sont rendus par les agriculteurs, d'attente des consommateurs en matière environnementale, en matière sociale et, certainement aussi, en matière de création d'emplois. Cela, c'est un vrai projet auquel je crois et que nous pouvons développer.

Et j'ose quand même dire qu'il y a un changement de ton très positif. Il faudra que cela se transforme en actes de la part du nouveau Commissaire Dacian Ciolos, qui a une vision que nous partageons jusqu'à présent.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier M. le Ministre pour les éléments d'information et de réponse qu'il nous a donnés. Je peux lui dire que nous sommes assez bien en phase avec son analyse en ce qui concerne les exigences qui sont avancées par un certain nombre d'agriculteurs qui craignent effectivement un certain

degré de dépendance à l'égard des acheteurs de lait, en particulier en ce qui concerne le prix, le volume et les critères de qualité. Quand on met tout cela dans un scénario d'agriculture contractuelle, on va finir par poser la question du rapport des forces entre les uns et les autres. C'est là que nous devons effectivement intervenir, non seulement, dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne pour préparer les textes réglementaires au niveau européen, mais aussi pour préparer le terrain, pour préparer l'action politique en Région wallonne dans un scénario qui va très probablement être défini d'ici décembre. Je vous invite donc tous à approfondir le sujet dès la rentrée parlementaire en septembre, en commission, en tout cas, pour avoir une vue plus exacte et plus approfondie de ce que va être votre avenir de notre politique agricole.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, je ne sais pas qui vous étiez en 2003, à part M. Benoît Lutgen, mais, aujourd'hui, je suis d'accord avec vous, avec ce que vous amenez sur la table.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – À l'époque, vous étiez d'accord avec moi, mais vous ne le disiez pas.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Pas à la tribune. *(Rires dans l'Assemblée.)*

Monsieur le Ministre, j'attire effectivement l'attention sur le rendez-vous d'octobre qui est important. Ce rendez-vous-là va déjà donner l'orientation. Après, ce n'est « plus » – et je mets évidemment le plus entre guillemets – que de la technique. C'est donc avant qu'il s'agit de travailler autour des convergences que vous avez énoncées ici, entre une association et un autre syndicat, entre les différentes parties de notre pays. C'est avant qu'il faut travailler pour prendre la bonne direction. Cette direction demande effectivement des décisions, un enjeu et, plus que des paroles, mais des actes. Je vous invite donc largement à agir et à donner un peu plus de transparence, peut-être de communication, parce que le secteur laitier l'attend. Il attend une régularisation, il attend des aides.

Mme la Présidente. – Merci, Madame la Députée.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Il y a des échéances : le 1er août et le mois d'octobre. Merci.

QUESTION DE M. SENESAEL À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES CONSÉQUENCES DU MANQUE DE PLUIE SUR LES CAPTAGES D'EAU »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Senesael à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, sur « les conséquences du manque de pluie sur les captages d'eau ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, l'époque actuelle de quasi-sécheresse que nous connaissons nous amène à nous poser diverses questions dans des secteurs très variés. Le secteur des personnes plus fragilisées faisait l'objet de notre attention toute particulière, voici quinze jours. Aujourd'hui, je voudrais me pencher avec vous sur l'état actuel de nos nappes phréatiques et du niveau de nos rivières. On parle souvent de nos rivières quand elles sont en crues et des dégâts qu'elles peuvent provoquer. Aujourd'hui, elles sont dans un état catastrophique, non pas à cause de trop d'eau, mais du trop peu d'eau.

Je voudrais donc faire le point avec vous sur l'état actuel de nos réserves d'eau en Wallonie, que ce soit au niveau des nappes phréatiques, ou de nos rivières, voir si les Wallonnes et les Wallons ont lieu de s'inquiéter pour leur provision en eau dans les semaines qui suivent. Même si certaines restrictions ponctuelles sont mises au goût du jour à l'exemple du remplissage des piscines ou encore du lavage des voitures, nous n'avons pas, pour l'instant, beaucoup de restrictions, et c'est tant mieux.

Avez-vous prévu un plan sécheresse ? Le cas échéant, quelles en seraient les modalités de communication et d'application, s'il devait être d'application ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité. – Monsieur le Député, effectivement, on peut dire que nous sommes dans une période de sécheresse comme on l'a connue en 1976. Même moi, je m'en rappelle, malgré mon jeune âge à l'époque. Il est clair que c'est une période tout à fait particulière, mais cela ne produit pas de problème particulier en ce qui concerne la distribution d'eau, parce que la plupart des alimentations se font par les nappes en grandes profondeurs qui ne sont pas affectées par la situation actuelle.

Là où les problèmes peuvent éventuellement se poser, où certaines mesurent ont été prises dans certaines com-

munes, c'est lorsque les prises d'eau sont effectivement liées à des captages relativement proches de la surface. Il peut y avoir certaines sources qui sont taries localement et certains débits qui sont réduits. Certaines communes, notamment dans les Ardennes, ont donc pris différentes mesures de réduction de la consommation d'eau, puisqu'il est vrai que, d'une manière générale, la consommation d'eau augmente de 15 à 20 % dans une période comme celle-ci en raison de différentes consommations, comme les piscines ou l'arrosage des jardins.

À ce stade, il n'y a pas lieu de prendre des mesures particulières au-delà de cela, puisque les captages sont tout à fait préservés, y compris pour ce qui concerne le captage dans la Meuse au niveau de Taillefer.

Évidemment, si la sécheresse devait vraiment se prolonger pendant longtemps, il pourrait être prévu de mettre en place des mesures, d'avoir un plan plus général de restrictions à l'échelle de la Région. À ce stade, ce n'est pas du tout nécessaire. Ceci dit, vu la période de sécheresse, il est évident que le centre régional de crise est en alerte et surveille la situation.

Pour terminer, je dirai que c'est une des questions qui fera partie de l'étude dont a été chargée la SWDE pour travailler, réfléchir, établir le schéma de production d'eau à l'échelle de la Région, lequel devra être rediscuté. Forcément, ce type de situation fera partie de l'étude et de l'adoption du schéma pour l'avenir.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je remercie M. le Ministre pour les différents éléments de réponse qu'il apporte à cette question.

Je me félicite également du souci qu'il a de voir, avec la SWDE et de manière prospective, les différentes modalités d'application qui pourraient être prévues en cas de sécheresse prolongée, donc plus importante.

J'attire aussi l'attention sur le fait que, de manière ponctuelle et localisée, il y a quand même des soucis qui se posent. Je pense qu'il serait bien d'avoir une communication. À cet égard, je ne doute pas que vous aurez une communication ad hoc pour répondre aux interrogations légitimes des uns et des autres.

QUESTION DE M. CRUCKE À M. ANTOINE, VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « DEUX ORGANISMES PUBLICS WALLONS QUI DIVERGENT SUR LA QUESTION DU CHÔMAGE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Crucke à M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « deux organismes publics wallons qui divergent sur la question du chômage ».

La parole est M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, il y a quinze jours, j'évoquais avec vous la distorsion existante entre les statistiques du FOREM et de l'ONEm. Il y a des écarts assez importants et, *grosso modo*, vous me répondiez qu'il fallait faire confiance à l'organisme wallon qui chiffrait cela de manière extrêmement précise, pointilleuse, avec des références.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Nous sommes d'accord.

M. Crucke (MR). – Vous m'indiquiez que cela ne permettait pas la discussion. Quelques jours plus tard, un autre organisme wallon, un autre OIP, l'IWEPS parle du même sujet et vient donner des chiffres qui sont encore totalement différents. J'ai envie de dire que l'ONEm, si on devait le classer, serait entre le FOREM et l'IWEPS.

Si on prend toute la période 2009 et la première moitié de 2010, ce qui a quand même une certaine importance, l'IWEPS nous dit qu'en Région wallonne – en Wallonie puisque, maintenant, on parle de la Wallonie, même si je vois qu'on parle encore du Règlement du Parlement wallon, cela ne doit pas faire plaisir au Ministre-Président, mais soit – le taux serait de 18,7 %, ce qui est énorme et ce qui montre bien que, contrairement à tout ce qu'on a tenu comme propos à certains moments, on est loin d'avoir une réduction. Je compare cela à ce qui est crédible pour vous, en tout cas à ce qui l'était il y a quinze jours, à savoir le chiffre du FOREM : 14, 7 %. Il y a 4 % de différence. Monsieur le Ministre, je veux bien vous suivre quand vous me dites qu'il faut préférer les chiffres wallons à ceux de l'État fédéral, mais quand on a affaire à deux OIP de Wallonie avec de telles différences, qui dois-je croire ? Est-il vraiment impossible d'arriver à une méthode qui soit claire, précise, non discutable, non discutée, sur laquelle on peut faire le travail qu'il faut faire, à savoir le travail d'analyse ? Est-ce réellement impossible, ou allez-vous encore m'expliquer qu'il y a deux méthodes très différentes ? J'attends votre explication, parce que cela devient pour moi le flou obscur.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, c'est vraiment une joie de voir, au rythme de toutes les séances publiques, les questions

de M. Crucke, parce que cela me permet d'annoncer de bonnes nouvelles.

D'abord, il ne m'en voudra pas de dire que je ne suis responsable que du FOREM. Je n'ai pas d'autorité sur l'ONEm et, en ce qui concerne l'IWEPS, c'est mon excellent collègue, le numéro un du Gouvernement wallon, le Ministre-Président, qui en a la responsabilité.

Si l'on prend maintenant les chiffres du FOREM, dont je vous dis, depuis juillet 2009, que cela constituera mon unique référence, que les chiffres sont bons, que concernent-ils ? Ils reprennent les demandeurs d'emploi et les demandeurs d'allocations, autrement dit, celles et ceux qui bénéficient d'une indemnité publique. Cela, c'est notre référence du FOREM, c'était déjà celle de M. Marcourt et c'est encore la mienne. Je répondrai donc toujours sur base du FOREM à toutes les questions que vous me poserez.

Si je prends ces chiffres du FOREM, à fin décembre 2009 et à fin juin de cette année, que j'y introduis ceux qui quittent nos listes de chômeurs – de demandeurs d'emploi – et que j'y ajoute ceux qui viennent s'y inscrire, c'est ce que vous souhaitiez il y a quinze jours, j'arrive à une réduction du nombre des unités demandeurs d'emploi, de demandeurs d'allocations de 14.726 sur les six premiers mois de l'année. Personne n'a fait aussi bien dans ce pays. Faut-il chanter victoire ? Certainement pas, restons modestes, continuons à travailler à travers la politique de l'emploi et du Plan Marshall, et soyons attentifs à ce qui se passe au niveau fédéral, comme vous l'êtes, par ailleurs.

Quelle est la différence entre le FOREM et l'IWEPS ? Le FOREM travaille sur les DEDA. L'IWEPS reprend, parce qu'il s'appuie sur différentes statistiques – l'ONEm, les chiffres du BIT – qui sont largement inférieurs –. Il travaille sur ce qu'on appelle les demandeurs d'emploi, ce qui est beaucoup plus large que la seule liste que je viens d'indiquer.

Lisez le rapport de l'IWEPS. Il calcule le taux de chômage entre les demandeurs d'emploi et la population active arrêtés en 2004. Le FOREM lui travaille sur des chiffres réactualisés.

Troisième différence, l'IWEPS intègre la Communauté germanophone qui fait partie de la Région wallonne. Toutefois, mais malheureusement ou heureusement, le FOREM n'est plus compétent pour la Communauté germanophone.

Dernière différence, le FOREM comptabilise le nombre de demandeurs d'emplois et d'allocations. Par contre, il ne profile pas de projection pour l'avenir et il n'indique pas combien nous pourrions en avoir en plus ou en moins, ce qui est le travail de l'IWEPS en termes de prospective.

Voilà toutes les différences, mais convenons, Monsieur Crucke, qu'il y a une bonne nouvelle : entre le 31 décembre 2009 et le 30 juin 2010, il y a 14.726 demandeurs d'emploi d'allocations en moins, et de manière nette.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je me souviens d'une intervention de M. le Ministre qui annonçait que, quelques jours avant les élections, en un mois, 25.000 chômeurs en moins. Maintenant, on vient vous dire qu'en un an et demi, cela a baissé de 14.000 ou 15.000. C'est vrai qu'il faudrait être plus modeste quand on a des chiffres qui sont si différents.

Sincèrement, il y a deux choses que je n'arrive pas à comprendre. D'abord, c'est que c'est vous qui devez annoncer les bonnes nouvelles. Peu de temps après, quand elles sont moins bonnes, c'est le Ministre-Président qui ne réussit pas à avoir les bons chiffres parce qu'on a un calcul différent.

On ne va pas continuer comme cela à tromper finalement ceux qui doivent travailler. Je vais déposer une proposition de décret sur le sujet. Vous serez d'accord ou pas d'accord, mais j'espère au moins qu'on pourra enfin avoir la clarté et la transparence en la matière, c'est plus qu'indispensable.

(Applaudissements dans l'Assemblée.)

QUESTION DE M. MOUYARD À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS »

QUESTION DE M. SENESAEL À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES AIDES ACCORDÉES À LA RÉGION DU HAINAUT PAR L'UNION EUROPÉENNE »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mouyard, sur « les critères d'attribution des fonds structurels européens » et de la question d'actualité de Senesael, sur « les aides accordées à la Région du Hainaut par l'Union européenne » à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). – Monsieur le Ministre-Président, vous vous êtes récemment exprimé dans le cadre dans la Présidence belge de l'Union européenne devant le Parlement européen relativement aux politiques régio-

nales que la Belgique compte mener pendant les six mois de présidence.

À cette occasion, vous avez insisté sur le fait qu'il fallait élargir les critères d'attribution des fonds structurels pour les Régions en retard de développement, dès lors qu'actuellement, le seul critère pris en compte est le PIB par habitant qui doit se situer en dessous ou au-dessus des 75 % de la moyenne européenne. C'est cela qui fait qu'on peut ou non octroyer les fonds structurels. Ce faisant, vous plaidez bien évidemment pour le Hainaut qui, pour la première fois, vient de passer le seuil fatidique des 75 %. Vous auriez également pu plaider pour des länder allemands ou d'autres régions wallonnes.

Vous donnez comme exemple le fait qu'on pourrait introduire d'autres critères comme le taux de chômage, ou encore le niveau de CO_2 dans ces régions. Ce sont toutes des bonnes idées et je n'ai évidemment rien contre cela.

Par contre, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour vous demander quelle est la vision du gouvernement pour la répartition que je qualifierais d'intra-muros. La prochaine campagne de fonds structurels s'étalera de 2014 à 2020. Votre gouvernement va donc être à la manœuvre pour décider d'un certain nombre de règles pour la distribution, la répartition de ces fonds. Je me souviens de la campagne en cours qui s'étend de 2007 à 2013. Certaines sous-régions – ne voyez rien de sous-localiste à cela, mais je ne prendrai pour exemple que la sous-région, l'Arrondissement de Philippeville en Province de Namur, qui aurait pu revendiquer un certain nombre de choses qu'il a reçues – ont reçu, mais très peu par rapport à d'autres.

Je serais donc intéressé de connaître votre état d'esprit à l'heure actuelle – pas de manière détaillée, parce que ce n'est pas dans le cadre d'une question d'actualité, je pourrais avoir une réponse fouillée –. Quelle est votre vision de répartition sur l'ensemble du territoire wallon en tenant compte des critères et des sensibilités sous-région par sous-région, bassin par bassin, puisqu'il faut reconnaître qu'à l'heure actuelle, c'est essentiellement le bassin liégeois et le Hainaut qui, lors des campagnes précédentes, ont reçu la grande partie de cette manne céleste ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je serai peut-être redondant, mais j'essayerai aussi d'apporter une valeur additionnelle à la réflexion concernant la répartition de cette manne européenne pour les Régions.

L'actualité fait que vous étiez dernièrement au Parlement européen pour discuter de ces critères et, comme mon collègue l'a rappelé, le seuil fatidique des 75 % était légèrement dépassé au Hainaut. À la lecture des propos que vous avez tenus, ce n'est pas parce qu'on passe de 74 à 76 % qu'il y a une différence réelle et nette dans l'approche des problèmes sociaux connus par une population et, si je répète vos propos, « ce n'est pas pour autant que la messe est dite ».

Il est vrai que, depuis 2007, 700 millions d'euros ont été apportés au Hainaut pour l'aider à accomplir les missions qui sont les siennes et, surtout, à améliorer les conditions sociales de cette population. Vous avez aussi parlé d'autres critères, qu'il s'agisse du taux de chômage, ou du niveau de CO_2 par habitant afin de lutter contre les défis du réchauffement climatique qui sont les nôtres. Je pense que ce sont de bonnes pistes à creuser, de bonnes idées à exploiter.

J'aurais aussi voulu connaître vos prospectives et vos perspectives en la matière et, présidence européenne oblige, les initiatives que la Wallonie peut prendre en la matière. Je ne doute pas, Monsieur le Ministre-Président, qu'on parle du Hainaut, mais que toute la Wallonie est concernée. Je ne veux pas non plus faire du sous-régionalisme à ce propos.

La période 2014-2020 est à nos portes. Vous allez devoir la porter, puisque notre législature va jusqu'en 2014 et que des initiatives et propositions pourront être émises d'ici là.

D'avance Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie des réflexions qui vous plaira de nous apporter.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte. Vous disposez de six minutes.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, le débat qui se mène maintenant, dans l'Union européenne, oppose deux stratégies.

La première stratégie est celle de l'investissement de type transversal, on met en œuvre des thèmes qui sont partagés par l'ensemble des pays de l'Union et on investit des moyens.

La deuxième vision s'appuie sur les territoires. On travaille plus sur le sur-mesure. En d'autres termes, on réfléchit à la manière dont l'économie peut être redéployée en tenant compte des différences objectives entre les différents territoires qui constituent l'Union européenne.

Une théorie est-elle en opposition totale avec l'autre ? Je serai tenté de dire qu'à les présenter comme cela, cela nous mènerait à des arbitrages de type financier et rien qu'à cela. C'est la raison pour laquelle j'ai réagi, il y a un certain temps déjà, aux propos de celui qui allait devenir Président du Conseil de l'Europe, M. Van Rompuy, lorsque, dans une lettre blanche, il disait : « *Je souhaite effectivement que l'on réfléchisse à l'avenir de ces deux politiques et que, peut-être, on mise davantage sur l'investissement transversal dans l'Union européenne.* » J'avais mis en garde contre le risque d'oublier les stratégies territoriales.

J'en arrive maintenant, puisque ce décor est posé, à la vision qu'au nom de la Belgique – pas de la Wallonie, puisque je rappelle que la présidence est portée au nom de l'ensemble du pays –, je peux défendre. Nous allons faire en sorte que nous réfléchissions à une concentration thématique. Il est important que l'Union européenne ait, dans ces différents programmes, qu'ils soient des programmes de cohésion ou autres, les mêmes thèmes. C'est la raison pour laquelle la stratégie 2020 me semble le bon point d'ancrage, comme nous avons d'ailleurs déjà commencé à le faire en Belgique, par la mise en place, avec le gouvernement fédéral et les entités fédérées, d'un outil de *monitoring* qui ira d'ailleurs à une proposition d'évaluation et d'objectif à partir de septembre.

Ensuite, vient une deuxième question. Si on est d'accord sur la concentration thématique, encore faut-il une approche de type territoriale ? Que ce soit en politique d'emplois, en politique sociale, en politique économique de manière générale, nous plaidons pour qu'il reste une dimension territoriale. Cette dimension territoriale est-elle taillée à la mesure des Régions qui connaissent des difficultés ? La réponse est non. Il y a bien sûr des régions comme la Flandre, qui bénéficient aussi, de fonds, notamment de l'Objectif 2, qui peuvent concentrer des outils sur base de territoire. Ce que nous souhaitons donc, c'est que l'approche territoriale reste bien ancrée dans la pratique politique européenne.

Reste maintenant un dernier volet à votre question. Que penser des critères d'attribution pour l'avenir ? D'abord, sur la définition des zones géographiques, nous sommes encore un petit peu tôt dans le processus d'évaluation, mais il est clair que l'Union européenne va ouvrir ce débat. On dit toujours qu'une présidence n'a pas d'opinion – elle ne peut pas l'exprimer en tant que telle –, mais qu'elle a une priorité. Notre priorité, c'est précisément d'ouvrir ce débat-là sur la question de la pertinence des territoires. Nous allons notamment le faire dans le cadre d'un séminaire à Tournai sur « l'eurométropolisation ». Les villes, les territoires métropolitains, le transfrontalier sont-ils aujourd'hui des modes de développement économique plus appropriés, taillés sur mesure, qui permettent d'avoir des résultats de meilleure qualité ?

La question sera ouverte à côté d'autres. Par exemple, comment peut-on faire pour que nous ayons encore une stratégie qui intègre des Régions d'une autre taille, ce qu'on appelle les macros Régions, les grandes Régions, et qui vont nous permettre, pour ne pas prendre un exemple qui nous est propre, mais un autre exemple, le pourtour méditerranéen – d'avoir une pertinence qui dépasse les limites frontalières classiques pour avoir de grands ensembles. Cette question du maintien de ces stratégies sera couverte par nous ?

Sur les critères d'attribution, des députés français, allemands, italiens, se posent la question de savoir s'il n'est pas opportun de revisiter le seul critère d'évaluation PIB. Je ne suis pas là pour me substituer à eux dans la réponse, mais il est pertinent de se poser cette question, d'autant plus que votre Parlement, le Parlement wallon, a déjà ouvert ce débat. Je pense aussi que le PIB a un côté peut-être suranné dans son expression aujourd'hui.

Deuxième chose, pouvons-nous intégrer des critères de type environnementaux ? On a cité le CO_2, c'est un peu court. Pourquoi pas ? La question reste ouverte. Nous n'avons pas, aujourd'hui, à dire : « C'est cela qu'il faut mettre dedans ». Mais nous ne pouvons pas non plus dire qu'on continue avec ce qui existe aujourd'hui.

Il reste un point, c'est la question de la mise en œuvre des politiques de phasing out, ce qu'on appelle les politiques de transition. Je n'ai pas parlé du Hainaut hier, c'est venu après comme interprétation. Mais ce que certains länder allemands ont porté comme réflexion, que je trouve légitime, c'est la question de savoir si la meilleure manière d'arriver à un résultat, c'est de mettre en place une critériologie dégressive d'investissement, plutôt que de la jouer dans le temps, par palier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je suis d'accord avec une partie des idées que vous avancez. Par contre, je reste un peu sur ma faim par rapport aux premières idées que vous auriez quant à la répartition *intra-muros* – Région wallonne –, puisque là, nous n'avons pas eu beaucoup d'éléments, mais encore une fois, je me doute bien que ce n'est pas ici que nous allons fixer les règles.

Par contre, je peux peut-être me permettre de lancer une idée : puisque vous savez que lorsqu'on attribue ce type d'aides, cela fait toujours grincer des dents. Une des meilleures manières pour que cela les fasse moins grincer, c'est de réfléchir aussi avec le Parlement pour essayer de trouver les règles les plus équitables possibles et qui tiennent compte des spécificités de l'ensemble de la Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

– Mme Cornet, première Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre réflexion et les éléments de réponse que vous avez apportés.

Il y a deux éléments qu'il me plaît de mettre en exergue : la méthode d'évaluation et les objectifs qui seront fixés dès le mois de septembre et votre double vision stratégique au niveau des thématiques et au niveau de la territorialité.

Je trouve aussi très intéressant de réfléchir à l'espace réservé à tout ce qui concerne le transfrontalier et l'eurométropolisation, comme vous l'avez appelé, parce qu'il me semble que, même quand on a un territoire qui se fixe des frontières provinciales, dans ces frontières-là, il

y a parfois des différences très importantes si on prend le PIB en point de référence. Donc, le fait de parler sur un bassin de vie, tel que repris par exemple dans la DPR ou la DPC, peut être un élément intéressant dans la réflexion.

Donc, j'invite nos collègues à venir à Tournai pour débattre de ce sujet.

QUESTION DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR «L'EUROVIGNETTE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'eurovignette».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, hier, le Secrétaire d'État fédéral, M. Schouppe, s'est prononcé devant le Parlement européen à propos de l'eurovignette, un dossier bloqué depuis un certain nombre d'années en cette instance.

Il s'est prononcé en exposant la philosophie de l'eurovignette. Il souhaite élargir le champ d'application en ce qui concerne ce qui va être financé avec le produit de l'eurovignette. Jusqu'à présent, ce sont essentiellement les contributions des camions qui doivent aider à financer les constructions et les entretiens du réseau. M. Schouppe veut élargir le champ d'action en y intégrant également les actions nécessaires – coûteuses et à financer – en matière de réduction des pollutions d'air, en matière de réduction de bruits et en matière de prévention d'embouteillages.

Je ne nie pas que ce sont aussi des chantiers tout à fait utiles pour améliorer la qualité de vie et le confort de nos concitoyens. Mais j'ai une crainte au vu des besoins que nous avons en matière budgétaire pour entretenir et sécuriser notre réseau routier. Si d'autres politiques – certes aussi liées à la route – doivent être financées avec le produit de l'eurovignette – dont le montant est chiffré à peu près 25 millions pour 2011 –, je crains que nous allons tomber un peu à court pour les politiques en matière de sécurisation et d'entretien du réseau.

Monsieur le Ministre, je souhaite tout simplement vous demander si les propos de M. Schouppe ont été concertés avec les ministres régionaux, et en particulier avec vous ?

Deuxièmement, que pensez-vous des propositions qu'il a faites ? Les partagez-vous ? Ou avez-vous une attitude un peu différenciée par rapport à la philosophie telle que développée par votre collègue fédéral ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Concernant les propos de M. Schouppe, c'est une bonne chose que vous posiez ce débat-là, Monsieur Stoffels, puisqu'au travers de l'eurovignette, qui ne concerne que quelques pays au niveau européen – l'Allemagne ayant quitté le système eurovignette il y a deux ou trois ans –, il faudra pouvoir développer une réflexion sur le plan européen et, j'espère, une réglementation visant à déterminer la réalité de l'eurovignette sous tous ses aspects : l'aspect lié à la sécurité mais aussi lié à la pollution de l'air, la pollution par le bruit, etc. Et d'avoir, finalement, un mode de calcul qui tienne compte de cela et qu'on puisse affecter les recettes de cette eurovignette à des politiques au niveau des infrastructures, au niveau de la sécurité, au niveau de la réduction des pollutions, c'est une très bonne chose.

– Mme Hoyos, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.

Je plaide depuis un certain temps pour que nous puissions affecter un maximum de recettes liées à la fiscalité automobile à la réalité des infrastructures d'une part, et d'autre part, à la mobilité, cela en lien parfait avec M. le Ministre Antoine qui est chargé de mener les négociations pour la vignette.

Concernant l'eurovignette, le Gouvernement wallon a décidé de l'affecter à la SOFICO. Ce sont 42 millions d'euros. Le surplus de cette eurovignette – puisqu'on va voir l'évolution au fil des années, on est en temps de crise, donc il y a une réduction en 2009 par rapport à ce qui nous attend – sera affecté à 100 % aux infrastructures routières et autoroutières puisque c'est le réseau structurant chez nous.

Votre question amène à une réflexion. Au-delà de l'aspect européen, je trouve très bien de lancer cette discussion et j'espère atterrir tant sur la réalité de l'eurovignette, que sur ses paramètres, mais aussi de son affectation.

Au niveau belge, que s'est-il passé lorsqu'il y a eu les transferts de compétences ? On n'a pas transféré les moyens qui allaient avec. La fiscalité liée à l'automobile représente environ 13 milliards d'euros dans les caisses de l'État fédéral. Mais ces moyens-là, s'ils avaient été ventilés vers les Régions pour des politiques en matière d'infrastructures, en matière de mobilité, nos routes ne seraient sans doute pas dans l'état dans lequel elles se trouvent. Il faut pouvoir, au fil du temps, affecter au maximum les recettes.

Dans des discussions que nous aurons à l'avenir, dans d'autres compétences, il faudra être particulièrement attentif par rapport à ceux qui veulent absolument avoir plus de compétences au niveau des Régions, et être aussi volontariste au niveau de l'affectation et de la réalité budgétaire qui s'y rattache.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Avec lui, je partage effectivement l'analyse que le fait d'avoir posé le thème au niveau européen, de l'avoir inscrit à l'ordre du jour des conseils des Ministres des Transports, est en soi une bonne chose et de l'avoir élargi éventuellement à d'autres actions liées à la route, mais dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des citoyens, des usagers de la route, c'est également un élément appréciable. Le tout est de savoir combien de fois nous pouvons dépenser l'euro. À mon avis, ce sera, à l'avenir, comme dans le passé, le même euro, on ne pourra le dépenser qu'une seule fois, alors que les besoins qui sont en face de nous sont immenses, notamment en terme de sécurisation, d'entretien, mais aussi en terme de financement de mesures du style antibruit, prévention d'embouteillage, etc. Là, il va falloir encore approfondir la réflexion. Il est clair qu'aujourd'hui, nous n'avons pas achevé toute cette discussion.

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF AU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ, DÉPOSÉE PAR MM. JAMAR ET CONSORTS (Doc. 73 (SE 2009) – N^{os} 1 et 2)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret relatif au partenariat public-privé, déposée par MM. Jamar et Consorts (Doc. 73 (SE 2009) – N^{os} 1 et 2).

Cette proposition a fait l'objet d'un rejet en Commission des Affaires intérieures et du Tourisme, mais son auteur a demandé qu'elle soit présentée à la séance plénière.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Les Rapporteurs, MM. Neven et Disabato, s'en réfèrent à leurs rapports écrits.

La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, cela devient une coutume, on prend la parole à chaque séance pour une proposition de décret qui a été rejetée en commission, mais parfois il faut savoir se battre pour des causes qui paraissent nobles.

Je poursuivrai en ce sens, d'autant que ce dossier de partenariat public-privé – et j'en appelle vraiment à ce chacune et chacun des Parlementaires y réfléchisse bien – est un dossier d'importance qui me paraît capitale, qui paraît capitale à tout le monde et qui, visiblement, va, encore une fois sans doute, se dégonfler, s'essouffler ou trouver une issue moyenne qui risque de ne pas résoudre grand-chose.

J'indique que toute l'Europe, sauf la Wallonie, a une réglementation-cadre sur le partenariat public-privé. Vous entendez bien : toute l'Europe sauf la Wallonie. Mais je suppose que la majorité d'entre vous, tout à l'heure, trouvera cela normal.

Le Livre vert de la Commission européenne de 2004 porte en tout point les recommandations en la matière. Nous ne les suivrons pas, mais je suppose que tout le monde, dans la majorité, trouvera cela normal.

Le Gouvernement et le Parlement flamand ont voté, à l'unanimité, en 2003, un décret-cadre créant une cellule partenariat public-privé. Cela fonctionne. Nous ne le ferons pas tout à l'heure parce que la majorité s'y refusera, mais je suppose que tout le monde trouvera cela normal.

J'ajoute que l'Union des villes et communes de Wallonie, qui a été auditionnée sous la précédente législature, sur une première proposition que j'avais déposée, va dans ce sens. Dans son memorandum, j'ai relevé, à 17 endroits très précis, la référence au partenariat public-privé. Nous ne voterons pas le décret tout à l'heure parce que la majorité ne le voudra pas, mais je suppose que vous trouverez cela normal.

L'Association des provinces wallonnes nous a écrit pour nous dire tout son intérêt sur la question. Nous ne le voterons pas parce que la majorité s'y oppose, mais je suppose que vous trouverez cela, dans la majorité, normal.

Le Comité économique et social de la Région wallonne a défendu, par je ne sais combien de memorandum, de demandes et d'auditions que nous avons organisées également, ce partenariat public-privé, nous ne le voterons pas tout à l'heure, ce n'est pas grave, à peu près tout le monde n'en a que faire, c'est normal.

Nous avons dix passages en Commission des Affaires intérieures – je les ai comptés – depuis 2008, avec M. Courard dans un premier temps, avec M. Furlan dans un second temps. Il ne s'est pas trouvé un seul Parlementaire pour dire que la proposition n'était pas légitime. Le moins enthousiaste était peut-être M. Onkelinx. Tous les autres l'étaient : je vois M. Yzerbyt, M. Bouchat qui nous a quittés, M. Disabato, je vois M. Cheron sous la précédente législature, je ne vais pas reprendre tous les travaux parlementaires. Oserais-je dire : « *Certains d'entre eux allaient même beaucoup plus loin que moi pour aller vite en la matière* ».

Néanmoins, cela a été rejeté majorité contre opposition, ce que vous trouverez tous, dans la majorité, normal.

Alors, que faire, si ce n'est soit se dire, avec désespoir, à quoi bon encore déposer des propositions de décret ? M. Eerdekens disait encore, il y a quelques jours, il faut parfois jeter les ponts entre la majorité et l'opposition, savoir reconnaître des propositions quand elles sont bonnes. J'essaie encore une fois, je n'ai pas beaucoup d'espoir, mais je suppose que tout le monde trouvera cela normal. J'estime d'ailleurs tout à fait légitime que vous ne vous tracassiez pas pour moi en la matière. Peu me chaut, en ce qui me concerne. Mais ce qui est plus particulièrement interpellant, c'est le dossier en tant que tel, qui à mon sens, n'avance pas.

Chers collègues, je vais vous montrer une seule pièce. Le 10 mai 2007, le Gouvernement wallon disait qu'il chargeait M. le Ministre des Affaires intérieures de faire réaliser, au plus vite, une étude juridique sur les partenariats public-privé des pouvoirs locaux et de la lui présenter. Nous sommes trois ans et un mois plus tard et, à l'heure actuelle, à ma connaissance, rien n'a été adopté, c'est la seule région d'Europe à ne pas l'avoir fait.

On va peut-être rétorquer qu'il y a eu une disposition ponctuelle en matière de logements sociaux, ou de logements tout court, et je remercie M. Onkelinx d'apporter sa pierre à l'édifice de cette proposition puisqu'il a lui-même dit, en Commission : « *Vous savez, cela marche bien, les partenariats privé-public en matière de logements sociaux* ». Je me dis : « *Merci, si cela marche bien en logements sociaux, pourquoi ne pas les faire fonctionner partout ?* ».

M. Onkelinx (PS). – Pas uniquement, ailleurs aussi.

M. Jamar (MR). – Pas uniquement ! Donc, pourquoi ne pas les faire fonctionner dans le domaine culturel, sportif, associatif, social au sens large, hospitalier, etc. ? Il n'y a que deux dispositions ponctuelles à l'heure actuelle, ce sont les logements sociaux et les crématoriums. Tout cela est réjouissant.

Je constate tout ce cheminement parlementaire depuis presque trois ans. M. le Ministre Courard disait ceci – quand je revoyais mon dossier qui mesure un demi-mètre –, lors de la séance du 18 novembre 2008 : « *Monsieur Jamar, votre proposition de décret, je l'examine vraiment et croyez qu'elle rencontre ma volonté de légiférer en la matière* ». Que veut dire légiférer ? C'est prendre une loi ou un décret. Ce n'est pas adopter une attitude, le cas échéant, réglementaire, sur base d'un arrêté ou d'une circulaire, c'était légiférer en la matière.

Il va même plus loin – et cela rencontre un des arguments que plusieurs d'entre vous m'ont déjà adressés, et je le comprends – et il dit : « *Il faudra que cela aille plus loin, votre histoire, Monsieur Jamar. Il faudra collaborer avec la Communauté française pour avoir un décret-cadre avec la Communauté française en matière de partenariat public-privé. Ne restons pas isolés en Région wallonne, mais voyons cela de manière plus globale avec la Communauté française. Je vais donc y travailler, avec mon Gouvernement.* », me répétait-il, pour la deuxième fois, le 18 novembre 2008. Il y a presque deux ans !

Je constate avec vous qu'à ce stade, les investissements publics n'ont jamais été aussi bas; que nous avons cette culture ou cette tradition de nous dire que, manifestement, nous devons continuer à nous baser sur la politique des subsides pour dire que telle commune, telle collectivité locale, une régie communale autonome, une régie tout court, doit investir. Cela fait partie de notre patrimoine, cela fait partie de notre culture tout court, pourquoi changer ?

Pourquoi changer toute formule, finalement, qui consisterait à ce qu'un Ministre puisse adresser des lettres qui diraient : « *J'ai l'honneur de vous faire savoir que le subside dont vous avez sollicité l'octroi vous est attribué* » ? Pourquoi ne pas oser ce que tout le monde ose, partout sauf chez nous : une formule de partenariat public-privé contrôlée, encadrée ? Je ne comprends pas pourquoi nous ne le faisons pas.

Des partis socialistes de Flandre le font depuis 2003. Des parlementaires écologistes que j'ai rencontrés, autant au sud qu'au nord, me disent « *C'est parfaitement respectable* ». Mais ici, je ne sais pas, il y a une chape de plomb, on ne veut pas aller de l'avant en la matière.

MM. Bouchat et Yzerbyt – je les en remercie, parce que ce n'est pas toujours facile quand on est dans la majorité – et d'autres, M. Disabato – qui n'avait pas vécu la première portion du dossier sous la précédente législature – ont été tout à fait, à des degrés divers, dans le sens souhaité par la proposition de décret. Je ne vais pas relire ce qu'ils ont dit, mais ils voulaient véritablement avancer très rapidement, pour les pouvoirs locaux. Monsieur le Ministre, vous en conviendrez avec moi, je ne vais pas relire tout le compte-rendu analytique, vous le savez, il y avait cette volonté unanime. Et si M. Bouchat n'est pas là, c'est peut-être parce qu'il n'a pas envie de voter à l'encontre d'une discipline de groupe qui aurait été imposée en la matière. Je rappelle qu'en 2009, il y avait eu énormément d'abstentions, Mesdames et Messieurs du cdH, sur cette proposition, et vous étiez déjà dans la majorité, le groupe Écolo était dans l'opposition.

On a peut-être resserré les boulons, je n'en sais rien, à la veille des vacances parlementaires. Toujours est-il que j'en appelle à la conscience des uns et des autres : rassurez-vous, je ne pense pas qu'il y ait encore énormément de presse, nous n'en ferons pas grandement écho. Si jamais vous devez voter ce décret, on ne le dira pas partout, il n'y a plus personne. Ce sont des notions qui n'interpellent pas, comme cela, parce qu'elles ne sont pas porteuses d'une scandalite aiguë par-ci, ou d'un problème par là, ce sont des notions de fonds, ce sont des dossiers qui sont éminemment importants pour la Région wallonne et/ou la Communauté française, où j'ai égale-

ment déposé cette proposition, où je demande inlassablement qu'elle soit inscrite à la commission *ad hoc*.

Les choses se passeront comme elles se passeront, c'est-à-dire que tout à l'heure, le vote sera sans surprise, je le constaterai avec vous. Mais probablement me dira-t-on, à la rentrée, qu'on a trouvé une formule magique pour faire en sorte que les partenariats public-privé existent, mais d'une autre manière. Car, effectivement, Monsieur le Ministre, je m'attends à ce que vous me disiez que vous avez pris une circulaire ou une décision au Gouvernement de je ne sais quand, dont je n'ai pas connaissance, pas notifiée à ce stade-ci. En tout cas, à ce stade-ci, encore une fois, rien n'a été porté à la connaissance de qui que ce soit. Les membres cdH qui participaient à la commission ont également demandé à être rassurés en la matière. Je ne sais pas s'ils le sont, moi je n'ai rien reçu.

Je vous entendrai avec beaucoup d'intérêt quant à la question de savoir si cela a été débattu au fameux Conseil des ministres du 30 juin ou du 1er juillet. En tout cas, ce n'était pas inscrit à l'ordre du jour, peut-être était-ce inscrit – m'avez-vous dit – au rang des communications, c'est dire toute l'importance que l'on donne au partenariat public-privé. C'est donc dans les communications, au point 97, éventuellement une demi-circulaire ou un demi-mot sur le partenariat public-privé.

Je veux rester constructif, je ne veux pas rentrer dans la polémique. Je me battrai autant qu'il le faudra pour que ce dossier aboutisse, pour que les pouvoirs locaux, notamment, aient les capacités d'investissement nouvelles, encadrées, et qu'on quitte ce syndrome de la Wallonie qui voudrait que seul le travail d'un subside signé par un Ministre ou accepté par un financement alternatif – ou que sais-je –, puisse faire en sorte que nos citoyens aient un plus demain.

(Applaudissements sur les bancs du MR.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – Que d'amertume, Monsieur Jamar, en cette veille de vacances.

J'ai envie de dire que l'erreur est humaine, que persévérer est diabolique, parce que s'il y a bien une qualité qui caractérise l'honorable membre M. Jamar, c'est bien la persévérance.

Ce dossier, relatif aux partenariats public-privé, en est la parfaite illustration. Après avoir échoué en première session à nous vendre cette proposition, c'est un nouvel échec qui marque ce texte en seconde session.

Les partenariats public-privé sont devenus en élément essentiel du redéploiement de notre Région. Je pense, par exemple, aux opérations de revitalisation urbaine visant, à l'intérieur d'un périmètre défini, l'amélioration de logements intégrés de l'habitat, ou encore aux PPP institutionnalisés, telles que les régies communales autonomes, les intercommunales, les groupements d'intérêt économique. La pertinence de ce type de partenariat a fait ses preuves et n'est plus à démontrer.

Je suis personnellement impliqué dans un certain nombre de partenariats public-privé et je n'ai certainement pas attendu – comme je vous l'ai déjà dit – la venue du texte de votre proposition pour développer des partenariats, que ce soit en matière de logement ou de revitalisation urbaine.

Pourtant, les auteurs de cette proposition soutiennent que les PPP ne peuvent exister sans la création d'une cellule dédiée au partenariat public-privé. C'est bien loin d'être aussi clair. Les PPP existaient déjà sans cette cellule et se développeront sans cette cellule.

Nous estimons dès lors qu'il n'est nul besoin de créer une nouvelle structure qui ferait doublon avec les structures existantes. Vous avez parlé, tout à l'heure, du Livret vert sur le partenariat. J'ai imprimé un texte de Pascale Blondiau, de novembre 2004, de l'Union des villes et communes de Wallonie. Que dit-elle ? En résumé : « *Les législations et principes existants sont suffisants pour appréhender les PPP. Il ne paraît pas nécessaire de légiférer davantage. La surréglementation induit le risque de qualification erronée de l'opération envisagée.* ».

En effet, outre les organes habituels tels que la DGO5 du SPW et l'Union des villes et communes de Wallonie, qui conseillent les communes sur des sujets variés, en ce compris les PPP, la cellule d'information financière, la CIF, s'est également vue confier un rôle de conseil juridique, économique et financier, aux pouvoirs locaux souhaitant mettre en œuvre un tel partenariat.

Pourtant, M. Jamar estime ces outils insuffisants, c'est la raison pour laquelle il plaide pour la création d'une cellule spécifique. Voilà qui est cocasse de la part d'un membre d'un parti qui réclamait, hier encore, la rationalisation de structures publiques en Wallonie, la simplification administration et la diminution du nombre de fonctionnaires.

Je pense dès lors que nous pourrons rassurer M. Jamar, oui, les PPP sont essentiels à notre Région; oui, il est important de les encadrer; oui, leur encadrement est largement suffisant actuellement; et non, il n'est pas nécessaire de créer une structure supplémentaire. L'essentiel est bien plus les moyens financiers à mobiliser pour des réalisations concrètes.

(Applaudissements sur les bancs du PS.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Yzerbyt.

M. Yzerbyt (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, cher Monsieur Jamar, cher Monsieur Onkelinx, effectivement, cette proposition de décret dont nous discutons aujourd'hui a fait l'objet de très nombreux débats en Commission des Affaires intérieures. Nous nous penchons sur cette problématique des partenariats public-privé depuis mai 2008. Deux ans durant lesquels, le cdH en tout cas, M. Bouchat et moi-

même n'avons pas changé de position. Vu la situation de nos finances publiques, les PPP sont et seront un passage obligé pour nos communes. Nous devons les encourager.

En tant que membre du cdH, nous sommes soucieux de voir surgir, de manière concrète, des projets de partenariat public-privé de manière plus intense, beaucoup plus cadrée et avec une aide substantielle pour que les communes puissent se développer davantage.

La Région wallonne a déjà permis, par le passé, des partenariats en matière aéroportuaire, menant à l'essor remarquable de ce secteur. Les PPP sont également – et M. Onkelinx nous l'a rappelé – importants pour ce qui concerne la revitalisation urbaine.

Votre texte, Monsieur Jamar, a l'avantage de susciter le débat et de mettre le dossier sur le haut de la pile. Je ne nierai pas et je rappellerai le bien-fondé de l'objectif poursuivi par ce texte. Peut-être que les moyens proposés pour y arriver ne sont pas adéquats.

Cette proposition de décret vise à créer une cellule unique et transversale dédiée au partenariat public-privé. Elle vise donc à la création d'une nouvelle cellule alors qu'on nous dit – et qu'il est effectivement réel – que nous constatons déjà l'existence de bon nombre de cellules composées de personnes compétentes qui pourraient très bien occuper cette fonction.

Inutile également de nier, de surcroît, que créer une nouvelle cellule a un impact budgétaire. Notre commission s'est penchée à six ou sept reprises sur ce dossier. Nous avons effectivement procédé à des auditions, demandé des avis au Gouvernement, discuté sur le fond. Mais je dois avouer, bizarrement, nous avons discuté en profondeur sur le contenu global, mais jamais nous ne nous sommes penchés sur les articles un à un. C'est assez étonnant et je m'en rends compte aujourd'hui lorsqu'on refait l'histoire de ces deux ans de proposition ou de discussion.

Peut-être qu'effectivement, certains points individuels devaient être tranchés autrement. Mais il est dit ici que, à un moment donné, notre commission a préféré travailler de concert avec le Gouvernement, et a proposé de travailler avec la CIF. Il existe donc, depuis 2005, une cellule chargée du suivi des financements alternatifs et des États à financer les OIP.

Cette cellule pourrait donc être occupée également dans le projet « pouvoirs locaux ». Souvenons-nous d'une note d'orientation adoptée par le Gouvernement le 13 novembre 2008 qui va dans ce sens. Malheureusement, l'arrêté tel quel du Gouvernement – cet arrêté CIF du 12 février 2009 – ne prévoit pas clairement la compétence de la cellule vis-à-vis des pouvoirs locaux. Les mots « pouvoirs locaux » n'apparaissent pas une seule fois dans cet arrêté. C'est donc très logiquement que les communes ne sont pas au courant de cette possibilité de recours à la CIF. Un renvoi à la note d'orientation du Gouvernement est purement et simplement insuffisant. Cette note n'a en effet aucune valeur légale.

Pour que cette cellule puisse soutenir nos communes dans l'essor des partenariats public-privé, il convient que cette compétence soit inscrite dans l'arrêté *ad hoc*. Il faut que les communes soient informées de l'existence de cette aide. C'est pourquoi nous avions demandé au Ministre – et certainement par la voix très tranchée de M. Bouchat à certains moments –, soutenus par une grande partie des membres de la Commission :

– une modification éventuelle de l'arrêté CIF pour préciser que la cellule est bien compétente pour les pouvoirs locaux;

– d'inclure un représentant de l'Union des villes à cette CIF car les pouvoirs locaux demandent une approche spécialisée – et c'était M. Bouchat qui s'en faisait le porte-parole -;

– la fixation d'un taux admissible d'endettement afin d'éviter d'alourdir les finances communales, si la commune ne peut le supporter;

– et, enfin, l'envoi d'une circulaire aux communes pour les prévenir des nouvelles compétences de la CIF.

Monsieur le Ministre, vous vous étiez ainsi engagés, à plusieurs reprises, à demander éventuellement cette modification de l'arrêté, ainsi qu'à renvoyer une circulaire explicative aux communes. Vous aviez d'ailleurs inscrit un point sur ce thème à l'ordre du jour du Gouvernement du 1er juillet dernier.

Légitimement rassuré par cet engagement et surpris par la demande prématurée du vote sur ce texte, alors que vous vous engagez à faire avancer ce dossier, le cdH a voté contre la présente proposition de décret.

Nous restons néanmoins convaincus de la nécessité urgente pour les communes d'être aidés dans la mise en place de partenariats. Toutefois, nous avons constaté que le Gouvernement wallon reste réticent à l'idée de confier une mission supplémentaire à la CIF, ce qui nous laisse penser que cette cellule n'est peut-être pas la plus adéquate. C'est pourquoi, si la CIF n'est pas la mieux placée pour répondre aux demandes des pouvoirs locaux, si ses membres n'ont pas l'expertise nécessaire en matière de marchés publics ou si elle est déjà surchargée, nous demandons à M. le Ministre d'interpeller l'Union des villes – M. Onkelinx a fait référence à Mme Blondiau – afin de créer un tel service en son sein. L'Union a bon nombre d'experts qui, eux, certainement, pourront apporter toute l'aide demandée par les communes.

Nous ne doutons pas du fait que, Monsieur le Ministre, vous tiendrez parole dans ce domaine en ayant le souci que les communes puissent être encadrées, accompagnées par des personnes compétentes en matière de PPP. Nous resterons vigilants aux suites qui seront données à ce dossier. Nous continuons effectivement à approuver le bien-fondé de l'objectif visé, mais, effectivement, la manière n'est peut-être pas celle adéquate aujourd'hui.

(Applaudissements sur les bancs du cdH.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues, vous l'avez dit, la Commission des Affaires intérieures a eu à examiner, à de multiples reprises, la proposition de décret relatif au partenariat public-privé.

D'abord, je voudrais rappeler la portée de cette proposition de décret, en reprenant les propos de M. Onkelinx : les partenariats public-privé en Wallonie existent depuis longtemps. En tout cas, la proposition de décret n'apporte aucune solution à la mise en œuvre de ces partenariats public-privé. Car la proposition de décret vise à « *Créer une Commission wallonne transversale de partenariats public-privé, chargée de missions de préparation et d'information des pouvoirs locaux concernant les partenariats public-privé* ». Donc, une cellule, chargée d'informer et d'encadrer. Voilà la portée de ce décret.

Comme je l'indiquais déjà sous la législature précédente, lorsque je siégeais parmi vous, et je continue à le dire, Monsieur Jamar, je crois qu'à un moment – vous avez raison dans la réflexion – il faut pouvoir concrétiser, de manière sans doute plus performante, cette notion de partenariat public-privé en donnant un certain nombre d'outils nécessaires aux pouvoirs locaux. Et quels sont ces outils nécessaires ? Il y en a deux, et votre proposition de décret y fait référence, en tout cas en partie : premier paquet : informer, l'information juridique, l'information financière, l'information comptable, l'information fiscale; deuxième paquet, des conseils circonstanciés, préalables au développement de projets, mais également tout au long de la procédure de réalisation. Donc, information, encadrement.

Votre proposition de décret remplit-elle ces objectifs ? Je dois, à la vérité, de dire que oui, en tout cas en partie. C'est une réalité sur le principe : il est nécessaire d'apporter aux pouvoirs locaux, les aides nécessaires en matière de mise en œuvre concrète de ces partenariats public-privé, tout en vous disant que ces partenariats existent depuis longtemps, simplement parce que certaines communes – notamment Hannut – ne sont pas outillées, ne comprennent pas suffisamment, ne sont pas suffisamment encadrées ou informées pour les mettre en œuvre.

Monsieur Jamar, je reprenais vos propos en commission, vous laissiez au Gouvernement, lorsque vous étiez encore un minimum objectif, le choix des armes les plus opportunes, et je vous cite : « *Que ce soit par voie de décret, de circulaire ou de règlement, Monsieur le Ministre, je veux bien vous faire confiance, il faut que cet outil soit mis en œuvre* ». Or, les compétences nécessaires pour aboutir à la mise en œuvre de cet encadrement et de cette information existent, Monsieur Jamar, depuis longtemps en Région wallonne. Il fallait les adapter aux nécessités des pouvoirs locaux.

Il est de mon devoir, et de celui du Gouvernement, de ne pas cautionner la création d'un nouveau « bidule » ou d'une nouvelle administration, qui remettrait des avis – M. Onkelinx l'a dit, M. Yzerbyt l'a précisé –, qui monopoliserait des moyens humains, des moyens financiers sans doute considérables, qui nécessiteraient l'adoption de textes légaux, de règlements d'exécution, bref, une complexification administrative qu'à l'heure actuelle, plus personne ne souhaite.

Si nous acceptions l'augure de ce « bidule » supplémentaire, pensez-vous qu'il est opportun que des organismes différents remettent des avis sur des projets similaires portant sur un même objet ? Que se passerait-il, en termes de recours notamment, en termes d'interpellations au sein de ce Parlement, si d'aventure les avis étaient divergents, voire opposés ?

Ma proposition, qui est donc celle du Gouvernement, est simplement basée sur le pragmatisme, sur la simplicité, sur l'efficience, sur l'économie et sur la volonté, surtout, d'assurer une réelle sécurité juridique aux projets développés par les pouvoirs locaux. Finalement, elle répond à votre objectif et elle répond à votre première interpellation. Notre réponse, c'est l'adaptation des outils existants.

M. Yzerbyt l'a dit, je crois, le 12 février 2009, sous la législature précédente, le Gouvernement wallon a adopté un arrêté modifiant les missions de la Cellule d'information financière, afin que celle-ci soit compétente pour l'aide au développement de partenariats public-privé en Région wallonne, en Communauté française et pour les OIP.

Le Gouvernement avait donc choisi d'agrandir une structure existante – et je l'en remercie, les pouvoirs locaux l'en remercient – afin de prendre en charge les projets de partenariats public-privé au niveau de la Wallonie. Encore une fois, on ne peut que s'en féliciter.

Quelles sont les missions de la CIF en matière de PPP ? Il y en a essentiellement deux : rendre un avis, dans un délai ne dépassant pas 30 jours, sur les partenariats public-privé. Cet avis doit porter notamment sur les aspects juridique, financier, comptable, y compris au regard des normes européennes de comptabilité publique définies par Eurostat. Deuxièmement, à la demande des organismes concernés, elle accompagne ceux-ci dans la mise en œuvre des projets de partenariats public-privé. Pour ce faire – on parlait de moyens –, le Gouvernement avait choisi d'engager cinq personnes, quatre niveaux 1 et un niveau 2+.

Nous avons donc l'outil, il existe, il a été créé par le Gouvernement. Il fallait simplement trouver le chemin pour les pouvoirs locaux. Le Gouvernement actuel a opté pour cette voie. C'est fait. Vous en doutez, vous en doutez encore à cette tribune, vous en doutiez en commission, je vous ai d'ailleurs précisé que c'était bien à l'ordre du jour. C'est fait depuis le 1er juillet 2010. Je m'étais engagé à le faire avant le mois de juin, le Gouvernement a pris un mois de retard.

Comment cela va-t-il se passer pratiquement ? Parce que ce qui est intéressant, au-delà du débat, vous vouliez un arrêté, un règlement, maintenant vous voulez un décret, bref, vous ne voudrez jamais ce que le Gouvernement a à vous proposer. Mais ce qui intéresse les communes, c'est que je transmettrai, Monsieur Jamar, les projets PPP qui auront été communiqués à la DGO5, à mon administration, par les pouvoirs en charge, à mon excellent collègue le Ministre en charge de la CIF, afin que celui-ci opère la saisine de cette dernière. La CIF exercera alors ses compétences – et simplement cela – d'avis et d'accompagnement des pouvoirs locaux dans la conduite des projets tels qu'ils auront été présentés. Quoi de plus simple, quoi de plus pragmatique pour accompagner l'efficience dans les pouvoirs locaux ?

M. Jamar (MR). – Y a-t-il une décision prise, un règlement pris le 1er juillet ou pas ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je viens de vous l'indiquer.

M. Jamar (MR). – Nous sommes le 14 juillet, il n'y a aucune communication, aucune notification.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous vivez sur la communication, je vis sur le fond.

M. Jamar (MR). – La notification des décisions du Gouvernement !

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Nous avons sans doute des conceptions différentes de la communication.

M. Jamar (MR). – Ce n'est pas une communication à la presse, rassurez-vous. Je parle d'une notification.

Mme la Présidente. – Si tout le monde parle en même temps, même au MR, on n'entend même plus la question de M. Jamar.

M. Jamar (MR). – Je ne veux pas polémiquer. Je veux simplement savoir si une décision a été prise par le Secrétaire de votre Gouvernement. Le 1er juillet, une décision sur le partenariat public-privé est-elle prise et notifiée par le Gouvernement ? C'est ma question.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – En quelle langue dois-je vous le dire ? Une décision du Gouvernement a été adoptée le 1er juillet. Je ne sais pas vous le dire autrement. Oui, une décision du 1er juillet du Gouvernement !

Je ne vais pas vous dire autre chose que oui, je ne vous dis pas « peut-être », je ne vous dis pas que cela arrivera, je dis « oui », il y a une décision. *(Rumeurs.)* Je ne sais pas pourquoi vous ne l'avez pas, ce n'est pas moi qui les distribue, je vous le jure.

Monsieur Jamar, j'entends votre volonté de ne pas polémiquer tout en polémiquant constamment sur des sujets qui en réalité n'appellent aucune polémique.

Lors de la séance de Commission du 21 avril 2010, je vous rappelle que vous nous laissiez le choix des armes : soit la voie d'un décret, soit un règlement afin d'aboutir à une solution concrète. Je pense pouvoir dire que le Gouvernement a pris ses responsabilités en confirmant les compétences – et je vous le réaffirme – de la DGO5 et de la CIF pour les projets PPP des Pouvoirs locaux. Le Gouvernement se voit contraint et meurtri, d'émettre un avis défavorable sur une proposition qui ne viendrait qu'alourdir un système déjà tellement compliqué. Je l'ai dit à plusieurs reprises, Monsieur Jamar, nous avons sans doute les mêmes objectifs, mais nous avons choisi la voie de l'efficience et de l'efficacité plutôt que de la création d'administrations dont tout le monde convient qu'il y en a déjà suffisamment pour traiter les problèmes. Je vous le rappelle également, votre proposition ne règle pas tout ce que vous dites à la tribune, mais elle aurait pour conséquence directe de créer une nouvelle administration, de nous forcer à engager à nouveau des juristes, des fiscalistes, des experts, des secrétaires, du personnel administratif qui existe déjà dans une autre cellule. Je pense qu'aujourd'hui, l'heure n'est plus aux palabres, mais surtout à l'efficacité, et c'est la voie qu'a choisie le Gouvernement.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jamar.

M. Jamar (MR). – J'adore entendre une phrase disant : « Vous avez l'art de susciter la polémique, sans vouloir le faire, alors qu'il y a matière à le faire, etc. », je trouve cela assez polémique de le dire. Je reste assez zen. Que s'est passé à la dernière Commission ? M. le Ministre nous dit : « *Demain, à l'ordre du jour, il y a le dossier qui revient* ». Nous regardons l'ordre du jour, je vois encore M. Yzerbyt tapoter sur son ordinateur pour le regarder à mes côtés, le point n'était pas inscrit. On me dit, à la fin de cette Commission : « *C'est inscrit dans les communications* ». C'était le 30 juin. Le 1er juillet a eu lieu. Nous sommes le 14 juillet, je suis le proposant, c'est de bonne guerre, majorité/opposition, et je n'ai aucunement connaissance d'une potentielle décision qui a été prise, et si elle a été prise, elle n'a pas été notifiée. Je ne parle pas ici de communication à la presse, je parle des notifications des décisions du Gouvernement.

Je m'étonne quand même qu'une décision de cette importance n'ait pas été inscrite dans les points normaux et réguliers. On voit au point 37 : « attribution d'un subside de 6.000 euros à l'Institut « machin » », etc. Tout cela est repris mais la modification de la réglementation sur les partenariats public-privé, c'est en communication. C'est un peu surprenant !

Soit, admettons qu'il y ait eu une décision le 1er juillet. Pourquoi n'en avons-nous pas été avisés. Si elle existe, pourquoi n'en avons-nous pas le contenu aujourd'hui ? Je ne le vois pas, je ne sais pas ce que dit ce texte. MM. Bouchat et Yzerbyt l'ont dit. Ce dernier l'a dit dix fois à la tribune de manière beaucoup plus feutrée que moi, mais peut-être plus forte en disant : « Nous attendons que les pouvoirs locaux soient véritablement inscrits quelque part ». Je ne sais pas si M. Yzerbyt ou si le groupe cdH de la majorité a le document; c'est un privilège de majorité que je veux bien reconnaître et je m'incline mais qu'on nous le dise ou qu'on nous en donne une copie. Je crois que c'est important.

Deuxième élément, on nous dit que le décret ne résout rien, mais je suis désolé, c'est exactement le même décret qu'en Flandre qui résout énormément de choses qui ont été votées par des socialistes de Flandre et qui marchent en Flandre. Ce sont des textes qui ont été votés quasiment par toutes les régions de France, pilotées par des socialistes en France et qui fonctionnent. On me dit que ma proposition, qui est calquée là dessus, ne vaut rien parce que cela crée un « bidule ». Je crois qu'il y a quand même une certaine logique.

Dernier élément technique, ... *(Réaction de M. le Ministre Furlan.)*

M. Crucke (MR). – Montrez alors ce que vous faites.

M. Jamar (MR). – J'ai dit effectivement, Monsieur le Ministre, et je le maintiens. Si vous arrivez à résoudre tout cela, je veux bien, mais simplement soyez attentifs au problème, parce que vous vous êtes arrêté dans la lecture de ce que j'ai dit un certain jour en Commission, puisque c'est venu quasiment une dizaine de fois. Faites attention à la hiérarchie des normes. M. Courard, votre prédécesseur, a dit lui-même : « *Il faut légiférer* ». Ici, on est en train, par voie réglementaire, de faire, peut-être, quelque chose de bien – je n'en sais rien puisque je n'ai rien –, mais on le fait par voie strictement réglementaire. Là où partout ailleurs, il y a des lois-cadres, des décrets-cadres, nous, ce sera un arrêté ministériel pris en communication d'un Gouvernement qui a lieu le lendemain d'une Commission de fin de session. Excusez-moi, il y a de quoi être interpellé, et je pense que le cdH l'a particulièrement montré d'une manière très feutrée et très soft d'un côté, mais très intelligente de l'autre.

Voilà, je ne polémique pas, je termine en disant qu'aujourd'hui créer un « bidule » ... Vous savez ce qu'on a fait ce matin, Monsieur Furlan, on a voté 500.000 euros de communications gouvernementales en sept dossiers. Mais cela, cela ne gêne personne, c'est ainsi. Nous en prenons acte puisque l'opportunité en revient au Gouvernement, la question des dépenses électorales ne fait que contrôler l'« emballa ». Ce sont 500.000 euros, mais on n'en parle pas.

Je pense que créer un « bidule », comme vous dites, ou étoffer par un décret-cadre une véritable politique d'avenir de partenariats public-privé, comme partout ailleurs en Europe, pour moi, c'est aller de l'avant. Je pense que M. Onkelinx n'a pas tout à fait compris que partenariat public-privé, c'est public-privé et pas simplement public-public. On peut faire des partenariats public-privé, on peut faire des partenariats public-public. Je crois qu'il y a une certaine différence en la matière. Voilà deux fois que vous citez la Commune d'Hannut, je pense avoir déposé une dizaine de propositions de décret ou de résolution qui prenaient de la hauteur. Je ne pose pas spécialement des questions de sous-localisme aigu. Systématiquement viser l'action parlementaire en disant : « *Regardez la Commune d'Hannut, peut-être que vous ne faites pas correctement ceci ou cela* », a un ton quelque peu déplaisant et je le regrette.

Quand j'ai défendu le partenariat public-privé, ce n'était pas pour défendre une commune, mais c'était pour défendre la Wallonie, et je déplore quelque peu ce ton. Je le trouve anormalement polémique dans l'autre sens.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – Je voudrais quand même signaler à M. Jamar que s'il croit que j'ignore ce qu'est un partenariat public-privé, il se trompe. Rien que dans la ville dans laquelle je vis, on en développe suffisamment pour que je puisse m'en rendre un peu compte. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que la Flandre ou la France n'avaient peut-être pas, au départ, les mêmes outils que nous.

M. Jamar (MR). – Qui connaît la CIF ?

Mme la Présidente. – Nous sommes à la réplique de M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – Vous comparez ce qui n'est peut-être pas comparable, ce n'est pas la meilleure des choses à faire.

Je me réjouis que le Gouvernement wallon ait pris une décision en ce qui concerne les missions de la CIF. Et pour le reste, je pense que M. le Ministre a parfaitement répondu et parfaitement articulé ce qu'il y a lieu de faire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Yzerbyt.

M. Yzerbyt (cdH). – Les communes doivent pouvoir être informées, lorsqu'elles s'engagent ou lorsqu'elles souhaitent se développer ou développer leur territoire grâce à un partenariat public-privé, par la CIF ou par une cellule au sein de l'Union des villes et des communes.

Mais clairement, je crois qu'aujourd'hui, les communes ont besoin d'informations parce qu'il est très difficile de se lancer dans un partenariat public-privé, que ce soit en termes de marchés publics, que ce soit en termes de droit d'emprise. Je plaide, quel que soit le système, pour que les communes soient informées de l'encadrement possible pour mener à bien de telles opérations.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À METTRE EN ŒUVRE LE TRONÇON AUTOROUTIER MANQUANT À L'EST DE L'AGGLOMÉRATION LIÉGEOISE ET RELIANT CEREXHE-HEUSEUX À BEAUFAYS (CHB), DÉPOSÉE PAR MM. DODRIMONT ET CONSORTS (Doc. 176 (2009-2010) – N^{os} 1 et 2)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à mettre en œuvre le tronçon autoroutier manquant à l'est de l'agglomération liégeoise et reliant Cerexhe-Heuseux à Beaufays (CHB), déposée par MM. Dodrimont et Consorts.

Cette proposition a fait l'objet d'un rejet en Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, mais son auteur a demandé qu'elle soit présentée à la séance plénière.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme de Coster-Bauchau, Rapporteuse.

Mme de Coster-Bauchau, Rapporteuse. – Mesdames, Messieurs, chers Collègues, ce premier rapport que je vous expose aujourd'hui porte sur les débats qui se sont déroulés en Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité concernant la proposition visant à mettre en œuvre le tronçon autoroutier manquant à l'est de l'agglomération liégeoise et reliant Cerexhe-Heuseux à Beaufays.

L'auteur a mis en évidence que la présente proposition vise à relancer les procédures administratives en vue d'octroyer les permis nécessaires à la réalisation du tronçon autoroutier Cerexhe-Heuseux-Beaufays.

Lors de son exposé, il a fait remarquer que ce projet dure depuis quarante ans et que cette situation met particulièrement dans l'embarras de nombreux riverains dont la maison se situe sur le tracé. Selon l'auteur, cette proposition offrira la clarification demandée par les riverains.

Au niveau des clivages politiques, les avis ont divergé entre majorité et opposition. D'un côté, les défenseurs ont fait état des avantages qu'un tel projet pourrait offrir :

– une mobilité accrue autour de Liège;

– une économie de CO_2 au regard des kilomètres parcourus en moins;

– un soulagement des voies secondaires;

– et des possibilités de développement économique, mais aussi touristique.

De l'autre, les détracteurs ont rappelé qu'une série d'éléments concernant ce tronçon se retrouvent dans la DPR et sont très clairs : « *Le Gouvernement veillera à ne pas poursuivre le projet ...* »

Néanmoins, ils reconnaissent qu'il existe des problèmes de mobilité, mais qu'il est essentiel de trouver des alternatives au projet CHB.

En vue d'apporter de l'eau au moulin, certains ont fait état des différentes mises en demeure que la Commission européenne a adressées à la Belgique.

Cet argument a été balayé par M. le Ministre qui a signalé le récent classement sans suite de ces différentes mises en demeure par la Commission européenne elle-même. Il a ajouté que, pour sa part, la liaison CHB est abandonnée sous cette législature et que le travail sur le sort à réserver à la zone de réservation se poursuit.

En outre, la question du trilogiport qui a été aussi soulevée lors des débats, a permis au Ministre de rassurer les membres de la Commission sur le maintien de ce projet, économiquement important pour la région de Liège.

Enfin, il est à noter que, comme attendu, le débat s'est surtout fait entre Liégeois.

La proposition a été rejetée par 8 voix contre 3.

Pour compléter votre information, je vous invite à consulter mon rapport écrit.

Mme la Présidente. – L'auteur de la proposition souhaite-t-il la parole ?

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier Mme de Coster-Bauchau pour son excellent rapport qui me permet d'en venir à l'essentiel dans un dossier crucial pour l'avenir du Pays de Liège, mais aussi pour la cohérence du réseau autoroutier wallon dans sa dimension belge, voire européenne.

Tout d'abord, je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler en quelques mots ce qui se cache derrière ces trois lettres CHB.

CHB, c'est tout simplement le chaînon manquant du contournement de Liège qui s'appuie actuellement sur trois échangeurs (Cheratte-Vottem-Loncin).

Cerexhe et Beaufays doivent devenir les nouveaux échangeurs bouclant ainsi un réseau périphérique qui sera dès lors complet autour de Liège.

CHB, c'est 12,5 km, pas un mètre de plus, soit 0,16 % du réseau routier wallon dont le total est de 7.724 km.

Il me semble également opportun de situer en quelques mots ce dossier et surtout la procédure qui l'accompagne. On se rappelle qu'une zone de réservation a été spécifiquement prévue sur l'ensemble du tracé pressenti au plan de secteur.

Plus de 10,5 millions d'euros ont été investis pour les études diverses et 6,6 millions d'euros ont également été consentis pour diverses expropriations soit, si on calcule bien, plus de 17 millions d'euros auxquels on ajoutera certainement les milliers d'heures prestées par les services de notre administration concernés par le projet, ainsi que le coût des études menées pour le compte de la Direction des routes.

Sur ce point, Madame la Présidente, je souhaite vous signaler que M. le Ministre Lutgen se refuse d'ailleurs à donner les précisions chiffrées que le Parlement est en droit de connaître sur ce point. À deux questions sur le sujet, c'est de façon que je qualifierai de grotesque qu'il m'a répondu après que votre Bureau ait décidé de transformer mes questions orales en questions écrites. Je présume qu'il y a là aussi des centaines de milliers d'euros dépensés qu'il faut ajouter aux 17 millions d'euros connus et pour lesquels M. le Ministre Henry a eu l'honnêteté de communiquer. Je compte donc sur vous, Madame la Présidente, pour qu'une réponse sérieuse soit communiquée par M. le Ministre Lutgen.

Ceci étant, je souhaiterais maintenant aborder les arguments qui se doivent d'être pris en compte pour une analyse objective de ce dossier.

Nous parlons d'un projet de qualité, d'un élément structurant de la mobilité wallonne, mais aussi d'un ouvrage d'art aux conséquences dommageables pour des riverains. Personne n'en a jamais douté. Cela mérite donc une analyse que je qualifierai tant à charge qu'à décharge du projet.

En conséquence, à l'appui de notre projet de résolution, je me suis attelé à établir une note avec les éléments favorables et défavorables du dossier.

Pour les éléments en faveur du projet, il est difficile d'être exhaustif quand on se laisse inspirer par les plaidoyers de mandataires, qu'ils soient PS ou cdH, en faveur de cette liaison.

Par contre, pour réunir des éléments défavorables au projet, ce fut plus difficile, mais je me suis malgré tout donné à l'exercice. Permettez-moi quatre assertions pour permettre à chacun de bien comprendre ce qui motive certains opposants.

J'ai entendu dire tout d'abord du côté d'Écolo, qu'il était temps, pour des raisons environnementales, d'arrêter cette politique du « tout à l'automobile ».

Je suis tout à fait en phase avec les grands projets liégeois liés à la mobilité tels que le tram et les autres solutions qui allègent évidemment le trafic autoroutier.

Mais vous conviendrez qu'avec CHB, on ne parle pas d'une création de route qui va faire naître un trafic inexistant aujourd'hui, mais bien d'un formidable raccourci qui va, d'une part, soulager le réseau autoroutier périphérique situé au nord de Liège, mais surtout, d'autre part, le centre ville qui accueille les trop nombreux charrois émanant des parties est et nord-est du pays voulant rejoindre légitimement la partie sud.

Deuxième élément défavorable au projet, celui du coût que M. le Ministre Henry avance avec une approximation qui ne manque pas de m'étonner. Lorsqu'on consulte le site Internet mis en place pour ce projet de liaison par la Direction des routes – votre administration –, on peut y lire que cette liaison est estimée à 250 millions d'euros, dont plus de 30 millions consacrés à l'environnement. Je cite sur ce sujet votre direction : ces 30 millions d'euros constituent une part considérable qui démontre l'importance accordée au volet environnemental.

Ces informations sur le site de la Région wallonne, toujours accessibles, donnent des indications qui n'ont vraisemblablement pas été revues dans les derniers mois, mais qui ne remontent pas pour autant aux calendes grecques, tout au plus à trois ans.

Dès lors, je m'étonne qu'en avril dernier, Monsieur le Ministre Henry, vous vous êtes plu à répondre à une de mes questions sur ce dossier en évoquant un budget oscillant entre, cette fois, 400 et 450 millions d'euros. Comment, dans une situation comme dans une autre, peut-on se hasarder à de tels chiffres ? Dans un des deux cas, on trahit la vérité suivant que l'on veut vendre le projet à ses partisans, *cfr.* Antoine et Daerden et Consorts avant 2009, ou qu'on le sacrifie en faisant belle figure aux opposants, *cfr.* l'Olivier actuel.

Sur cette question du coût, un investissement comme celui-ci, même si son coût final se situe entre les deux estimations ci-avant exprimées, représente-t-il une somme insurmontable pour une région tellement souvent mise en avant pour sa situation exceptionnelle au cœur de l'Europe.

Qu'en pensent celles et ceux qui misent sur un redéploiement économique basé sur de meilleurs échanges, sur une plus grande mobilité tant pour l'industrie que pour le secteur touristique ?

Autre point sensible qu'il faut indéniablement évoquer, c'est l'impact environnemental que la réalisation en tant que telle va générer. Qui peut prétendre qu'il préfère une autoroute faite de béton et de bitume plutôt qu'un verger, un champ, voire une forêt ? Il est clair que plus d'une association militant en faveur de l'environne-

ment peut s'en donner à cœur joie face à de tels projets. Doit-on pour autant sacrifier sur l'autel du développement durable, de l'écologie, les millions de personnes qui, dans ce pays, ont encore besoin d'une automobile pour travailler ?

Peut-on constamment repousser ceux qui développent des projets économiques axés sur l'accessibilité, ou encore ces gens qui travaillent dur dans le secteur touristique notamment, et qui ont besoin de ceux qui se déplacent pour vivre également ?

Non, bien sûr. D'autant plus que cette liaison, de par les efforts consentis sur ce terrain environnemental, peut se concrétiser dans un réel souci de réduire les impacts directs sur le plan de la qualité de vie des riverains.

J'en viens maintenant à ce qui constitue une des plus vilaines pierres nichées dans les chaussures des responsables régionaux, à savoir les expropriations. Elles ont été partiellement réalisées et il en resterait une soixantaine pour que ce volet puisse être clôturé.

Là aussi, je connais peu de gens qui vont applaudir des deux mains un projet d'expropriation quand il les concerne personnellement.

L'enjeu de cette liaison nécessite des décisions courageuses. Il faut pouvoir faire face au phénomène du *lobbying* qui interviendra toujours pour contrarier un projet plutôt que pour le soutenir.

Chers Collègues, pour le débat en commission, que mon excellente collègue a résumé dans son rapport, j'ai précisé mes sources pour mettre en évidence les éléments favorables au projet.

Il m'a suffi de puiser dans les abondantes déclarations de très nombreux mandataires qui ont vanté à tour de bras l'utilité de la liaison CHB. Pendant plus de 40 ans, il y a de quoi alimenter des bibliothèques entières.

Aujourd'hui, de façon plus succincte, je me dois de reprendre quelques-uns de ces arguments.

Permettez-moi tout d'abord de plaider pour la mobilité dans une version cohérente au sein de la Province de Liège. C'est évidemment le point essentiel concerné par cette liaison. Au moment où je vous parle, ce sont plus de 80.000 véhicules qui sont comptabilisés chaque jour dans le tunnel sous Cointe inauguré il y a maintenant dix ans.

En ce qui concerne le côté nord du ring autour de Liège, entre Cheratte et Loncin, ce sont là 125.000 véhicules qui s'y bousculent quotidiennement.

Ces tronçons atteignent régulièrement le seuil de saturation, les possibilités de déviation étant particulièrement réduites.

Nous sommes donc dans une situation proche de l'agonie, surtout lorsqu'un incident survient ou que des travaux de réfection sont à l'ordre du jour comme c'est le cas cet été dans le tunnel sous Cointe. Et comme c'est certainement le cas aujourd'hui avec la situation orageuse que nous connaissons.

Gouverner, c'est prévoir. En termes de mobilité, c'est d'autant plus vrai.

Alors, si on considère sur base des projections du Bureau fédéral du plan qu'il y aura 80.000 nouveaux habitants dans l'agglomération liégeoise d'ici 2020, on a du mal à imaginer autre chose que le chaos, on passera de l'agonie au chaos avec évidemment cette progression proportionnelle de véhicules sur le réseau liégeois.

Cette liaison n'est pas la seule solution à apporter au problème de la mobilité liégeoise comme solution. Mais si on y conjugue des efforts au niveau du transport en commun, tram ou autres, vous l'évoquez souvent, Liège pourra, à mon avis, quelque peu respirer sur le plan de son accessibilité et de sa mobilité.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues, évoquer CHB, c'est aussi parler des habitants des quais liégeois concernés par un trafic incessant qui pourrait se résorber avec cette liaison.

Ce sont, avec les riverains placés dans l'incertitude par les procédures engagées, les principales victimes de cette saga. En effet, CHB concerne aussi les habitants de la Ville de Liège et principalement ceux des quais de la Dérivation qui voient au pied de leurs immeubles défiler plus de 25.000 véhicules chaque jour dans un contexte inadapté. Ces quartiers pourraient avoir une destination différente avec un trafic local qui rendrait une qualité de vie optimale à ces milliers de personnes. Je pense qu'ils sont plus de 10.000 à vivre dans ces quartiers. Je pourrais aussi m'attarder, comme je l'ai fait en commission, sur des points importants qui surgissent lorsque l'on parle de l'ouverture de ce tronçon routier. Je pense au développement touristique pour le sud du pays, au soulagement du réseau secondaire local, au développement économique des communes traversées, à la sécurité en cas d'un problème dans le tunnel de Cointe, au développement du RAVeL installé le long du tracé, ou encore aux retombées pour les entreprises concernées par ces travaux.

J'aborderai cependant de façon un peu plus large deux éléments que je tiens à relever en priorité car ils concernent plus spécifiquement les gens de l'endroit. Ceux qui militent contre la liaison, ceux qui se taisent, il y en a beaucoup ou encore ceux qui l'attendent avec espoir – il y en a également énormément.

À proximité de ces 12,5 km d'infrastructure routière nouvelle, il y a bien évidemment des riverains qui, si j'en crois un des bourgmestres de l'endroit, pourraient gagner en qualité de vie, économisant du carburant et du temps.

À ce propos, chers Collègues, je cite le Bourgmestre de Soumagne, votre ancien collègue, l'excellent Charles Janssens. Il dit ceci : « *Demandez aux gens qui habitent le long de la nationale 3 qui traverse ma commune ce qu'ils pensent de l'abandon de CHB : ils vont garder*

l'intense trafic, notamment de camions qui polluent leur vie. Abandonner CHB est une imbécillité économique, une imbécillité en termes de mobilité, une imbécillité écologique». Fin de citation.

Dans cette énumération non exhaustive, des avantages qui résultent de régler une fois pour toutes ce dossier, il y a bien évidemment la levée des incertitudes que connaissent les riverains, et ce, depuis plus de 40 ans.

Pour celles et ceux qui ont établi un projet de vie, avec une maison autour d'un lieu de vie, il doit être assurément pénible de vivre dans l'incertitude.

Avec ces revirements successifs, CHB fait figure d'emblème sur ce terrain du doute, sur ce terrain du flou. Il faut dire que par la voix de Ministres tels que Michel Daerden ou André Antoine, les riverains ont tout entendu. Aujourd'hui, ces derniers, ces Ministres, jouent le jeu politicien d'un Gouvernement dont une des composantes a su agiter des ultimatums pour leur permettre de continuer à partager la gouvernance de notre Wallonie.

Il est honteux de penser qu'après autant d'années, nous en soyons réduits à une position diamétralement opposée à celle que certains défendaient la main sur le cœur avec âpreté et détermination. Quel cirque lamentable.

Mesdames, Messieurs, j'ai cité beaucoup de chiffres au cours de cette intervention. J'ai parlé de 12,5 km, de 17 millions d'euros déjà dépensés, de 2.200 tonnes de CO_2 économisées, de 25.000 voitures là, 125.000 ailleurs, 180.000 nouveaux habitants d'ici 2020, de 250 ou de 400 millions d'euros, ou encore d'années, 40, ici en l'occurrence, pour la gestation d'un bébé qui risque de ne pas voir le jour.

J'en citerai un dernier : 73. Comme 73 jours cette fois, c'est le temps qui s'est écoulé entre une déclaration préélectorale d'un éminent membre de la majorité Olivier et la Déclaration de politique régionale prononcée par notre Ministre-Président avec cet abandon de la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays. Septante-trois jours, c'est peu.

Si je reviens sur cette déclaration qui date du 5 mai 2009, Mme Marie-Dominique Simonet déclarait au journal *Le Soir* ce qui suit : «*André Antoine a déclaré que Liège a besoin de cette liaison, qu'elle est complémentaire au tram. Il n'a pas changé d'avis. Mais c'est un dossier compliqué, sinon cela serait fait depuis longtemps. Ce qui est sûr, c'est que ce contournement va redynamiser le centre de Liège. Ailleurs, c'est saturé, CHB va donner davantage d'oxygène à la ville. Et ceux qui s'offusquent du sondage sont ceux qui réclament des référendums*». C'est suffisamment éloquent !

La suite, chers Collègues, vous la connaissez, le 17 juillet 2009, le cdH se ralliait à la Déclaration de politique régionale de la majorité Olivier de notre Gouvernement rejoignant les nombreux mandataires PS qui avaient, année après année, tenu le même genre de propos favorables à la liaison.

Mesdames, Messieurs, cette proposition de résolution visant à mettre en œuvre le tronçon autoroutier manquant à l'est de l'agglomération liégeoise et reliant Cerexhe-Heuseux à Beaufays est évidemment soutenue par mon groupe, comme il l'a fait depuis des décennies, à l'instar des groupes PS et cdH.

Les six mandataires liégeois du MR l'ont symboliquement signée, mais nous ne sommes pas les seuls à soutenir ce projet.

Les communes traversées, à l'exception de Fléron, où vraisemblablement Écolo a rempli le même genre de rôle qu'au sein de ce Gouvernement, ont manifesté leur adhésion à un projet auquel les populations sondées ont également apporté leur soutien en grande majorité.

La Conférence des bourgmestres de l'Arrondissement de Liège, emmenée par le Bourgmestre Demeyer va également dans le même sens.

Ce n'est pas vraiment avec un optimisme démesuré que je me suis présenté en Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, il y a quinze jours, avec ma proposition de résolution. Je dois bien vous l'avouer.

Et confirmation me fut rapidement donnée : mon état d'esprit était bien celui qui convenait, un peu le même que mon ami Hervé Jamar, au fur et à mesure que les échanges verbaux se sont poursuivis.

Pas de surprise dans les débats et les votes en commission : Écolo campe sur ses positions. Le PS et le cdH suivent comme il convient, paraît-il, de le faire dans une majorité, au risque de «remanger» leur parole. Mais aujourd'hui, chers Collègues, mon état d'esprit est tout autre. C'est habité d'une inébranlable confiance que je vous soumets cette proposition.

En effet, comment pourrait-il en être autrement après que, hier, à nouveau en Commission de l'Aménagement du Territoire, on ait assisté à l'adhésion du groupe Écolo, son Ministre en charge de la matière en tête, à la procédure dite du DAR pour un autre projet liégeois.

Oui, Madame la Présidente, après ce moment historique, me voilà hautement optimiste pour la proposition de mon groupe et, bien sûr, pour l'avenir de cette liaison dont l'importance ne peut être démentie par personne.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – Madame la Présidente, chers Collègues, le problème soulevé par M. Dodrimont est un problème réel. Personne au courant de la situation dans la région liégeoise ne niera les problèmes de mobilité que nous connaissons, que ce soit sur l'autoroute dans la tranchée de Cheratte, que ce soit sur la N3 ou que ce

soit dans l'ensemble des villages qui, à cause de ces problèmes de mobilité, sont régulièrement traversés notamment par des poids lourds.

Il s'agit donc d'un problème réel. Il y a des problèmes aussi importants et ils ne sont pas entachés de sous-localisme, contrairement à ce qu'on peut en penser quand j'ai entendu le rapport tout à l'heure.

Nous avons des problèmes de mobilité partout en Wallonie. Et au travers de la DPR, ils sont abordés autant que possible avec le pragmatisme le plus précis et le plus pointu pour répondre en fonction des besoins et des possibilités budgétaires aux demandes sur le terrain. Ce que je veux dire par-là, c'est que je pense que nous aurions tort au sein de ce Parlement de faire de ce type de problème un problème de nature politique droite-gauche, majorité-opposition, d'autant plus que depuis les quelques années, comme M. Dodrimont l'a rappelé à juste titre, que ce dossier est en gestation, tous les partis politiques présents autour de ce Parlement, ont eu l'occasion de se saisir du dossier à travers les compétences ministérielles qui leur ont été confiées, qu'on soit, à un moment donné, dans l'opposition ou dans la majorité.

Cela dit, le problème est donc réel.

À titre personnel, je n'ai pas le sentiment ni de vendre mon âme, ni de faire de la contorsion politique. À partir du moment où on nous dit au sein d'un accord de Gouvernement qu'il y a moyen de résoudre les problèmes de mobilité importants et qu'ils sont indéniables à travers des solutions alternatives, pourquoi ne pas tester cette piste pendant quelques mois puisque le dossier dure depuis 40 ans ?

Mais j'insiste, comme je l'ai fait en commission à l'occasion de la discussion sur la proposition de résolution de M. Dodrimont, mais aussi par des interventions personnelles, il faut régler le problème de mobilité autour de Liège dans des délais raisonnables, de façon concrète et pragmatique. D'ailleurs, un certain nombre de points sont déjà avancés notamment et principalement par le biais de l'ancien MET. M. Lutgen, dans la continuité de M. Daerden, est en train de mettre en place un certain nombre d'aménagements dans les sorties autoroutières. Ce n'est pas cela qui va résoudre l'ensemble du problème, bien entendu, ce sont quelques éléments.

Ce qu'il faut absolument éviter dans le court terme sur un dossier qui a déjà pris autant de temps, ce sont trois choses, à mon avis. Indépendamment des aspects sur le développement économique dans lequel s'intègre un certain nombre d'autres réflexions dans le dossier trilogiport cher à mon collègue, M. Lenzini. La première priorité doit être la qualité de vie de l'ensemble des riverains et les riverains, cela ne se définit pas dans un projet comme celui-là, sur un périmètre de 100 mètres, cela intègre – et là, je rejoins M. Dodrimont – aussi la qualité de vie des habitants de la Ville de Liège et pas seulement de nos campagnes.

Le deuxième point, c'est que nous avons vu dans un autre problème important de mobilité, qui est celui du contournement de Couvin, que les autorités locales ont pris des arrêtés de police assez stricts et assez sévères qui ne contribuent en rien à un règlement global du problème, mais qui, à un moment donné, sont peut-être la seule solution que des bourgmestres peuvent être amenés à prendre. Je souhaiterais donc que le délai dans lequel le Gouvernement, par le biais du Ministre de la Mobilité, peut nous présenter des solutions, ne soit pas trop long de façon à éviter ce que j'appellerai ce syndrome de Couvin.

Troisième point, je le répète, il faut à nos yeux trouver des solutions concrètes, pragmatiques, réalisables et efficaces pour la mobilité dans la région parce que si on n'en trouve pas dans un délai raisonnable, on aura fait la démonstration par l'absurde que la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays est la seule solution.

Monsieur le Ministre, dans ce contexte-là, je ne doute pas, maintenant depuis plusieurs mois, que vous réfléchissiez à ce dossier comme aux autres souvent très complexes sur le plan technique et sur le plan juridique qui vous sont soumis. J'attends vraiment de votre part que vous puissiez rassurer ce Parlement, en annonçant non pas une date précise, on sait que c'est la fête nationale française aujourd'hui mais enfin,n'ayons pas le sens des symboles trop forts, mais en tout cas, que vous puissiez nous rassurer en nous précisant que dans un délai raisonnable, par exemple d'ici la fin de l'année, vous serez à même – que ce soit en commission, que ce soit au Parlement, que ce soit sur la table du Gouvernement, mais sur la table la plus adéquate – de mettre en œuvre des pistes de solutions concrètes pour résoudre le problème de mobilité dans la région.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, voilà donc un débat intéressant, même riche parce que nous sommes confrontés à des visions de l'aménagement du territoire, du développement durable ou non, en clair, à des choix de société.

J'ai beaucoup de respect pour tous les arguments de M. Dodrimont, que je connais bien, arguments qu'il a développés à cette tribune, parce qu'ils sont parfaitement recevables, selon qu'on se met dans une situation de conservatisme ou de progrès durable. Vous voyez ce que je veux dire ? Et donc, j'ai choisi plutôt la deuxième option, si vous êtes d'accord avec moi. Et cette deuxième option n'est pas inintéressante, mais avant d'y venir, je voudrais faire un petit détour parce qu'il y a quand même des choses étonnantes dans la vie politique. M. Dodrimont vient de nous dire, à juste titre, parce qu'au moins lui a le mérite de la cohérence, ce n'est pas comme tout le monde, quoiqu'à l'intérieur de son parti, il y a des nuances sur le dossier. M. Foret, par exemple à Liège, le fils, pas le père, est pour une autre alterna-

tive. Enfin, il ne l'a pas dit, mais ce n'est pas grave. On peut, à l'intérieur d'un parti, avoir des approches différentes. « *Quarante ans qu'on attend ce dossier* », dit M. Dodrimont. Tout le monde sait évidemment que les Écologistes sont depuis 40 ans au pouvoir et que cela fait 40 ans que l'on bloque ce dossier ! Tout le monde le sait.

Dois-je vous rappeler, Monsieur Dodrimont, qu'en 1999, la DPR ne comprenait rien sur ce dossier ? M. Foret était Ministre de l'Environnement – excellent Ministre de l'Environnement d'ailleurs, depuis d'ailleurs trois législatures, il y a eu M. Lutgen, M. Henry aujourd'hui, trois bons Ministres de l'Environnement. Et qu'a fait M. Foret ? Il n'a rien exigé sur CHB. Il n'a pas mis le dossier sur la table, il n'a pas dit qu'il fallait avancer et je n'ai pas entendu dans les rangs libéraux un *forcing* majeur là-dessus. Aujourd'hui, vous oui, mais pas avant. Si ce n'était que cela, ce ne serait pas trop grave.

Mais il y a mieux que cela et cela m'a bien fait rigoler à l'époque. Il va bientôt nous rejoindre, je le suppose, et nous rigolerons encore. Au début de législature précédente, je reviens à la tribune pour indiquer à la majorité PS-cdH qu'il n'est pas souhaitable, malgré que nous ne soyons plus dans la majorité, de faire ce tronçon autoroutier. Et je revois à cette même tribune M. Daerden en train de me fixer, enfin autant que faire se peut, en train de me dire : « *Monsieur Wesphael, Écolo n'est plus là, avanti la musica* ». Et donc, M. Daerden, en début de législature précédente, nous indique que puisque les Écologistes ne sont plus là, on va avancer et cette liaison va se faire, avec évidemment, au niveau de l'arrondissement de Liège, l'appui de la Conférence des bourgmestres et du MR. Extraordinaire. Vous aviez un boulevard total, majorité comme opposition. Je parle de l'opposition MR de l'époque puisque nous y étions aussi. Mais enfin, bon sang de bon soir. Avions-nous à ce point une puissance politique à trois députés de l'opposition, pour arrêter un projet comme CHB ? Trois députés écolos de l'opposition ! Vous rigolez ou quoi ? Vous avez été incapable de trouver un accord, parce qu'on sait aujourd'hui qu'il y a des difficultés pour le financement européen. On le sait parfaitement. Vous avez été incapables de trouver un accord entre vous, à trois, pour débloquer ce dossier. Je vais vous avouer très franchement, je ne vais pas m'en plaindre.

Mais ce n'est en tout cas pas nous qui avons choisi de ne pas avancer dans ce dossier. Nous, depuis le début, nous avons une ligne identique et claire dans cette affaire.

Deuxième élément, laissons de côté les aspects sociétaux ou de choix politiques, idéologiques. Moi, je les trouve tous respectables. Tous. Pour peu qu'ils émanent de partis démocratiques. Et vous êtes un parti démocratique. Je vous demande le sens de la réalité qui est celui-ci, c'est que dans le contexte budgétaire qui était le nôtre, avec une crise économique qui nous a frappés de plein fouet, dont nous ne sommes absolument pas responsables – certains parleront des néolibéraux, moi, je ne le ferai pas parce que je ne fais pas d'amalgame avec le MR – vous savez pertinemment bien ou alors vous n'avez pas lu les budgets qu'il était impossible de réaliser à la fois un tram moderne et structurant à Liège, d'investir un demi, voire un milliard d'euros aujourd'hui dans l'entretien des routes et en même temps de débloquer 400 millions d'euros plus TVA – cela, c'est le prix exact – pour la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays. En réalité, déjà le tram a représenté un combat important, pour tout le monde, pour l'obtenir pour Liège et vous êtes pour le tram, je suppose ? Eh bien, on devait soit abandonner le tram à Liège, soit couper en deux le budget de l'entretien des routes. Eh bien oui, la majorité a décidé de choisir la mobilité durable, le tram à Liège, un réseau structurant qui sera complété de plus en plus, et elle a choisi, avec M. Le Ministre Lutgen, l'entretien des routes wallonnes. Je pense que cela reste la priorité.

Maintenant qu'il y ait effectivement dans les bancs de la majorité – et M. Bolland, très honnêtement l'a rappelé, et a rappelé les priorités nécessaires dans ce dossier – des divergences d'appréciation, qu'il y ait des parlementaires qui sont encore aujourd'hui dans la majorité, favorables au tronçon, ce n'est pas un problème, cela fait partie du débat. Ce qui compte aujourd'hui, c'est de se dire qu'il y avait deux priorités : le tram et l'entretien des routes. Ces deux priorités, nous avons décidé pour l'instant, tous ensemble, de les mettre en œuvre.

Permettez-moi quand même de vous dire quelque chose, parce que je commence un peu à en avoir assez de ces discours incantatoires, c'est un peu excessif de dire cela, mais en tout cas facile, sur la région liégeoise et sur Cerexhe-Heuseux-Beaufays. Depuis combien de temps les écologistes et d'autres demandent qu'à Liège, on sorte de la logique des chapelles et des clochers, que cette conférence des bourgmestres puisse instituer enfin une communauté urbaine digne de ce nom, avec quoi à la clé ? Un schéma de structure et de mobilité pour l'agglomération. Cela fait des années que nous le demandons. Or, si nous voulons justement sortir de cette logique, il faut très vite que l'ensemble des forces vives liégeoises arrête de se disputer et accepte l'idée d'une communauté de développement durable pour la région liégeoise, et pourquoi pas aussi au-delà, d'un bassin de vie.

Je regrette qu'il n'y ait pas cette dynamique à Liège, parce que nous serions aujourd'hui dans une logique de schéma de structure régionale qui fait grand défaut en termes de mobilité, fort heureusement. Bientôt, le tram pourra sortir, de terre et c'est le principal, à mes yeux.

Dernier élément important et qui est, me semble-t-il, difficile à entendre. Vous dites, vous avez aujourd'hui soutenu l'écluse de Lanaye, par le biais du DAR, nous l'assumons. Je vais vous dire pourquoi. Parce que l'écluse de Lanaye, c'est le plus grand projet de transport fluvial international qui traverse notre pays et que les écologistes ont toujours été, le sont encore plus aujourd'hui qu'hier, favorables à la voie d'eau. Je n'ai pas évidemment de comparaison, un projet obsolète de 40 ans, de 12 kilomètres d'autoroute pour 500 millions d'euros qui aurait pris l'ensemble des besoins pour le

tram et pour l'entretien des routes, avec évidemment la nécessité d'aller vite en matière de subsides européens pour réaliser l'écluse de Lanaye. Oui, je suis fier que la famille écologique, avec la majorité, ait défendu bec et ongle ce projet pour le mener à bien très rapidement.

M. Neven (MR). – Pas les écologistes de Visé.

M. Wesphael (Écolo). – Écoutez, Monsieur Neven, je suis heureux d'entendre, de temps en temps, le son de votre voix. Il me semble important de vous dire ceci : au-delà de la richesse de ce débat, il faut tenir compte des réalités et, ce n'est pas nécessairement avancer de manière aveugle que de dire que demain, on pourra faire tout et en même temps l'ensemble des dossiers. C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé, Monsieur Dodrimont, en respectant votre point de vue, je le rappelle, de ne pas soutenir votre résolution.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je viens en fin de débat pour effectivement aborder un problème qui a été évoqué par notre collègue M. Dodrimont, qui a été repris par tous les groupes politiques, un problème qui est réel, comme l'a dit M. Bolland d'entrée de jeu, c'est effectivement une situation qui s'impose à nous.

Il m'appartient, comme parlementaire et pas seulement comme liégeois, mais dans l'ensemble du cadre de la Région wallonne qui a fait notamment de la logistique un pôle de compétitivité, de voir comment on peut globalement envisager la solution par rapport à un problème qui est complexe dans le sens où il entraîne toute une série d'autres décisions.

Le fait que la majorité actuelle et la Déclaration de politique régionale entraînent une non-poursuite, je vais dire, de la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays, n'obère pas un certain nombre de questions qui continuent à se poser et qu'il faut effectivement solutionner dans des délais acceptables pour les uns et les autres, non seulement pour les utilisateurs de la voirie, mais aussi pour les riverains de l'ensemble de ces grandes voiries qui font le contournement de Liège ou d'autres endroits, comme la Nationale 3.

Il faut effectivement, au-delà de l'abandon de cette liaison, trouver des solutions pour répondre aux problèmes de mobilité existants. Il est effectivement primordial de les résoudre pour permettre le développement global de notre Région dans le cadre du pôle de compétitivité logistique.

Deuxième élément, je pense qu'il y a des situations particulières qui concernent les propriétaires de la liaison sur la zone de réservation et qu'il convient de les indemniser. D'ailleurs, la Déclaration de politique régionale le dit explicitement.

Troisième élément, il y a des effets collatéraux qui doivent absolument être réglés et je pense plus particulièrement – on l'a évoqué aussi à cette tribune – aux riverains des quais de la dérivation qui souffrent de la non-réalisation de chantiers de mobilité à l'extérieur, qui ont dû améliorer leur logement. Il faut maintenant décider, parce qu'on avait pris l'engagement d'en faire de véritables boulevards urbains, une fois que les problèmes seraient résolus.

En ce qui concerne les problèmes de mobilité, je souhaiterais peut-être rappeler, et chacun l'a fait, imaginez-vous, encore quelques semaines, la liaison entre Barchon et les hauts-Sarts lors des travaux encore quatre ou cinq mois pendant les heures de pointe. Ne fût-ce que face à cette situation extrêmement difficile, il ne faut donc pas nier les problèmes de mobilité à cet endroit et passer le bouchon de l'autoroute à Cheratte est aussi un problème.

Travaux de réparation, élargissement, aménagement, entretien sont entrepris et perturbent effectivement cette liaison, que j'évoquais entre Barchon et Loncin, mais aussi entraînent des effets collatéraux vers d'autres voiries qui ne sont pas dimensionnées pour recevoir ce type de charroi qui passe à cet endroit. Chacun le sait, on a pris la décision, d'agrandir aussi le zoning des hauts-Sarts qui va entraîner un afflux supplémentaire de véhicules et donc, d'évacuation de matériel et de fournitures.

Je reviens vraiment pour rompre une lance par rapport à la situation des riverains des quais de la dérivation à Liège; 10.000 personnes qui depuis maintenant plus d'une dizaine d'années attendent, ils logent sur ces quais et avec un confort relatif en termes d'isolation, ils ont dû parfois moduler ou isoler leur habitation pour permettre de vivre un peu dignement. Il est temps maintenant de lancer les projets pour la rénovation de ces quais en boulevards urbains.

Revenons également en termes de mobilité sur les riverains de la Nationale 3, ceux qui, du pied de la côte de Fléron à Liège jusqu'à Fléron-Soumagne où là tous les conseils communaux ont évoqué la nécessité de prendre des solutions.

Monsieur le Ministre, tout le monde à cette tribune s'accorde pour dire qu'il existe une réelle nécessité de réaliser les travaux de mobilité et décider de ne pas réaliser CHB n'empêche pas de solutionner autrement les problèmes, il faut donc prendre d'autres initiatives.

Je revenais tout à l'heure sur le pôle de compétitivité du plan Marshall, le pôle logistique qui entraîne toute une série d'investissements et heureusement, d'emplois, mais aussi d'installations de zonings, de plates-formes multimodales le long du canal, le long de la Meuse, sans oublier le développement de l'aéroport de Bierset et le développement du TGV fret qui, à un moment donné, va déverser, nous l'espérons, du matériel sur la région.

Monsieur le Ministre, il est clair que le problème est complexe.

Autre chose, rappelons, et M. Wesphael l'a évoqué en ce qui concerne le tram, qu'on a décidé de ne pas faire CHB et d'investir dans le tram. C'est un moyen structurant qui a été initié par M. Antoine lors de la précédente législature. Il y a eu des décisions formelles, des décisions qui ont été prises, des options qui ont été prises, c'est un mode de développement et de déplacement qu'il faut soutenir et que personne ne conteste dans la région, non seulement sur la ville de Liège, mais sur l'ensemble de la région liégeoise.

Deuxième élément, je voudrais rompre une lance aussi pour la poursuite de la réalisation de la Déclaration de politique régionale en ce qui concerne l'indemnisation des riverains.

La DPR est claire par rapport à la décision d'avoir un maximum de respect pour les riverains. Cela fait 40 ans qu'un certain nombre de riverains sont dans cette zone de réservation, une soixantaine de familles qui n'ont pas été indemnisées et maintenir la zone de réservation est une décision de la DPR aussi pour permettre juridiquement de les exproprier. Je pense que c'est une nécessité. Rappelons que certains ont déjà vécu deux ou trois transferts, par succession, de ces bâtiments qui ne sont ni mobilisables, ni utilisables. Je pense qu'il ne faut pas bouger à la zone de réservation parce que ce n'est pas dans la DPR, il faut effectivement la maintenir pour permettre juridiquement les expropriations à cet endroit. Je voulais revenir aussi sur ces éléments.

Monsieur le Ministre, avec les problèmes de mobilité, avec les efforts qu'on a évoqués sur ces deux ou trois options d'indemnisation des propriétaires et le dernier élément que je voulais compléter sur l'aménagement des quais de la dérivation, je pense que ce sont des lances qu'il faut rompre.

Monsieur le Ministre, je serai cohérent avec la Déclaration de politique régionale, on a choisi de ne pas poursuivre CHB, je m'incline, mais je vous dis, il y a des problèmes de mobilité, il y a des problèmes de riverains en particulier, ceux-ci ne peuvent pas être niés. Le développement de la région et l'aménagement du pôle logistique du plan Marshall sur l'ensemble de la région nécessite que d'autres options soient prises.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – Madame Cremasco n'était pas inscrite dans le débat, mais je l'inscris.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Je ne regrette pas d'être à cette tribune parce que personne n'a encore évoqué, je pense, un point de la décision. Vous savez certainement tous, chers collègues, que le 26 juin 2007, le Royaume de Belgique était mis en demeure par la Commission européenne concernant, justement, cette liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays et notamment, est visée la directive 2001/42/CE qui concerne les incidents sur tous les Plans et programmes, donc des grands Plans et programmes d'aménagement urbanistique. La façon dont avait été traité le projet CHB était incriminé.

Ce 26 juin 2007, la mise en demeure a lieu, la réponse qui a été fournie a été jugée insatisfaisante. Cela a été suivi d'avis motivés en avril 2008 qui ont aussi eu des réponses qui ont été jugées insatisfaisantes, jusqu'en octobre 2009, avec la DPR, et finalement, la Commission européenne classe sans suite sa mise en demeure.

Particulièrement en cette période de Présidence européenne, sachant que la Commission européenne prend référence en particulier sur l'abandon de ce projet, l'étude des alternatives et l'étude des riverains en place, la Commission européenne se fait forte de cela, et dit : « On est d'accord avec cette décision-là et on classe sans suite notre mise en demeure ». Je n'ose pas imaginer, le signal qui aurait été envoyé par le Parlement wallon vis-à-vis de l'Europe, si on avait voté la résolution. Et là, je salue tous les membres de la Commission qui sont venus discuter et cette résolution a quelque part l'intérêt – j'ai presque envie de dire, merci Monsieur Dodrimont – de mettre sur la table tout, absolument tous les paramètres, que ce soit la zone de réservation, les montants engagés, les études, les projets alternatifs aussi, par rapport au grand choix qu'ont fait notre Gouvernement et notre majorité, par rapport au tram que M. Wesphael a rappelé, par rapport aux réels problèmes, parce qu'il y a des problèmes de circulation que M. Bolland a rappelé, que M. de Lamotte a rappelé par rapport au centre, M. Lenzini, par rapport au Trilogiport. On a eu encore l'occasion d'en discuter avec M. Lutgen, si on fait un Trilogiport, il ne faudrait pas que l'on reporte évidemment un problème de trafic sur notre réseau autoroutier liégeois et donc, il faut étudier, dès maintenant, cette plate-forme trimodale avec le fleuve et le rail pour que les problématiques ne s'engagent pas. Cette résolution a eu au moins le mérite, en Commission, de poser l'ensemble des problématiques et des alternatives à développer. Quand la Commission nous incriminait, elle nous incriminait précisément parce qu'on n'avait pas étudié les alternatives de mobilité. Et peut-être qu'en cela, la résolution, pour moi, en tout cas le point de vue, selon lequel vous l'avez abordé, Monsieur Dodrimont, est un peu « monomaniaque », c'est-à-dire que c'est l'accessibilité dont vous parlez, mais vous ne parlez que de l'accessibilité pour la voiture et quand vous dites : on gagne des kilomètres de parcours en voiture, vous n'avez jamais mis en comparaison quelque alternative de transport que ce soit où on pourrait en gagner 100, 200 fois plus. C'est peut-être le défaut de cette résolution, mais sa grande qualité est d'avoir mis tous les paramètres à plat et tous les intervenants de la majorité sont restés solidaires en disant : « *Oui, tous les paramètres doivent être considérés, mais dans la ligne claire qui est la ligne de la DPR et qui est l'abandon de ce projet autoroutier* ». Je le rappelle, notre position, à l'heure actuelle et depuis octobre 2009, per-

mettez-moi quand même d'en être un peu fier, est saluée par l'Europe.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, les débats initiés par la résolution de M. Dodrimont et de ses collègues ont déjà permis aux différents intervenants de s'exprimer assez longuement lors de la Commission du 29 juin et aujourd'hui encore.

Pour ma part, je serai donc assez synthétique, je me tiendrai à quelques éléments précis. Je pense, en effet, qu'il est inutile de se lancer dans un grand débat sur les bonnes et les mauvaises raisons de réaliser ou pas cette liaison. Ce débat, en tout cas, a eu lieu. En effet, l'engagement clair du Gouvernement est consigné de manière précise et non ambiguë dans la Déclaration de politique régionale, comme cela a été rappelé, je cite : « *Le Gouvernement veillera à ne pas poursuivre le projet autoroutier à l'est de Liège, la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays, et a examiné les conséquences de cette décision en ce qui concerne la zone de réservation et, dès à présent, il cherche des solutions pour les propriétaires d'immeubles situés dans cette zone et désireux de clarifier leur situation* ». Fin de citation.

Le Gouvernement entend bien respecter l'entièreté du contenu de la DPR, mais ceci doit se faire de manière solide et sans précipitation. La situation des riverains « prisonniers » du périmètre de réservation depuis 40 ans est évidemment préoccupante, nous sommes tous d'accord, il convient donc d'identifier la façon la meilleure pour tous, c'est-à-dire les riverains concernés et la Région wallonne de sortir de cette situation de blocage. Mon collègue M. Lutgen doit-il ou non terminer les expropriations ? Faut-il lever totalement ou partiellement le périmètre de réservation ? Une série de questions sont posées, qui viennent d'être évoquées d'ailleurs à cette tribune, avant mon intervention.

Il convient à tout le moins d'évaluer la situation de manière fine et contradictoire avant de prendre une option définitive sur l'ensemble des terrains concernés, comme le débat l'a rappelé, le contexte juridique est désormais clarifié, suite au classement sans suite de la mise en demeure de la Wallonie par la Commission européenne, pour non-respect de la Directive sur l'évaluation des incidences des Plans et programmes.

Cette étape passée, tout récemment, mon collègue des infrastructures et moi-même, sommes en train de réunir les différents éléments d'information nécessaires à appréhender avec précision la situation de fait et de droit des propriétés situées dans l'actuel périmètre de réservation. Il est en effet nécessaire de disposer d'un inventaire exhaustif des terrains ou immeubles qui ont déjà été expropriés par le Ministre de l'Équipement, ainsi que des terrains ou immeubles non expropriés qui sont affectés en zone destinée à l'urbanisation et qui sont concernés par le périmètre de réservation. Sur cette base, nous devrons proposer au Gouvernement une attitude à adopter quant au devenir du périmètre de réservation, en totalité ou en partie.

Les choses sont, en tout cas, claires sur deux éléments, d'une part, CHB est abandonné pour la législature et lorsque je vois, par ailleurs, que des projets routiers plus modestes qui disposent de leur permis d'urbanisme déjà ne peuvent être financés, il est clair que, de toute façon, un arbitrage budgétaire s'imposait à nous et comme on l'a rappelé également, la majorité a clairement décidé de mettre la priorité en fonction des maigres moyens disponibles sur la rénovation des transports publics, en l'occurrence, notamment, pour ce qui concerne le tram au niveau de Liège.

Deuxième question, bien entendu, le travail sur le sort à réserver au périmètre de réservation se poursuit.

Par ailleurs, j'en viens aux autres interventions notamment de M. Bolland et de M. de Lamotte. Il est évident que les différentes études disponibles doivent être décortiquées pour identifier quelles mesures doivent être adoptées pour améliorer, de manière multimodale, les situations locales de mobilité. Il est tout à fait évident qu'il ne suffit pas de se dire que le projet de liaison est abandonné et dès lors, les problèmes de mobilité sont résolus, bien entendu, qu'il faut s'occuper des problèmes de mobilité. Il y a le projet de plan urbain de mobilité, il y a le projet du tram, bien entendu, et il y a une série d'autres mesures qui doivent être prises dans les prochains mois. Je suis tout à fait partisan effectivement que du travail et des mesures puissent être prises à court et moyen termes.

En conclusion, je propose, bien sûr, de ne pas suivre la proposition de résolution déposée, parce qu'elle est largement contradictoire avec le programme que s'est fixé le Gouvernement, tel qu'il a d'ailleurs été approuvé par le Parlement en début de législature.

Voilà, Madame la Présidente, comme je vous le disais, j'ai été relativement synthétique.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – Monsieur Dodrimont, souhaitez-vous une brève réplique ?

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je vais tenter de le faire brièvement, Madame la Présidente.

Je vais orienter ma réplique vers l'intervention de M. Bolland que j'ai toujours considéré comme une personne posée, je dirais même souvent, un peu à l'image de son papa, comme un sage, quand il dit : « *Il y a des problèmes de mobilité autour de Liège* ». Testons les

alternatives, attendons de voir comment cela fonctionne, aurais-je tendance à ajouter. Il est dans le bon, à condition – et là je reprends l'intervention de M. le Ministre – de ne plus laisser les riverains dans l'expectative et de faire quelque chose de concret par rapport à cela.

M. le Ministre a été prudent. J'ai pris note du fait qu'il a dit qu'on veillera à ne pas poursuivre ce dossier dans le courant de cette législature. Fermer complètement la porte à ce dossier serait, à mon avis, une erreur cruciale. Je veux bien entendre, comme notre Collègue, M. Bolland l'a dit, qu'il faut attendre de voir les alternatives qui pourront se mettre en place. Je pense que si cette résolution, malgré que 40 ans de dossier l'ont précédé, vient un peu tôt, à un certain moment, on devra tous s'accorder ici pour dire que ce dossier est indispensable, un peu à l'instar de ce qui a été fait pour le tunnel de Cointe.

Il faut vraiment garder une porte ouverte pour que l'on puisse un jour faire en sorte que cette liaison se réalise. Parce que, qu'on le veuille ou non, même si pour Mme Cremasco il faut avoir une réflexion sur d'autres moyens de transport, j'en suis conscient, mais il faut se demander comment les milliers de Hollandais qui empruntent cet axe et les travailleurs qui se dirigent vers le sud du pays vont faire sans automobile, comment on va éradiquer du jour au lendemain tout le charroi de transport lourd. Il faut rêver, mais il y a parfois aux rêves certaines limites.

M. Wesphael m'a tancé en Commission d'avoir des réflexes provincialistes. J'ai partagé avec lui les bancs du conseil provincial et il a aujourd'hui montré qu'il a quitté ce conseil provincial plus tôt que moi, mais qu'il a quitté aussi, à mon sens, la région de Liège. Mon cher Bernard, on ne parle plus à Liège de Conférence des bourgmestres, mais bien de l'arrondissement de Liège, d'une coordination des pouvoirs locaux de la province de Liège. Et cette Conférence des bourgmestres a intégré en son sein des représentants de Huy-Waremme, de Verviers et des représentants de l'institution provinciale que tu chéris tant, qui accompagnent maintenant dans la réflexion des bourgmestres de la défunte Conférence des bourgmestres de l'arrondissement de Liège. Cette coordination a pu se mettre en place, et vous y êtes également présente, Madame, ainsi que votre Président. M. Javaux, M. Wesphael, je suis d'ailleurs à la base de cette réflexion qui a vu cette transformation de la Conférence des bourgmestres en coordination des pouvoirs locaux. Ce qui apporte, à mon sens, plus de poids à ce que les différents mandataires peuvent émettre comme solutions, comme propositions en matière d'aménagement du territoire et de mobilité.

Je remercie M. le Ministre pour son intervention et pour ses engagements à ce que notamment le problème des expropriations puisse être étudié rapidement et solutionné, que ce soit d'une manière ou de l'autre, en faveur des riverains. En effet, ils ne peuvent pas rester otages d'une situation qui, comme on l'a dit, est vieille de plus de 40 ans. Il faut donc, trouver une solution.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – Je remercie M. Dodrimont pour la proposition qu'il a émise à la Commission, puis au Parlement. Elle nous a permis d'aborder librement, je crois, un dossier très important d'une façon générale pour les problèmes de mobilité, et de débattre de la façon dont il les aborde en Wallonie et par rapport à la région liégeoise.

J'insiste vraiment sur le fait que la lecture que je fais de la DPR est non ambiguë et qu'une des conditions pour que ce point de la DPR puisse rester en l'état, c'est évidemment que l'on trouve des solutions. Pour ma part, je suis loin d'être certain que le tram à Liège ou le PUM – dont je vous avoue, connaître à peine l'existence et je n'ai jamais été associé bien qu'étant bourgmestre de la région – suffissent. Je crains que ces solutions s'avèrent insatisfaisantes, en tout cas, ne me suffisent pas. Je souhaite vraiment, que d'ici la fin de l'année, malgré le problème budgétaire sous-jacent, des pistes et des avancées sur la mobilité soient évoquées. Je ne doute pas qu'en y travaillant M. le Ministre pourra nous en apporter quelques-unes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Premier élément, il est clair qu'aujourd'hui, il y a une structure provinciale, mais la Conférence des bourgmestres est bien sur la taille de l'arrondissement de Liège, je parlais bien de l'arrondissement de Liège.

Deuxièmement, la mobilité autour de Liège. Au-delà de CHB ou pas CHB, il y a, en tout cas, un certain nombre de mesures à prendre tout de suite, comme la mise à niveau des Quais de la Dérivation. On l'attend depuis 10 ans, 15 ans, et là, cela permettrait de soulager effectivement les riverains.

Troisièmement, l'aménagement de la N3 commence, un certain nombre de travaux sont en cours de réalisation qui devraient progressivement fluidifier cette zone en particulier qui est fortement encombrée.

Je partage le sentiment qu'il faut trouver des solutions pour la zone de réservation, pour laquelle plusieurs pistes sont possibles dans l'état actuel de la Déclaration de politique régionale.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – J'ai bien entendu la réponse de M. le Ministre. J'ai soulevé trois questions : la nécessité d'avoir des solutions alternatives, pour la mobilité, le problème des quais de la Dérivation et l'indemnisation des riverains.

La proposition de résolution, c'est l'essence même du débat. La résolution d'aujourd'hui a rouvert le débat dans cette instance. Il faut effectivement pouvoir avancer sur ce sujet.

Par rapport à l'intervention de Mme Cremasco, je relève que l'Europe, n'a pas bougé en ce qui concerne le fait que régler un des problèmes, c'est régler le problème du chaînon manquant qui existe toujours dans les Plans européens. La question, même si elle est résolue par rapport à une mise en demeure de la Belgique, n'est pas levée.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Écolo). – Par rapport au chaînon manquant ou à la position de l'Europe, effectivement, elle n'a pas bougé. Ce que l'Europe incrimine, c'est la façon dont on étudie effectivement la résolution des problèmes de trafic et, notamment, le fait que CHB n'ait pas été une solution présentée parmi d'autres alternatives, mais comme une seule et unique solution. L'Europe demande dans les voies d'études qu'on étudie, à la fois, une solution et toutes les alternatives et souvent, et d'ailleurs, il est préconisé, l'alternative « de ne rien faire ». Ne rien faire ne veut pas dire ne rien faire du tout, mais ne pas construire le tronçon autoroutier et essayer de pallier les problématiques liées au trafic. C'était là le propos.

Je voulais réagir par rapport à ce que M. Dodrimont a dit : comment va-t-on faire du jour au lendemain pour mettre tout le monde sur les trains ? En gros, c'est ce qu'il incriminait. Certainement pas du jour au lendemain, Monsieur Dodrimont, mais progressivement et en trouvant des solutions éminentes et ensuite à long terme. Mais ne pas se projeter, à tout le moins, dans le moyen terme, me semblerait une grossière erreur.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Je vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de résolution.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À CLARIFIER LES MESURES PRISES POUR LES INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION D'HYDROCARBURES DE MOINS DE 3.000 LITRES, DÉPOSÉE PAR Mme CASSART-MAILLEUX ET CONSORTS (Doc. 192 (2009-2010) – N^{os} 1 et 2)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à clarifier les mesures prises pour les installations de distribution d'hydrocarbures de moins de 3.000 litres.

Cette proposition a fait l'objet d'un rejet en Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, mais son auteur a souhaité qu'elle soit présentée en séance plénière.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Mme de Coster-Bauchau, Rapporteuse, s'en réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, nous avons discuté en Commission à cette proposition de résolution que j'ai déposée. Cette proposition de résolution se veut constructive et se base sur des cas concrets. Je veux proposer ici une solution et essayer de trouver des solutions pour le secteur agricole, les PME et l'ensemble de nos indépendants.

Il est vrai que nous avons eu un débat très constructif en Commission. Par contre, il s'est terminé par un vote que j'ai déploré. Je voudrais revenir brièvement sur ma proposition de résolution. Je vous promets que je ne serai pas longue, mais je me dois un minimum d'explications.

Cette proposition de résolution concerne les installations de distribution d'hydrocarbures destinées à l'alimentation d'un parc de véhicules en gestion propre, je dis bien en gestion propre, comprenant maximum deux pistolets et dont la capacité de stockage est inférieure à 3.000 litres de volume cumulé.

En deux mots, cela veut dire quoi, Monsieur le Ministre, et vous le savez très bien. Cela concerne toute PME, un secteur agricole, qui fait le plein d'un tracteur ou d'une voiture une fois, voire deux fois, par semaine, grand maximum. C'est très léger, c'est très peu courant. Ce n'est donc pas une station-service.

Mon objectif est aujourd'hui de clarifier la situation, parce que je sais, à l'heure actuelle que lorsqu'on est contrôlé dans les PME ou dans le secteur agricole, les exigences ne sont pas les mêmes, que l'on soit à Spa, à Wavre, à Namur ou à Beauraing. Cela, Monsieur le Ministre, je ne peux pas l'admettre.

Qui est concerné ? L'ensemble des PME, soit : 15.000 exploitations agricoles. Monsieur le Ministre, ce n'est donc pas peu.

Je l'ai dit d'emblée dans la Commission, je me suis essentiellement cantonnée au problème des citernes de moins de 3.000 litres. J'y reviendrai lorsque nous reprendrons les débats au mois de septembre sur le problème des citernes de plus de 3.000 litres et avec un volume cumulé d'environ 20.000 litres.

C'est un dossier bien précis, Monsieur le Ministre, pour lequel vous nous aviez promis, pour le 15 juillet, un arrêté de Gouvernement ou une circulaire. J'ai reçu, hier, par le biais du Greffier, l'ordre du jour du Gouvernement de demain, et je n'ai pas vu ce point inscrit.

Monsieur le Ministre, vous nous aviez dit que cette proposition de résolution était non avenue parce que vous alliez arriver avec une circulaire ou un arrêté du Gouvernement modifié pour clarifier la situation.

Je vous répète que je n'ai rien vu à l'ordre du jour de demain. N'est-il donc pas opportun de nous dire quels sont votre agenda et l'échéance pour trouver une solution ?

Je vous ai dit d'emblée, en Commission, que ma patience n'était pas une de mes grandes vertus.

Je vous ai aussi demandé une période transitoire d'environ un an pour que le secteur agricole ou que les PME puissent trouver des solutions pour se mettre en ordre. Vous m'avez dit un an c'est bien long. Mais, si votre circulaire ou votre arrêté de Gouvernement est postposé à fin septembre, il le leur resterait que trois mois pour se mettre en ordre. Ce qui est beaucoup trop court, ils doivent être aux normes depuis 2002 et que vous avez une tolérance jusqu'au début de cette année.

Voilà les différentes positions que je voulais examiner avec vous. Je ne vais pas reprendre l'ensemble de la proposition de résolution puisque cela a été fait en Commission. Cela a même été très bien explicité, cela fait référence au Rapport écrit.

Simplement pour vous dire aussi, Monsieur le Ministre, que nous attendons une période transitoire, un débat et une concertation avec le secteur. L'Europe a souvent bon dos, mais vous avez aussi, Monsieur le Ministre, une possibilité d'interpréter les directives européennes. Commencer à vouloir laver « plus blanc que blanc » et imposer des exigences supérieures dans notre Région que celles demandées par l'Europe me semble excessif.

Il faut avoir une vision pragmatique, essayer de trouver des solutions pour que les gens n'investissent pas 10.000 ou 15.000 euros pour faire leur plein une à deux fois par semaine. Quels sont les risques pour qu'il y ait une pollution ? La volonté de nuire, le vol ou un problème de santé quand on fait le plein. Il existe donc des possibilités pour sécuriser, lutter contre les risques de pollution, mais il ne faut pas tomber dans l'excès.

Ma demande au Gouvernement wallon est simple : d'expliciter et limiter les exigences en matière de récupération des hydrocarbures qui s'écouleraient accidentellement des installations de distribution d'hydrocarbures de moins de 3.000 litres. Sable, sciure, ou papier absorbant et installation non obligatoire d'un collecteur de 200 litres ou d'un séparateur d'hydrocarbures, cela me semble relever du bon sens et comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Ministre, être quelque chose d'accessible, quelque chose que vous pourriez tolérer.

La deuxième recommandation est de coordonner adéquatement la procédure afin que, sur le terrain, il y ait une uniformisation des exigences par la direction de la police et des contrôles, quel que soit le lieu où l'on se trouve sur le territoire en Wallonie. Cela me semble, Monsieur le Ministre, aussi important, que l'on soit à Spa, à Wavre ou à Namur, avoir les mêmes contrôles et les mêmes exigences.

Je terminerai, Monsieur le Ministre, pour vous demander quel est l'agenda. Vous nous aviez promis un arrêté ou une circulaire pour le 15 juillet. Mme Cremasco m'avait dit en Commission que si cette circulaire ou cet arrêté n'était pas prêt, elle ne voyait aucune objection, ainsi que MM. Di Antonio et Stoffels, à voter cette proposition de résolution.

Je n'ai rien vu inscrit à l'ordre du jour du Gouvernement. Nous n'avons pas à faire ici de la politique « politique », mais au moins, que le travail de fond, que certains parlementaires peuvent faire, puisse être récompensé et puisse au moins évoluer.

Vous nous avez dit aussi, Monsieur le Ministre, en Commission, que vous aviez eu plusieurs réunions avec le groupe de travail qui s'était mis en place. Il me revient, Monsieur le Ministre, qu'une seule réunion aurait eu lieu au mois d'avril. J'attends des explications de votre part à ce sujet. Je sais aussi très bien que le secteur n'a pas été concerté sur ce projet d'arrêté. J'estime qu'on a droit à la réalité du terrain et qu'on a droit également à la vérité.

D'après les informations, mais vous allez peut-être pouvoir me donner d'autres dates de réunions. Il y a eu une réunion le 26 avril. Depuis lors, plus rien. Des secteurs ont écrit à l'administration, ils ont écrit à votre cabinet, ils ont demandé ce qu'il allait y avoir dans cet arrêté ou dans cette circulaire et ils n'ont pas eu de réponse.

Si demain, cet arrêté passait au Gouvernement et que vous n'en aviez même pas informé les secteurs concernés, la concertation serait nulle et je le déplorerais. D'autant plus que cette proposition de résolution devrait être votée, et me semble tout à fait correcte et positive.

Je pense avoir été courte et brève. Je n'ai pas refait l'entièreté de la proposition de résolution, ni évoqué tous mes arguments. Le bon sens et le côté urgent d'une période transitoire est de ne pas non plus aller dans des directives supérieures à celles données par l'Europe.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, mes chers Collègues, je vais essayer d'être aussi bref que je l'ai été lors de l'examen de ce texte en Commission.

Madame Cassart-Mailleux, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, votre texte met en évidence une problématique particulière pour le monde agricole. Je tiens à vous remercier de l'avoir mis à l'ordre du jour de nos travaux.

Comme vous, je partage donc le souhait d'aider ce secteur en ne lui imposant pas des règles et des mises en conformité superflues.

Concernant la problématique soulevée, M. le Ministre a mis sur pied un groupe de travail dans lequel la principale organisation agricole est présente. Je trouverais assez bizarre que nous adoptions des recommandations pour le Gouvernement avant que ce groupe de travail ait fini son travail. Je me permets d'ailleurs de citer le passage du rapport de la Commission. Le Ministre a dit : « *Si on souhaite que les choses aillent plus vite, il est souhaitable que ce genre de mesures soient prises en bonne concertation avec les différents secteurs, que les choses soient bien écrites et qu'on ne reparte pas dans des incertitudes supplémentaires* ». Un peu avant, dans son intervention, M. le Ministre pensait que, d'ici le 15 juillet, date de la dernière séance du Gouvernement wallon, il devrait être possible d'adopter la modification de l'arrêté en première lecture.

Monsieur le Ministre, la FWA, ayant lu le compte rendu de la Commission, m'a contacté, par voie de mail, hier et a une lecture un peu différente de la manière selon laquelle le groupe de travail s'est déroulé.

Effectivement, comme l'a déjà annoncé Mme Cassart-Mailleux, une seule réunion aurait eu lieu. Plusieurs tentatives de la FWA auprès de l'administration et auprès du cabinet, pour organiser des réunions complémentaires ou pour être informés, ont eu lieu. Jusqu'à présent, je cite le mail que j'ai reçu hier soir : « *La FWA aurait eu connaissance qu'un avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon est en préparation, sans avoir été informée de façon plus précise quant à son contenu. Non seulement, nous n'avons pas vu le moindre brouillon de projet d'arrêté ou de projet de circulaire, mais, en plus, aucune réunion n'est programmée après celle du 26 avril avec la FWA dans les prochains jours ou dans les prochaines semaines. Et, si rien ne se passe cette semaine, nous voilà reportés au-delà des vacances et rien ne sera annoncé avant septembre. Il restera alors quatre mois à nos agriculteurs pour se mettre en ordre. Ce n'est pas sérieux.* ».

La FWA n'a pas été associée, selon ses propres propos, de façon suffisante, à l'élaboration de l'arrêté en tant que tel, ni à l'élaboration d'une éventuelle circulaire explicative. Je pense donc, dans ce dossier, que le travail de concertation doit se faire et il sera le seul garant de l'efficacité de notre législation.

J'attends donc que cette concertation ait lieu de façon correcte et rapide.

Question très concrète : comme vous l'aviez annoncé en Commission, l'avant-projet modifiant l'arrêté du Gouvernement sera-t-il à l'ordre du jour du Gouvernement demain ? Ayant vérifié, je ne le trouve pas. Vous ayant interrogé, vous confirmez que, pour demain, il n'est pas à l'ordre du jour et vous nous renvoyez à la rentrée du Parlement, ce qui pose, pour les agriculteurs et aux yeux de la FWA, un problème manifeste. Je viens de le citer.

Je plaide donc avec insistance au niveau de mon groupe pour que, dans la phase intermédiaire dans laquelle nous nous trouvons actuellement, des contrôles sur des citernes de moins de 3.000 litres soient effectués avec la souplesse nécessaire pour ne pas pénaliser les agriculteurs qui, le cas échéant, ne seraient pas encore en règle avec les dispositifs en vigueur et ce, d'autant moins que le temps pour se mettre en règle sera très court.

Je vais terminer cette courte intervention par une considération générale. Notre attitude, en tant que groupe PS, ne rentre pas dans un jeu de majorité contre opposition vis-à-vis de ce texte.

Je vous le dis clairement : le texte contient des objectifs louables que nous partageons mais c'est une résolution qui ne va pas pouvoir se substituer à un arrêté du Gouvernement qui est un texte réglementaire à appliquer.

Je demande donc à M. le Ministre un engagement ferme que les conclusions du groupe de travail auquel M. le Ministre va certainement redonner une nouvelle impulsion va être traduit très rapidement en acte concret au Gouvernement de demain ou au premier Gouvernement au plus tard de la rentrée parlementaire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo) – Madame la Présidente, chers Collègues, je pense que pour les établissements qui sont soumis à un permis d'environnement, les conditions générales qui sont décrites dans les conditions générales décidées par le Gouvernement en 2002 s'imposent et qu'il est utile qu'elles soient interprétées de façon identique partout. Cela me paraît tout à fait logique; dès lors, cette partie de la proposition de résolution que vous avez formulée paraît effectivement logique et normale. Je pense que cela devrait d'ailleurs être comme cela pour l'ensemble des conditions générales qui sont imposées pour l'ensemble des exploitants d'établissements classés, qu'ils soient de classe 1 ou 2 ou qu'ils soient soumis à une déclaration. Mais je pense qu'il ne faut pas perdre de vue que, dans certains cas, il faut tenir compte d'une possibilité d'aggravation des risques. Je pense par exemple aux zones vulnérables pour les eaux souterraines dans lesquelles on sait que, comme le terrain est plus vulnérable, il y a des risques accrus de contamination des eaux souterraines puisqu'on se trouve dans des zones dites plus vulnérables. Je pense qu'il faut y être attentif et il faut que les précautions qui soient prises soient proportionnelles aux risques de contamination de l'environnement.

Je pense que c'est en partie cela que vous vouliez exprimer dans votre résolution et j'espère que M. le Ministre y veillera.

J'attends avec impatience les éléments de réponse qu'il pourra nous apporter dans quelques minutes. Il est vraiment important qu'on renforce les mesures de précaution, qu'on y soit attentif et qu'elles soient effectivement mises en œuvre parce qu'on a déjà, par le passé, assisté à des contaminations par des hydrocarbures.

Celles-ci sont des contaminations de sols ou d'eaux souterraines qui ne sont pas nécessairement faciles à traiter.

Au niveau des stations-service, le fonds Bofas a été mis en place pour pouvoir gérer une partie du passif. Cela prend du temps et demande des moyens. On n'est pas arrivé au bout, mais je pense que cela va dans le bon sens, mais ne vise actuellement que les anciennes pompes à essence.

Je pense donc qu'il faut qu'on soit attentif, tout en prenant des mesures qui sont proportionnées aux risques de contamination sur l'environnement afin d'éviter d'accroître le passif environnemental qui est lié à des contaminations de l'environnement et du sol par les hydrocarbures, d'autant que la responsabilité du pollueur est toujours engagée dans ces situations-là.

Par rapport à la question qui est soulevée dans la résolution de Mme Cassart-Mailleux qui vise les cuves de moins de 3.000 litres qui sont soumises à des conditions générales, je pense qu'il est intéressant aussi par la suite de se pencher sur la question des cuves à mazout de moins de 3.000 litres qui sont généralement utilisées et mises en place par des particuliers et qu'on réfléchisse à ce qu'elles puissent éventuellement être soumises au permis d'environnement, qu'elles soient soumises au système de déclaration comme les cuves de plus de 3.000 litres, ce qui permettrait de pouvoir les soumettre à des conditions générales ou à des conditions intégrales adaptées à la nature du risque. Mais pour qu'on évite, en tout cas dans ce secteur-là, puisque globalement le problème commence à se cerner petit à petit, d'accroître un passif avec les citernes de mazout de moins de 3.000 litres chez les particuliers.

Je pense que c'est un élément qu'on doit prendre en compte dans la réflexion à venir et qui peut se régler au niveau du Gouvernement par voie d'arrêté.

On connaît des situations de particuliers dont la cuve à mazout de moins de 3.000 litres enterrée a fuité, a contaminé l'environnement, a contaminé le puits d'eau potable utilisé par un voisin.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Il est vrai qu'à partir du moment où il faut des citernes à mazout bien conformes, il faut un pistolet automatique, il faut une aire de remplissage étanche, etc., je suis entièrement d'accord. Ce que je me dis, c'est qu'il ne faut pas être excessif non plus en imposant un bac récupérateur de 200 litres. Voilà le sens réel de mon intervention.

M. Desgain (Écolo). – Je pense que quand on est dans une zone qui n'est pas vulnérable, et vous l'avez dit dans vos interventions, la nature imperméable du sol est un élément qu'il faut prendre en compte.

Je voulais ajouter l'élément des citernes à mazout des particuliers qui n'est pas couverte par la proposition que vous avez formulée mais à laquelle je pense. Il faut aussi réfléchir pour les capacités de moins de 3.000 litres, il n'y a pas de condition générale qui s'impose puisqu'aujourd'hui, elles ne sont pas couvertes par le décret sur le permis d'environnement. Je pense qu'il est important de poursuivre la réflexion pour que ces citernes puissent être soumises à des conditions générales ou des conditions intégrales qui tiennent compte et qui soient proportionnelles à la nature du risque, mais qui permettent d'éviter une aggravation du passif environnemental dans ce secteur. On va progressivement en arriver à des conflits de voisinage suscités par des citernes, des citernes à mazout de particuliers qui fuient et qui contaminent l'environnement et la propriété voisine. Je pense dès lors qu'il important d'y réfléchir pour la suite.

Voilà l'élément que je voulais ajouter dans cette discussion.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, il est effectivement, dans le dossier qui nous a été soumis en commission, nécessaire d'avoir un minimum de règles claires, précises, pour encadrer les installations de distribution d'hydrocarbures de moins de 3.000 litres.

Toute une série de rapports de la police de l'environnement montrent d'ailleurs qu'il y a eu des cas de pollution des sols et des eaux à cause d'hydrocarbures contenus dans ce type de cuves et qu'il conviendrait de régler un certain nombre de situations par un minimum de règles mais il faut qu'elles soient concertées en étroite collaboration avec les secteurs concernés, et notamment avec la FWA, et que les contraintes socio-économiques et environnementales soient effectivement mises sur un pied d'égalité.

C'est une demande qui n'est effectivement pas récente, elle a déjà été initiée par votre prédécesseur, M. le Ministre, qui avait à l'époque chargé l'Office wallon des déchets de clarifier les mesures et d'énoncer des propositions claires dans ce sens. Le travail est arrivé à son aboutissement et il y a maintenant une réelle nécessité d'avancer, de savoir où en est ce groupe de travail, quelles sont les mesures préconisées pour avoir des normes qui soient acceptables par tous, y compris pour les agriculteurs et à sanctionner de la même manière, partout en Wallonie, des mesures qui soient clairement applicables sur le terrain. Je pense que c'était une demande relayée par beaucoup.

Monsieur le Ministre, je m'interroge dès lors quant au délai de finalisation du travail en cours tel que vous l'avez annoncé et quant à l'adoption de propositions concrètes suite aux conclusions du groupe de travail. Dans quel délai les conclusions du groupe « hydrocarbures » seront-elles disponibles, ainsi que les propositions concrètes telles que vous les avez annoncées comme étant à l'ordre du jour du Gouvernement ces moments-ci, c'est-à-dire notamment l'adoption d'une

circulaire interprétative afin d'éviter des différences d'interprétation entre agents lors des contrôles ?

Monsieur le Ministre, vous nous avez annoncé que vous agissiez. Nous vous faisons confiance sur le sujet. Voulez-vous nous préciser votre engagement pour réagir promptement à la demande sur laquelle un consensus est possible par rapport à ces situations ? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Mme la Présidente. – Je n'ai pas d'autres députés inscrits dans la discussion générale et je cède la parole à M. le Ministre.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, je souhaite préciser les informations déjà données en commission il y a deux semaines. Je reste évidemment en adéquation avec le contenu et l'objectif de la résolution. Je ne vais pas m'étendre sur le dossier puisqu'on a déjà eu cette discussion sur les différents aspects. Je vais simplement me limiter aux avancées dans ce dossier depuis la discussion que nous avons eue en commission.

J'ai reçu tout récemment de l'administration une proposition d'application et d'interprétation des conditions générales relatives aux installations d'hydrocarbures de moins de 3.000 litres. Cette proposition va dans le sens de la résolution puisqu'elle permet de ne pas imposer un séparateur d'hydrocarbures ou une capacité de rétention de 200 litres, c'est un des points que vous venez encore d'évoquer, Madame Cassart-Mailleux. Cette proposition va servir de base à la circulaire qui englobera également la problématique des exigences minimales nécessaires pour garantir un environnement de qualité lors d'accidents, à savoir la présence de sable, de sciure ou de papier absorbant.

Effectivement, ce point n'est pas à l'ordre du jour de la séance du Gouvernement de ce jeudi 15 juillet 2010, mais en réalité, pour ce qui concerne la circulaire, le passage au Gouvernement n'est pas obligatoire. Il le sera pour l'arrêté, l'arrêté pour les citernes de plus de 3.000 litres pour lesquelles j'ai également une proposition préparée par l'Administration. Il est vrai que je souhaiterais qu'il puisse y avoir – puisque ce travail que j'ai reçu de l'Administration est tout récent – comme je l'avais dit, la poursuite de la discussion puisque je confirme qu'il y a bien eu un contact et un groupe de travail qui s'est réuni avec les différents acteurs, mais dans l'attente du texte précis rédigé par l'Administration, ce groupe de travail ne s'est plus réuni. Je pense dès lors qu'il serait malvenu et contradictoire avec ce que j'avais moi-même annoncé, d'adopter rapidement une circulaire sans organiser cette concertation.

Je suis plutôt favorable à ce que cette concertation puisse avoir lieu d'ici la rentrée afin que la circulaire puisse être adoptée très rapidement à la rentrée.

Pour ce qui concerne le délai, effectivement si on vise la fin de l'année 2010, on est un peu tard pour réviser. Il restera peu de mois pour la mise en conformité, il est donc clair qu'on pourra aussi discuter du délai, bien entendu, dans la concertation avec les acteurs, même si un délai doit rester. Je crois qu'il ne faut pas non plus prolonger indéfiniment, il faut se mettre d'accord sur un délai raisonnable de mise en œuvre.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Une circulaire est suffisante, il ne faut pas un arrêté du Gouvernement.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Il faut un arrêté du Gouvernement, pas pour la partie de moins de 3.000 litres liée au permis, par contre, pour les citernes de plus de 3.000 litres, il faudra effectivement un arrêté.

La question que vous posez va évidemment plus loin, puisqu'elle soulève également le problème plus général des citernes de moins de 3.000 litres non classées, comme on l'évoquait. Sur ce point-là, je vais demander également à mon administration de travailler pour déterminer la faisabilité de conditions spécifiques pour ces installations de faible capacité. C'est un autre débat qui est plus ouvert et moins abouti que le problème précédent.

Évidemment, la capacité d'une installation n'est pas nécessairement liée aux dangers qu'elle représente, comme M. Desgain l'évoquait il y a quelques minutes. Les accidents se produisent aussi avec des installations de moins de 3.000 litres. Ils peuvent avoir des conséquences importantes pour les particuliers, y compris en termes financiers. Sur ces aspects, je vous rappelle que la déclaration de politique régionale prévoit de réactiver les négociations avec l'État fédéral et les autres Régions pour la mise en place d'un fonds financé par le secteur privé afin d'aider les particuliers, ainsi que les agriculteurs et les autocaristes, à assainir leurs sols pollués par une citerne à mazout.

Il s'agit d'une problématique qui devra s'envisager avec le secteur concerné et les assurances.

Des contacts ont eu lieu depuis le début de cette année, mais ne sont plus actifs depuis l'annonce des élections fédérales.

Comme vous le voyez, le travail dans ce domaine est complexe et en tout cas, il y a plusieurs tâches à mener, à la fois techniques et juridiques, mais des avancées ont déjà eu lieu concernant précisément la résolution. Comme je vous le disais, la circulaire pour les citernes de moins de 3.000 litres est prête, mais elle doit pouvoir être concertée et je ne pense pas que cela nécessitera un délai démesuré. Simplement, il faut un temps raisonnable pour une concertation efficace et après, effectivement, le contenu de la résolution pourra trouver à s'appliquer très rapidement.

Ce ne sera effectivement pas avant la clôture de la session parlementaire, comme je l'avais cru précédemment, mais ce ne sera pas très longtemps après.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux. (MR) – Monsieur le Ministre, si vous rejoignez les objectifs en adéquation avec la proposition de résolution, je m'en réjouis et je pense que nous allons pouvoir la voter.

Je voudrais encore énoncer quelques réflexions. L'Administration vous a fait des propositions d'interprétation par rapport à une circulaire qui pourrait être élaborée. Je m'en réjouis, mais la concertation me paraît tout à fait importante. Si en commission vous aviez dit la stricte vérité, on aurait pu comprendre que cette circulaire ne serait aboutie qu'au mois de septembre. Vous nous l'aviez promise pour le 15 juillet. Monsieur le Ministre, avec un peu de bon sens, le temps de la concertation, les congés de votre cabinet, vous savez comme moi que nous n'aurons rien avant le 15 ou le 20 septembre, or ce dossier a quand même besoin de clarifications et je déplore la lenteur.

Puisque nous avons eu le débat sur les citernes de moins de 3.000 litres, je vous touche un mot des citernes de plus de 3.000 litres puisque vous en avez parlé dans votre intervention. Il serait intéressant, en concertation avec le secteur, si nous ne sommes pas dans des zones vulnérables, ou dans des zones bien spécifiques, d'essayer d'avoir la même réglementation pour les citernes de moins de 3.000 litres que les citernes de plus de 3.000 litres, pour autant que l'aire de remplissage soit évidemment couverte.

Je vous demande de réfléchir à ce sujet. Ceci permettrait aussi d'avoir un dossier tout à fait constructif et des mises aux normes plus souples et ne pas aller plus loin que ce que demande la directive européenne.

Mme la Présidente. – D'autres députés souhaitent-ils répliquer ?

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je pense, que par rapport aux thèmes que nous avons développés, l'heure est aux résultats et plus aux intentions. Les résultats doivent être obtenus de façon concertée avec le syndicat des agriculteurs, avec rapidité et détermination et avec une certaine souplesse en ce qui concerne la gestion de la phase intermédiaire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Je me réjouis que les choses avancent et qu'une réflexion soit aussi entamée sur les citernes à mazout de moins de 3.000 litres qui ne sont pas classées parce que je pense effectivement qu'on doit aussi pouvoir trouver des dispositions générales qui s'appliqueraient à toutes ces citernes.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble de la proportion de résolution.

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF AU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ, DÉPOSÉE PAR MM. JAMAR ET CONSORTS (Doc. 73 (SE 2009) – N^{os} 1 et 2)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'article 1er de la proposition de décret relatif au partenariat public-privé, déposée par MM. Jamar et Consorts.

Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

15 membres répondent oui.

53 membres répondent non.

Ont répondu oui :

Mmes et MM. Barzin, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Cornet, de Coster-Bauchau, Defraigne, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Kubla, Miller, Neven, Pary-Mille, Reuter.

Ont répondu non :

Mmes et MM. Bayet, Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Disabato, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez Moyano, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meerhaeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Salvi, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Tachenion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt, Zrihen.

En conséquence, le rejet de l'article 1er entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À METTRE EN ŒUVRE LE TRONÇON AUTOROUTIER MANQUANT À L'EST DE L'AGGLOMÉRATION LIÉGEOISE ET RELIANT CEREXHE-HEUSEUX À BEAUFAYS (CHB), DÉPOSÉE PAR MM. DODRIMONT ET CONSORTS
(Doc. 176 (2009-2010) – N[os] 1 et 2)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à mettre en œuvre le tronçon autoroutier manquant à l'est de l'agglomération liégeoise et reliant Cerexhe-Heuseux à Beaufays (CHB), déposée par MM. Dodrimont et Consorts.

Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

15 membres répondent oui.

53 membres répondent non.

Ont répondu oui :

Mmes et MM. Barzin, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Cornet, de Coster-Bauchau, Defraigne, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Kubla, Miller, Neven, Pary-Mille, Reuter.

Ont répondu non :

Mmes et MM. Bayet, Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Disabato, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez Moyano, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meerhaeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Salvi, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Tachenion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt, Zrihen.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À CLARIFIER LES MESURES PRISES POUR LES INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION D'HYDROCARBURES DE MOINS DE 3.000 LITRES, DÉPOSÉE PAR Mme CASSART-MAILLEUX ET CONSORTS
(Doc. 192 (2009-2010) – N[os] 1 et 2)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à clarifier les mesures prises pour les installations de distribution d'hydrocarbures de moins de 3.000 litres, déposée par Mme Cassart-Mailleux et Consorts.

Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

15 membres répondent oui.

53 membres répondent non.

Ont répondu oui :

Mmes et MM. Barzin, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Cornet, de Coster-Bauchau, Defraigne, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Kubla, Miller, Neven, Pary-Mille, Reuter.

Ont répondu non :

Mmes et MM. Bayet, Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Disabato, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez Moyano, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meerhaeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Salvi, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Tachenion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt, Zrihen.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DES INTERPELLATIONS DE Mme REUTER À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE SUIVI DU DOSSIER TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ » ET DE M. CRUCKE À M. HENRY, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'ORGANISATION UBUESQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP », PAR MM. STOFFELS ET CONSORTS
(Doc. 205 (2009-2010) – N[o] 1)
ET PAR Mme REUTER ET CONSORTS
(Doc. 206 (2009-2010) – N[o] 1)

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion des interpellations

de Mme Reuter à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, sur « le suivi du dossier transport scolaire des élèves de l'enseignement spécialisé » et de M. Crucke à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, sur « l'organisation ubuesque du transport scolaire pour enfants en situation de handicap », par MM. Stoffels et Consorts et par Mme Reuter et Consorts.

La première motion, pure et simple, de MM. Stoffels et Consorts a été imprimée et distribuée sous le N° 205 (2009-2010) – N° 1.

La seconde motion, motivée, de Mme Reuter et Consorts a été imprimée et distribuée sous le N° 206 (2009-2010) – N° 1.

Conformément aux dispositions du point 4 de l'article 68 du Règlement d'ordre intérieur, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Stoffels et Consorts.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jamar pour fait personnel.

M. Jamar (MR). – Vous constaterez que tout le monde doit voter positivement sur quelque chose de négatif, alors que tout ce qui était positif, tout le monde, dans la majorité, a voté négativement. Extraordinaire Parlement, ne trouvez-vous pas ?

Nous avons de nouveaux parlementaires, ils doivent constater cela, parce que c'est assez surprenant.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, Monsieur Jamar, pour votre œuvre pédagogique.

Je vous propose de passer au vote nominatif.

Il est procédé au vote nominatif.

68 membres prennent part au vote.

53 membres répondent oui.

15 membres répondent non.

Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bayet, Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Disabato, Dupriez, Eerdekens, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez Moyano, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meerhaeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Salvi, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Tachenion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt, Zrihen.

Ont répondu non :

Mmes et MM. Barzin, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Cornet, de Coster-Bauchau, Defraigne, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Kubla, Miller, Neven, Pary-Mille, Reuter.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

Ceci termine nos travaux. Je vous signale que la prochaine séance aura lieu le mardi 20 juillet 2010, à 9 heures 30 minutes. Bonne fin de journée à tous.

La séance est levée.

– La séance est levée à 18 heures 42 minutes.

– Le Parlement ajourne ses travaux jusqu'à mardi 20 juillet 2010, à 9 heures 30 minutes.

ABRÉVIATIONS COURANTES

BSCA	*Brussels South Charleroi Airport*
CDH	Commission des Droits de l'homme des Nations Unies
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CHB	Cerexhe-Heuseux-Beaufays
DIP	Droit international privé
DPR	Déclaration de Politique régionale
FOREM	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FWA	Fédération Wallonne de l'Agriculture
IGRETEC	Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études techniques et économiques
INAMI	Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité
IWEPS	Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique
MR	Maison de repos
MRS	Maison de repos et de soins
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIP	Organisme d'intérêt public
OMC	Organisation mondiale du Commerce
ONEm	Office national de l'Emploi
PAC	Politique agricole commune
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Partenariat public-privé
PUM	Plan urbain de mobilité
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de Gestion de Participations
SOWAER	Société wallonne des Aéroports
SPW	Service public de Wallonie
SWDE	Société wallonne de Distribution d'Eau
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie